

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS
D'ÉLECTRICITÉ DE L'ANNÉE TARIFAIRE 2019-2020

DOSSIER : R-4057-2018

RÉGISSEURS : Me LOUISE ROZON, présidente
Me SIMON TURMEL et
Mme SYLVIE DURAND

AUDIENCE DU 17 DÉCEMBRE 2018

VOLUME 9

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY et
Me HÉLÈNE BARRIAULT
avocats de la Régie

REQUÉRANTE :

Me SIMON TURMEL et
Me ÉRIC FRASER
avocats d'Hydro-Québec Distribution (HQD)

INTERVENANTS :

Me NICOLAS DUBÉ
avocat de l'Administration régionale Kativik (ARK);

Me DENIS FALARDEAU
avocat de l'Association coopérative d'économie
familiale de Québec (ACEFQ);

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et
l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-
ARQ);

Me GUY SARAULT et
Me PIERRE PELLETIER
avocats de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ);

Me ANDRÉ TURMEL,
Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT et
Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS
avocats de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (Section Québec) (FCEI);

Me MARC BISHAI
avocat du Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAME);

Me ÉRIC McDEVITT DAVID
avocat d'Option consommateurs (OC);

Me FRANKLIN S. GERTLER
avocat du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉE);

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD
avocate du Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat de Stratégies énergétiques et de
l'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me HÉLÈNE SICARD
avocate de l'Union des consommateurs (UC);

Me MARIE-ANDRÉE HOTTE
avocate de l'Union des producteurs agricoles (UPA).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	5
PREUVE DU RNCREQ	
PHILIP RAPHALS	
VINCENT MOREAU	
INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD	6
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me SIMON TURMEL	31
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	42
REPRÉSENTATIONS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD (voir-dire)	45
REPRÉSENTATIONS PAR Me SIMON TURMEL	60
RÉPLIQUE PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD	70
INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD	76
INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD	128
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me SIMON TURMEL	130
INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY	143
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	145
PREUVE DU ROÉÉ	
BERTRAND SCHEPPER	
JEAN-PIERRE FINET	
INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	150
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me SIMON TURMEL	184
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	189
PREUVE DE SÉ-AQLPA	
JACQUES FONTAINE	
INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	197
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY	212
PREUVE DE AHQ-ARQ	
MARCEL-PAUL RAYMOND	
INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN	216

1 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce dix-septième
2 (17e) jour du mois de décembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du dix-sept (17)
8 décembre deux mille dix-huit (2018), dossier
9 R-4057-2018. Demande relative à l'établissement des
10 tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2019-
11 2020. Poursuite de l'audience.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci, Madame la Greffière. Alors, bonjour à vous
14 tous. Nous allons débiter avec la preuve du RNCREQ,
15 mais évidemment, avant le début de la présentation,
16 il va y avoir l'enjeu de la reconnaissance du
17 statut de témoin expert pour monsieur Raphals.
18 Alors, Maître Thibault-Bédard.

19

20 PREUVE DU RNCREQ

21 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

22 Bonjour. Merci beaucoup. Bonjour à tous. Nous avons
23 avec nous aujourd'hui monsieur Philip Raphals et
24 monsieur Vincent Moreau pour le RNCREQ. Donc, nous
25 allons d'abord procéder à l'assermentation des

1 témoins puis au voir-dire.

2

3 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce dix-septième
4 (17e) jour du mois de décembre, ONT COMPARU :

5

6 PHILIP RAPHALS, directeur général, Centre Hélios,
7 ayant une place d'affaires au 326, boulevard Saint-
8 Joseph Est, Montréal (Québec);

9

10 VINCENT MOREAU, directeur général du RNCREQ, ayant
11 une place d'affaires au 50, rue Sainte-Catherine
12 Ouest, bureau 380A, Montréal (Québec);

13

14 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
15 solennelle, déposent et disent :

16

17 INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

18 Q. **[1]** D'accord. Donc, on va débiter avec le voir-
19 dire. Je vais d'abord adresser quelques questions à
20 monsieur Raphals. Monsieur Raphals. Pouvez-vous
21 s'il vous plaît nous résumer votre parcours
22 professionnel en termes généraux?

23 M. PHILIP RAPHALS :

24 R. Avec plaisir. Bonjour, Madame la Présidente,
25 Madame, Monsieur. Alors, commençons avec

1 l'université. J'ai fait un bac en philosophie à
2 l'Université Yale en soixante-quatorze (74) cum
3 laude. Ensuite, j'ai fait une maîtrise en musique à
4 l'Université de Boston. J'ai fait environ dix (10)
5 ans de carrière de violoncelliste professionnel
6 avant de changer un peu la direction.

7 En quatre-vingt-sept (87), j'ai gagné le
8 deuxième prix du Prix Fernand Séguin en journalisme
9 scientifique. Je pense que maintenant ça s'appelle
10 la Bourse Fernand Séguin qui est accordée par
11 l'Association des communicateurs scientifiques du
12 Québec. Et alors, ça a été mon introduction. J'ai
13 commencé à travailler comme journaliste
14 scientifique, d'abord pour un magazine, ensuite à
15 la pige pendant environ cinq ans.

16 Et par un chemin que je vous épargne, ça
17 m'a amené à être nommé le coordonnateur
18 scientifique adjoint du Bureau de soutien à
19 l'examen public du projet Grande-Baleine qui était
20 un bureau créé par les deux gouvernements et par
21 les deux peuples autochtones pour gérer toute
22 l'évaluation environnementale du projet Grande-
23 Baleine. Alors, j'étais responsable des études sur
24 la justification du projet et donc toutes les
25 questions de planification énergétique et tout.

1 Ça a été une éducation extrêmement intense
2 et riche. J'ai eu l'occasion de travailler avec des
3 gens brillants dans ce contexte-là, alors... Et
4 pendant laquelle, je vais mentionner maintenant,
5 j'ai fait une étude sur la planification intégrée
6 de ressources en lien avec ce projet qui était...
7 le coauteur était James Litchfield qui était
8 l'ancien directeur général du Northwest Power
9 Planning Council qui était vraiment une sommité de
10 la planification énergétique à l'époque.

11 Bon. Ensuite, le projet Grande-Baleine a
12 été mis sur la glace par le premier ministre
13 Parizeau. J'ai commencé à travailler comme un
14 consultant indépendant pendant environ trois ans.
15 Pendant cette période, j'ai représenté
16 Environnement Jeunesse dont j'étais membre du
17 conseil d'administration sur la Commission Doyon,
18 une commission d'enquête sur les petites centrales
19 où, par ailleurs, je reviens à la question des
20 coûts évités était centrale.

21 J'ai aussi été mandaté par le ministère des
22 Ressources naturelles du Québec de faire une étude
23 sur l'application de la planification intégrée de
24 ressources en Colombie-Britannique. Et j'ai aussi
25 participé très activement dans le débat public sur

1 l'énergie en aidant le Grand Conseil des CRIS.

2 Bon. En quatre-vingt-dix-sept (97), j'ai
3 cofondé avec Philippe Dunsky le Centre Helios où je
4 reste depuis. Je suis directeur depuis son départ
5 en deux mille quatre (2004).

6 (9 h 07)

7 Vous connaissez, j'imagine, le Centre Helios, on
8 est un organisme à but non lucratif qui offre une
9 expertise indépendante sur l'énergie ici mais aussi
10 à d'autres provinces, provinces canadiennes et à
11 l'étranger parfois. Voilà! Je pense que ça vaut
12 comme un petit premier survol.

13 Q. **[2]** Et à travers ces expériences avez-vous été
14 reconnu comme expert par la Régie de l'énergie?

15 R. Oui, à plusieurs reprises. Je vais vous faire
16 référence à mon c.v. Est-ce qu'il y a une cote?

17 Q. **[3]** Oui. C'est le C-RNCREQ-0024. Désolé du délai.

18 R. Alors, à la fin de la première page et le début de
19 deuxième page, les dossiers mentionnés là sont les
20 dossiers où j'ai été reconnu comme expert par la
21 Régie. Ils sont par bloc. Alors, il y a toute une
22 série de dossiers qui touchaient le transport
23 d'électricité. Je pense que la reconnaissance était
24 de réglementation, comme expert en réglementation
25 des réseaux de transport sur le volet FERC,

1 spécifiquement sur le rôle de la Federal Energy
2 Regulatory Commission dans les transports. Alors,
3 ça, c'était à partir de R-3401 qui était la
4 première grande audience de la Régie en deux mille
5 un (2001) et deux (2002), je crois, jusqu'au
6 R-3669, surtout la Phase 2 qui est une autre
7 audience majeure.

8 Ensuite la prochaine page, les deux
9 premiers boulets, je pense que la reconnaissance
10 était expert en fiabilité énergétique et c'était
11 beaucoup de questions sur l'approvisionnement en
12 énergie. Ça a commencé avec des questions sur les
13 réservoirs et sur l'adéquation des stocks
14 d'énergie. Mais dans ce cadre-là, j'ai aussi fait
15 d'autres études, notamment sur l'interaction avec
16 l'énergie éolienne dans le réseau.

17 Et troisièmement, l'autre grande catégorie,
18 c'était pour les coûts évités, d'abord dans le
19 dossier R-3473 qui était l'étude du Plan global
20 d'efficacité énergétique de deux mille trois (2003)
21 où j'ai témoigné avec Tim Wolfe du Synapse. Ensuite
22 R-3519 qui était comme une... je pense que,
23 aujourd'hui, on aurait appelé ça une phase 2, mais
24 c'était dans le cadre de l'étude de ce PGEÉ, mais
25 spécifiquement sur les coûts évités. Et ensuite, en

1 deux mille neuf (2009), R-3708 qui était, je crois,
2 un dossier tarifaire, mais où j'ai quand même
3 déposé une expertise sur les coûts évités.

4 Q. **[4]** Et vous avez également témoigné à titre
5 d'analyste sur de nombreux dossiers devant la
6 Régie, c'est bien le cas?

7 R. Oui. Oui. Surtout disons dans les derniers huit
8 ans, il y avait beaucoup de dossiers où j'ai fait
9 des rapports qui étaient toujours des analyses
10 externes. Alors, j'ai toujours signé mon papier. En
11 réalité, de ma perspective, c'est le même type de
12 travail qu'un rapport d'expertise, mais peut-être
13 avec une portée moins grande ou moins approfondie
14 sur un point. Mais j'ai été retenu comme analyste
15 par le RNCREQ à plusieurs reprises, mais aussi par
16 d'autres intervenants. J'ai fourni des témoignages
17 sur plusieurs sujets.

18 Q. **[5]** Est-ce que vous avez déjà été reconnu à titre
19 d'expert par d'autres régulateurs canadiens?

20 R. Oui, j'ai été formellement reconnu à titre d'expert
21 dans trois autres provinces : de Nouvelle-Écosse,
22 de Terre-Neuve et Labrador et le Manitoba. Et j'ai
23 aussi témoigné à titre d'expert en Colombie-
24 Britannique, mais dans des processus où il n'y
25 avait pas une étape de reconnaissance formelle

1 d'expert, mais je peux vous en parler un peu plus
2 en détail tantôt.

3 Q. **[6]** Pouvez-vous nous décrire brièvement les
4 contextes et les continus de ces expertises que
5 vous avez livrés dans les autres provinces?

6 R. Oui, je vais essayer d'être bref. Nouvelle-Écosse,
7 j'étais l'expert pour deux organismes en fait.
8 D'abord, pour l'Association canadienne d'énergie
9 éolienne. Les deux dans le cadre des audiences sur
10 le Maritime Link, la ligne de transport qui lie
11 maintenant Terre-Neuve et Nouvelle-Écosse. Il y
12 avait une deuxième phase de « compliance » où j'ai
13 été engagé plutôt par un groupe de consommateurs de
14 Nouvelle-Écosse. C'était un dossier d'approbation
15 du projet, d'un grand projet de transport où les
16 frais seraient couverts par les consommateurs
17 d'électricité et donc c'était une question
18 réglementée, voilà.

19 (9 h 12)

20 À Terre-Neuve, depuis deux mille treize
21 (2013), je participe comme expert sur différents
22 dossiers, sur les dossiers tarifaires. En deux
23 mille treize (2013), en fait, il y a eu une version
24 amendée. En fait, la compagnie a retiré sa demande
25 et l'a remplacée par une autre, en deux mille

1 quatorze (2014). Dans un premier temps, dans ce
2 dossier-là, j'ai représenté la Nation Innue, donc
3 les autochtones du Labrador. Mais il y a un autre
4 dossier tarifaire qui est en cours maintenant où je
5 suis un expert représentant les consommateurs du
6 réseau intégrée du Labrador. Donc, les clients sont
7 en fait les trois plus grandes municipalités du
8 Labrador et aussi la réserve Innue de Sheshatsiu.
9 Aussi, il y avait une référence sur le projet
10 Muskrat Falls en deux mille treize (2013), où j'ai
11 témoigné également à titre d'expert. Et plus
12 récemment, ce n'est pas une... C'est une même
13 province, mais ce n'est pas un régulateur, mais
14 j'ai témoigné devant la Commission d'enquête sur le
15 projet Muskrat Falls qui est en cours actuellement.

16 Manitoba, c'était juste une fois, mais il y
17 en a une deuxième qui commence. J'ai été expert
18 dans le dossier tarifaire de Manitoba Hydro, à la
19 demande de l'assemblée de chefs du Manitoba, donc
20 pour les Premières Nations. Et en Colombie-
21 Britannique, deux choses pas mal différentes. Il y
22 avait une enquête sur le projet Site C, qui était
23 donc pour conseiller les groupes, pour un avis au
24 gouvernement, on dirait ici, qui était lancée à
25 l'automne deux mille dix-sept (2017). C'était un

1 processus très intense et très concentré parce
2 qu'il y avait... La demande totale était de six (6)
3 mois et le projet était toujours en construction.
4 Mais la commission a fait un processus extrêmement
5 riche en continu et j'ai participé sur l'équipe de
6 l'Université de la Colombie-Britannique, le Program
7 on Water Governance of UBC et nous avons déposé
8 plusieurs études et enfin, nous étions cités plus
9 que n'importe quels autres intervenants dans les
10 décisions de la Commission. Mais comme je l'ai dit,
11 il n'y avait pas de processus formel, mais on était
12 invité pour présenter une séance technique des
13 experts, donc je considère ça comme une expertise
14 quand même.

15 Et aussi, maintenant, un dossier qui est
16 toujours en délibéré, qui était un dossier sur les
17 conceptions tarifaires de Fortis British-Colombia,
18 qui est un distributeur relativement petit à
19 l'intérieur du BC, où j'ai été engagé par le BC
20 Sustainable Energy Association. C'était un
21 dossier... Bon. Comme je l'ai dit, c'est toujours
22 en délibéré. L'enjeu principal est que Fortis
23 voulait revenir d'un tarif à deux paliers comme
24 nous avons ici, pour revenir à un tarif plus plat,
25 avec un seul niveau. Et mon témoignage avait

1 beaucoup à faire avec les coûts évités, je vous en
2 parlerai un peu plus en détails tantôt.

3 Q. [7] Et est-ce que vous avez également fait des
4 travaux à l'International?

5 R. Oui. Pas souvent, mais à quelques reprises. Un que
6 j'ai même oublié de mettre dans le CV. Le Centre
7 Hélios, depuis l'année dernière, mène des cours
8 techniques sur le photovoltaïque à Cuba, appuyé par
9 le ministère Ministère des Ressources
10 Internationales de la Francophonie du Québec. Ce
11 sont des cours à l'intention des ingénieurs et des
12 architectes sur le Note Symbol, c'est de comment
13 vraiment intégrer le solaire dans les bâtiments à
14 Cuba.

15 Une autre étude importante date déjà d'une
16 dizaine (10) d'années, en deux mille sept (2007),
17 j'étais engagé par Hydro-Québec pour faire une
18 étude IT sur les options renouvelables, les
19 ressources renouvelables qui pourraient venir...
20 Aller de mini-réseaux où Hydro avait en fait, fait
21 toute la reconstruction, qui était hydraulique et
22 alors donc, il manquait d'eau dans plusieurs
23 saisons. Alors, c'était comme un survol de toutes
24 les ressources renouvelables qui étaient
25 disponibles dans la région.

1 Un autre projet assez important pour
2 l'OLADE, l'Organization Latinoamericana de Energia,
3 l'Organisation latino-américaine d'énergie qui
4 durait de deux mille trois (2003) à deux mille sept
5 (2007), qui était en fait... C'est un projet
6 complexe géré par l'Université de Calgary, qui
7 traitait de l'évolution vers les marchés dans
8 toutes les Amériques. Alors, j'ai fait, avec Peter
9 Bradford, une étude approfondie sur l'expérience
10 américaine et canadienne de réglementation et de
11 marchés, ouverture des marchés, et qui faisait
12 partie donc, d'une étude beaucoup plus grande, avec
13 des études de cas dans d'autres pays.

14 (9 h 17)

15 Et je mentionnerais aussi que je
16 travaillais avec Scott Hempling, l'ancien - dans un
17 cabinet privé - qui est l'ancien directeur général
18 de National Regularoty Research Institute,
19 notamment sur une PIR à Hawaï, et un autre projet
20 pour le Goodman Group sur les coûts évités de
21 National Grid, une grande entité américaine.

22 Q. **[8]** J'ai une demande spéciale, Monsieur Raphals,
23 pour que vous parliez un peu plus près du micro et
24 peut-être un peu plus fort.

25 R. Ah! D'accord.

1 Q. **[9]** Si possible.

2 R. Pardon.

3 Q. **[10]** Donc, merci. Prochaine question, avez-vous
4 participé à des conférences spécialisées de votre
5 domaine?

6 R. Oui, plusieurs. Je vous dirige à la page 8, de mon
7 CV. Je vais juste en mentionner quelques-uns. Le
8 premier sur la liste qui était un symposium tenu au
9 Labrador sur le projet Muskrat Falls où j'ai
10 présenté avec un collègue d'Ontario une
11 comparaison, similarités et différences entre le
12 projet Site C en Colombie-Britannique et le projet
13 Muskrat Falls.

14 Le deuxième, qui était justement la
15 présentation au comité technique devant la
16 Commission... le BC Utilities Commission sur une
17 analyse NPV du projet Site C'est ça.

18 Le troisième, j'étais invité à participer à
19 une rencontre experts concernant les surplus
20 d'électricité par la Commission sur les enjeux
21 énergétiques du Québec qui était la Commission...
22 la Commission Lanoue-Mousseau créée par le
23 gouvernement de Marois.

24 La prochaine, j'ai été invité en deux mille
25 onze (2011) à témoigner devant le Standing

1 Committee Senate on Energy, the Environnement and
2 Nature Resources, et, bon, il y en a plusieurs
3 autres.

4 Q. [11] Et outre... Aviez-vous terminé votre réponse?

5 R. Juste pour mentionner qu'aussi cette année, j'ai
6 participé à titre de simple participant à un
7 colloque sur les micros réseaux et les transitions
8 énergétiques tenu aux Iles-de-la-Madeleine,
9 organisé par Nergica, anciennement le TechnoCentre
10 éolien, un colloque extrêmement intéressant.

11 Q. [12] Et outre les éléments que vous avez déjà
12 mentionnés, voulez-vous attirer notre attention sur
13 d'autres participations, des comités, des prix, des
14 nominations qui seraient d'intérêt pour la présente
15 procédure?

16 R. Oui, brièvement. En deux mille quinze (2015),
17 j'étais finaliste pour le Prix R.J. Templin, R.J.
18 Templin, qui est un prix décerné... décerné par
19 l'Association canadienne de l'énergie éolienne à
20 une personne qui a mené un projet de recherche dont
21 les résultats ont grandement favorisé l'avancement
22 du projet éolien au Canada. J'ai pas gagné le prix.
23 Mais en fait... en fait, la nomination faisait
24 beaucoup référence au travail que j'avais fait dans
25 un dossier de plan d'appro ici où j'avais étudié la

1 coïncidence de la production réelle éolienne avec
2 la pointe qui a suscité beaucoup d'intérêt dans
3 l'industrie.

4 Un autre comité où je participe depuis
5 maintenant... ça fait longtemps, depuis presque
6 vingt (20) ans, LIHI, Law Impact Hydro Power
7 Institue, il est mentionné quelque part dans le CV,
8 mais c'est un OSBL américain qui a le mandat
9 d'accorder une certification pour les projets
10 hydrauliques qui sont gérés de façon à minimiser
11 nos impacts environnementaux. Alors, je participe
12 depuis presque la création et je suis président de
13 leur comité, Advisory Committee on Renewable Energy
14 pour le conseil d'administration. Alors, je ne suis
15 pas membre du conseil d'administration mais un
16 conseiller au CA.

17 Et c'est un organisme vraiment intéressant
18 qui a développé des critères extrêmement précis et
19 objectifs afin de pouvoir dire les propriétaires
20 des projets hydrauliques et par ailleurs, il n'y a
21 pas de limite de grandeur, je pense que le plus
22 grand certifié est dans les six cents mégawatts
23 (600 MW), et qu'il doit démontrer qu'il répond à
24 tous ces critères-là et qu'il gère donc finalement
25 son projet de façon à minimiser ses impacts.

1 Il y avait d'autres comités, commissions à
2 différents moment mais je pense que ça suffit pour
3 l'instant.

4 Q. **[13]** Vous avez déjà fait allusion à votre formation
5 académique qui n'est pas dans le domaine de
6 l'énergie ni de l'économie, on comprend que vous
7 avez acquis la plupart de vos connaissances via la
8 pratique, est-ce que vous voulez ajouter quelques
9 détails à ce sujet-là, à l'égard des expériences
10 qui vous ont permis d'acquérir le statut d'expert
11 qu'on demande aujourd'hui?

12 (9 h 22)

13 R. Bien au fil des ans, j'ai eu la chance travailler
14 très prochainement avec... avec plusieurs sommités de
15 l'industrie, alors j'ai beaucoup appris d'eux. J'ai
16 mentionné Peter Bradford, qui est l'ancien
17 président du régulateur de l'État de New York et
18 aussi l'État du Maine, qui a... à côté de qui j'ai
19 témoigné, je le dirais comme ça, dans le premier
20 dossier R-3401 sur le transport. Alors j'ai
21 énormément appris de Peter. Et comme je disais, on
22 avait travaillé ensemble aussi sur cette étude pour
23 OLADE, Scott Hempling sur lesquelles... avec qui
24 j'ai travaillé sur quelques projets. Jim
25 Litchfield, Jim Lazar, qui est un membre du

1 Regulatory Assistance Project, un organisme dont le
2 seul mandat est de conseiller les régulateurs, que
3 j'ai amené témoigner ici alors... Aussi Tim Wolfe,
4 de Synapse, Robert McCullough, Ian Goodman.

5 Alors j'ai eu l'occasion de m'entourer de
6 gens avec beaucoup plus d'expérience que moi et
7 chacun a été une expérience d'apprentissage
8 important. Mais je veux dire aussi chaque dossier,
9 on apprend. On commence certains points, on creuse
10 plus loin et on sait un peu plus à la fin qu'au
11 début, alors après vingt-cinq (25) ans on commence
12 à savoir quelque chose.

13 Q. **[14]** Nous avons déposé une première version de
14 votre CD... CD... CV, le six (6) novembre sous la
15 cote C-RNCREQ-0013, qui accompagnait la demande de
16 reconnaissance du statut d'expert et une nouvelle
17 version a été déposée le dix (10) décembre dernier,
18 celle à laquelle nous faisons référence ce matin,
19 donc C-RNCREQ-0024. Pouvez-vous nous indiquer les
20 informations qui ont été mises à jour?

21 R. Bien il y avait quelques éléments de mises à jour
22 ordinaire, comme la Commission d'enquête Muskrat
23 Falls, quelques papiers « Peer reviewed » sur
24 le Site C, qui sont dans les publications et aussi
25 le dossier de la Régie. Mais il y en a un que, je

1 pense, mérite une explication qui se trouve à la...
2 en bas de la page 2 de mon CV. Il est marqué :
3 « Small hydro producers : Expert litigation support
4 in confidential arbitration proceedings with
5 respect to avoided costs ». Alors c'était un
6 dossier d'arbitration, comme ça le dit,
7 commerciale, entre certains producteurs
8 hydroélectriques et Hydro-Québec. C'était et c'est
9 extrêmement confidentiel, alors j'ai dû appeler des
10 avocats pour demander la permission de vous en
11 parler. Et qu'est-ce que je peux en dire? Alors
12 donc, c'est après cet échange avec les procureurs
13 que j'ai rajouté ça à mon CV.

14 Et je peux vous expliquer que, bon,
15 c'étaient des... le contexte était le
16 renouvellement des contrats issus de l'APR-91, qui
17 était le programme qui accordait des contrats de
18 vingt (20) ans... vingt (20) ans renouvelable, à un
19 série de petits projets hydroélectriques, qui
20 étaient par ailleurs l'objet d'étude de la
21 Commission Doyon en quatre-vingt-quinze (95).

22 Alors maintenant que ces contrats sont au
23 moment du renouvellement, la question est la
24 question du prix du renouvellement. Alors étant
25 donné que le prix d'origine en quatre-vingt-onze

1 (91) était basé très strictement sur une analyse
2 des coûts évités, les producteurs et leur équipe a
3 jugé que la question de coûts évités était
4 primordiale dans cette arbitration. Et ils m'ont
5 engagé notamment - je dis « notamment » parce que
6 j'ai fait d'autre chose aussi - mais surtout à
7 cause de mes connaissances sur les coûts évités,
8 parce que leur témoin expert était quelqu'un de...
9 un Canadien de l'extérieur du Québec, sans aucune
10 connaissance au départ du système d'Hydro-Québec ni
11 de la façon qu'il avait élaboré les prix basés sur
12 les coûts évités. Alors j'ai écrit un papier, qui
13 est malheureusement confidentiel, détaillé sur
14 l'évolution des coût évités des années quatre-vingt
15 (80) jusqu'à aujourd'hui pour appuyer ce processus.

16 Q. **[15]** Et continuons sur la question particulière,
17 donc des coûts évités, puisque c'est le statut
18 d'expert qu'on demande aujourd'hui. Vous avez déjà
19 mentionné avoir été reconnu comme expert par la
20 Régie de l'énergie sur la question spécifique des
21 coûts évités. Vous avez mentionné les dossiers 3519
22 et 3708. Quelle était la teneur de vos rapports
23 d'expert sur le sujet?

24 (9 h 27)

25 R. Bon. il y a 3519, qui était deux mille trois (2003)

1 ou deux mille quatre (2004), je pense. Même
2 avant... c'était dans la période où l'énergie
3 patrimoniale était suffisante pour tous les besoins
4 du Distributeur. Alors, on commençait à regarder...
5 Bon. Bientôt, il y aura du postpatrimonial,
6 comment est-ce qu'on gère ça? Et qu'est-ce que ça
7 fait sur les coûts évités? Donc, ce premier papier
8 était des questions méthodologiques de comment est-
9 ce qu'on va déterminer les coûts évités dans cette
10 période qui commençait à l'époque? Où il y a
11 l'énergie patrimoniale, mais aussi de
12 postpatrimoniale.

13 L'autre dossier, au 3708, alors c'était
14 maintenant quatre (4) ans après qu'il y a commencé
15 à y avoir de l'énergie postpatrimoniale, mais
16 c'était le début de la période de surplus. Et avec
17 ce changement de contexte qui, au départ, semblait
18 de très court terme, je pense qu'on prévoyait des
19 surplus pendant deux ans, mais maintenant dix ans
20 plus tard, on prévoit des surplus pour encore dix
21 ans.

22 Mais au tout début, c'était une question
23 quand même assez limitée de qu'est-ce qu'on fait
24 pour les coûts évités pendant ces périodes? Et en
25 fait, la proposition d'Hydro n'était pas très

1 différente de ce qui est maintenant dans le
2 dossier. La proposition que j'ai faite à l'époque
3 est différente. Elle se basait sur une approche
4 plus détaillée sur les prévisions de coûts de
5 marchés aux États-Unis. Mais les grandes lignes là,
6 dans le sens qu'il faut faire mieux que simplement
7 travailler avec les prix à terme sur tout
8 l'ensemble de l'hiver, est un élément constant
9 entre ces deux papiers.

10 Q. **[16]** Et depuis cette dernière reconnaissance, dans
11 le dossier 3708, avez-vous fait une demande de
12 reconnaissance de statut d'expert sur la question
13 des coûts évités, qui vous a été refusée?

14 R. Non.

15 Q. **[17]** Et vos connaissances en coûts évités datent
16 de quand?

17 R. En fait, d'origine, ça date de mille neuf cent
18 quatre-vingt-neuf (1989), où j'ai participé à la
19 consultation d'Hydro-Québec sur le plan de
20 développement quatre-vingt-dix (1990). C'était une
21 consultation très approfondie, gérée par monsieur
22 Anthony Frayne, ancien régisseur. Il y avait donc
23 plusieurs sessions qui traitaient de la façon
24 qu'Hydro traitait tous les éléments de la
25 planification, dont évidemment les coûts évités.

1 En quatre-vingt-quatorze (1994), j'ai
2 mentionné que j'ai fait un papier avec James
3 Litchfield dans le cadre du Projet Grande-Baleine
4 sur la planification énergétique et effectivement,
5 on a traité l'importance des coûts évités, à cette
6 époque-là.

7 En quatre-vingt-quinze (1995), la
8 Commission Doyon, pendant toute une année, ils ont
9 creusé avec énormément de détails sur la façon que
10 les coûts évités d'Hydro avaient été établis à
11 l'époque et comment ils avaient été intégrés dans
12 les coûts d'achats pour les projets APR-91.

13 Ensuite, deux mille quatre (2004), le
14 dossier R-3519, que j'ai mentionné. En deux mille
15 six (2006), j'ai été sollicité, justement, par le
16 Goodman Group pour les aider à l'analyse des coûts
17 évités pour National Grid USA. C'était dans le
18 contexte d'une étude d'impact économique des
19 programmes d'efficacité énergétique.

20 Et alors, deux mille dix-neuf (2019), j'ai
21 déjà mentionné le papier que j'ai fait, le rapport
22 d'expertise en R-3708.

23 Q. **[18]** Vous avez dit : « Deux mille dix-neuf (2019) »
24 pour R-3708, mais on parle bien de deux mille neuf
25 (2009) ?

1 R. Oui.

2 Q. **[19]** O.K. Merci. Lors du contre-interrogatoire du
3 panel 3, le témoin du Distributeur a dit penser que
4 les coûts évités ont été déterminés pour faire
5 l'évaluation économique des programmes du PGEÉ en
6 deux mille cinq (2005), et donc, que l'approche
7 pour les déterminer daterait de cette période. Est-
8 ce que cette déclaration est conforme à vos
9 connaissances?

10 R. Bien pas exactement. D'abord, l'approche, en deux
11 mille cinq (2005), n'était pas nouvelle. Hydro
12 avait déjà proposé des coûts évités dans son PGEÉ
13 de deux mille trois (2003), qui eux s'appuyaient
14 grandement sur l'approche utilisée même avant la
15 séparation fonctionnelle. Donc, il y a selon moi, à
16 mon point de vue, une très grande continuité de
17 l'approche d'Hydro sur les coûts évités, qui date
18 déjà des années quatre-vingt (1980), mais avec
19 beaucoup de changements. Évidemment, la séparation
20 fonctionnelle, c'est un changement majeur, mais
21 aussi il y avait beaucoup de changements ponctuels
22 depuis, qui sont d'ailleurs détaillés dans la
23 section 2.2 de mon rapport. Je pense que le témoin
24 aussi mentionnait de ne pas avoir fait un balisage
25 sur...

1 (9 h 32)

2 Me SIMON TURMEL :

3 Oui. J'ai laissé aller un petit peu, je voulais
4 comprendre le sens de la question, puis je
5 comprends un petit peu le sens de la réponse, mais
6 j'ai comme l'impression qu'on s'éloigne du voir-
7 dire, puis peut-être qu'on commence à rentrer dans
8 le fond du sujet ou dans le fond du dossier
9 quasiment en refaisant le dossier, finalement, de
10 deux mille neuf (2009). Mais j'ai l'impression
11 qu'on s'éloigne ici des questions pertinentes dans
12 le cadre d'un voir-dire.

13 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

14 L'objectif de la question est de démontrer que
15 monsieur Raphals possède des connaissances qui
16 excèdent les connaissances auxquelles la Régie a
17 accès à ce moment-ci étant donné qu'on a une
18 question importante à examiner sur le plan des
19 coûts évités. Pour se targuer du statut d'expert
20 encore faut-il démontrer que les connaissances vont
21 au-delà de celles, avec le plus grand des respects,
22 de celles que la Régie a à sa disposition, ce qui
23 inclut également les connaissances dont a fait état
24 le Distributeur lors du contre-interrogatoire.
25 C'était le témoin sur le sujet des coûts évités, la

1 question a été posée à savoir l'historique des
2 connaissances selon eux, dataient de quand, Donc,
3 le but de la question ici, c'est de démontrer que
4 monsieur Raphals bénéficie d'une connaissance qui
5 est plus approfondie qu'il a un historique plus
6 riche pour soutenir donc la demande de statut
7 d'expert.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Écoutez, je pense que ça fait déjà une demi-heure
10 qu'on entend monsieur Raphals nous faire part de
11 son expérience et de ses connaissances. Je ne sais
12 pas si vous avez d'autres questions. Mais je pense
13 qu'on a bien compris toutes les connaissances et
14 les expériences auxquelles il a pu participer au
15 cours des dernières années.

16 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

17 Il me restait une seule question, si vous le
18 permettez.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Allez-y!

21 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

22 Q. [20] On y répondra de manière brève. Finalement,
23 dans sa contestation... Désolé, avant de poursuivre
24 avec ma prochaine question. Monsieur Raphals, est-
25 ce que vous aviez terminé votre réponse précédente?

1 R. Oui, ça va.

2 Q. [21] D'accord. Donc, pour terminer dans sa
3 contestation, le Distributeur invoque que votre
4 dernière reconnaissance comme expert en coûts
5 évités date de près de dix ans, c'est en fait neuf
6 ans le dossier de deux mille neuf (2009). Vous y
7 avez déjà fait référence. Est-ce qu'il y a quoi que
8 ce soit que vous voulez ajouter sur ce que vous
9 avez écrit ou fait depuis l'expérience de deux
10 mille neuf (2009)?

11 R. Oui, juste aller deux phrases un peu plus loin sur
12 le dossier, à FortisBC, où je participe comme
13 expert et qui est actuellement en délibéré. En fait
14 ma preuve traitait beaucoup sur les coûts évités.
15 Le contexte, c'était que Fortis désire annuler son
16 tarif à deux paliers pour avoir un tarif à un seul
17 palier. Et il suffit en faisant référence à ces
18 Long Range Marginal Costs, qui sont en fait ces
19 coûts évités. Alors, selon l'analyse que j'ai
20 faite, ces Long Range Marginal Costs, ce n'était
21 pas du tout adéquat comme une balise pour le
22 deuxième palier, parce que c'était des coûts de
23 production à la centrale qui tenaient compte ni des
24 pertes ni des investissements évités en transport
25 et distribution. Et en fait j'ai même annexé un

1 document d'Hydro-Québec à mon rapport. Et j'ai
2 traduit la présentation de deux mille six (2006).
3 Et j'ai fait toute une proposition de coûts évités
4 pour Fortis basée sur cette approche.

5 Q. **[22]** Merci. Ça met fin à mes questions. Le témoin
6 est disponible.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Maître Turmel?

9 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me SIMON TURMEL :

10 Oui. Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
11 Régisseur, Madame le Régisseur. Simon Turmel pour
12 Hydro-Québec Distribution.

13 Q. **[23]** Bonjour, Monsieur Raphals.

14 R. Bonjour.

15 Q. **[24]** J'aurai quelques questions justement dans le
16 cadre de ce voir-dire. Tout d'abord, je comprends
17 la lettre du six (6) novembre de votre procureur,
18 donc la lettre, je vais y référer plusieurs fois,
19 donc C-RNCREQ-0012, que votre mandat ici
20 précisément consiste au présent dossier, le mandat
21 qui vous a été octroyé, consiste à - et je cite -
22 « analyser les coûts évités du Distributeur en vue
23 de proposer une nouvelle approche pour structurer
24 ces coûts de manière à ce qu'ils reflètent les
25 véritables coûts marginaux du Distributeur ». C'est

1 exact?

2 R. Oui.

3 Q. **[25]** Je comprends également que la qualification
4 que vous recherchez est celle - j'ouvre les
5 guillemets - « d'expert en coûts évités et
6 questions connexes » - je ferme les guillemets -,
7 c'est exact?

8 R. Je crois oui.

9 Q. **[26]** Vous croyez ou?

10 R. Bien, je n'ai pas lu la lettre récemment mais...
11 Enfin, ce n'est pas moi qui...

12 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

13 Je peux le confirmer.

14 Me SIMON TURMEL :

15 C'est bien.

16 Q. **[27]** Je comprends également que les expériences
17 pertinentes que vous mettez de l'avant par
18 l'entremise justement de la lettre de votre
19 procureur pour soutenir votre demande de
20 qualification à titre d'expert sont celles que l'on
21 retrouve à la dernière page de la correspondance
22 encore une fois du six (6) novembre, c'est exact?

23 R. Je n'ai pas la correspondance devant moi. Je peux
24 l'ouvrir si vous voulez.

25 Q. **[28]** Oui, ce serait...

1 (09 h 37)

2 R. Alors, c'est quel numéro?

3 Q. **[29]** 12, C-RNCREQ-12.

4 R. D'accord.

5 Q. **[30]** Oui. Donc, votre réponse c'est oui? C'est ce
6 que je comprends.

7 R. Alors, vous pouvez répéter la question, s'il vous
8 plaît.

9 Q. **[31]** Donc, je comprends justement que les
10 expériences pertinentes que vous mettez de l'avant
11 pour soutenir votre demande de qualification à
12 titre d'expert en coûts évités et questions
13 connexes sont celles qu'on retrouve justement à la
14 dernière... à la page 3, deuxième moitié de la
15 page?

16 R. Mais c'est un... c'est un court... un court résumé,
17 évidemment.

18 Q. **[32]** O.K. Je comprends maintenant à la lecture de
19 votre CV, C-RNCREQ-0013, mais également il y a une
20 version révisée, déposée que vous ne possédez pas
21 de diplôme universitaire en économie?

22 R. Oui, c'est vrai.

23 Q. **[33]** C'est exact. Je comprends également à la
24 lecture de votre CV que vous ne possédez pas de
25 diplôme en mathématique?

1 R. C'est vrai.

2 Q. **[34]** Je comprends également que vous ne possédez
3 pas de diplôme en génie?

4 R. C'est vrai.

5 Q. **[35]** Donc, en fait, je comprends justement en
6 lisant votre CV que vos diplômes universitaires
7 sont, puis vous l'avez mentionné également tout à
8 l'heure, donc, vous pouvez confirmer, sont une
9 maîtrise en musique ainsi qu'un baccalauréat en
10 philosophie...

11 R. Oui.

12 Q. **[36]** ... avec mineure en biologie.

13 R. C'est exact.

14 Q. **[37]** Je comprends également en lisant votre CV que
15 vous n'avez jamais travaillé en tant qu'employé
16 pour une utilité ou un distributeur d'électricité,
17 c'est exact?

18 R. C'est exact.

19 Q. **[38]** De même que vous n'avez donc jamais à titre
20 d'employé d'une utilité ou d'un distributeur
21 développer ou participer à l'élaboration des coûts
22 évités?

23 R. C'est exact.

24 Q. **[39]** De même que je comprends également que vous
25 n'avez jamais en tant qu'employé d'une utilité ou

1 d'un distributeur travailler dans la... au sens
2 large dans la gestion des approvisionnements?

3 R. J'ai jamais été employé d'un service public.

4 Q. **[40]** Je comprends de la correspondance, encore une
5 fois de la correspondance de votre procureur, que
6 parmi justement les expériences au soutien de votre
7 demande précise d'être reconnu à titre expert en
8 coûts évités, il y a les deux témoignages à titre
9 d'expert et je cite ici ce qui est mentionné dans
10 la lettre de votre procureur, « Deux témoignages à
11 titre d'expert sur les coûts évités dans la Régie
12 au dossier R-3519 et R-3708-2009 », c'est exact?

13 R. Oui.

14 Q. **[41]** Je comprends toutefois que dans le dossier
15 R-3519-2003, quand on lit les conclusions de la
16 décision, la qualification qui a été retenue par la
17 Régie est celle d'expert en efficacité énergétique,
18 c'est exact?

19 R. Il va falloir faire référence au document si vous
20 voulez que je confirme, hein.

21 Q. **[42]** Moi, j'avais... j'avais pas déposé la décision
22 mais je crois que l'extrait de la décision a été
23 déposé dans le cahier d'autorités de votre
24 procureur.

25

1 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

2 Je n'ai pas d'objection à laisser répondre le
3 témoin mais c'est un point que je vais traiter dans
4 mon argumentation à la suite. Donc, si mon confrère
5 le permet, je pourrais répondre à cette
6 préoccupation dans quelques minutes.

7 Me SIMON TURMEL :

8 Non. En fait, la question s'adressait à monsieur
9 Raphals, je vais demander à monsieur Raphals quelle
10 qualification il avait reçue à l'occasion du
11 dossier R-3519-2003 et je suggère... je suggère que
12 la qualification retenue est celle d'expert en
13 efficacité énergétique lorsque l'on lit les
14 conclusions de la décision.

15 R. Bien, vous êtes dans le cahier d'autorités de
16 maître Thibaut-Bédard?

17 Q. **[43]** Oui. Allez...

18 R. A quelle page?

19 Q. **[44]** A l'onglet... à la page 16. Nous pouvons lire
20 16?

21 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

22 Non, il n'y a pas d'onglet, ça va être des pages.
23 Je peux vous confirmer la page, donnez-moi un
24 instant.

25 R. La page 16 est la première page de la décision

1 D-2003-231?

2 Me SIMON TURMEL (HQD) :

3 Q. **[45]** Allez-y. Page 10 de cette décision, oui.

4 R. Page 10 de la décision?

5 Q. **[46]** Oui. Le troisième... la troisième conclusion.

6 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

7 Q. **[47]** C'est la page 25 du Pdf.

8 R. Oui.

9 (9 h 42)

10 Q. **[48]** Oui, mais je vois le deuxième qui dit :

11 PERMET au ROEÉ, au RNCREQ et à UC
12 d'avoir recours à M. Philip Raphals en
13 tant qu'expert commun en efficacité
14 énergétique aux fins de l'étude des
15 coûts évités de l'électricité;

16 Et ensuite:

17 Reconnaît monsieur Raphals en tant que
18 témoin expert en efficacité
19 énergétique.

20 Q. **[49]** Donc, vous avez été reconnu témoin expert en
21 tant qu'efficacité énergétique, c'est ça que je
22 comprends de la décision.

23 R. Mais c'était un dossier sur les... le R-3519, si
24 vous regardez la première page de la décision,
25 c'était un dossier sur les coûts je crois, allons

1 voir.

2 Q. [50] Je comprends maintenant...

3 R. Ah non... c'est... s'il vous plaît...

4 Q. [51] On ne refera pas... on ne refera pas le
5 dossier. Ma question était simple, elle avait trait
6 justement à la conclusion que nous retrouvons à la
7 décision, donc...

8 R. Mais les mots sont là, je ne me souviens pas
9 pourquoi la Régie avait fait cette nuance-là. Pour
10 moi, c'était assez évident le deuxième paragraphe
11 et le fait que mon rapport était que les coûts
12 évités et que le dossier était sur les coûts
13 évités, que c'était une expertise en coûts évités.
14 Mais vous avez raison, ça dit : « Reconnaissez
15 monsieur Philip Raphals en tant que témoin expert
16 en efficacité énergétique ».

17 Q. [52] Et je comprends qu'au dossier R-3708-2009, la
18 qualification qui avait été retenue par la Régie
19 est celle d'expert en efficacité énergétique aux
20 fins de l'étude des coûts évités. Ça, est-ce que
21 vous vous en souvenez?

22 R. Avez-vous une page à me référer?

23 Q. [53] Si je vous... non, je n'ai pas de page.

24 R. Non, je ne me souviens pas exactement. Je ne me
25 souviens pas exactement.

1 Q. **[54]** Ce que je vous suggère, oui.

2 R. Je ne me souviens pas exactement.

3 Q. **[55]** O.K.

4 R. Si vous voulez que je regarde le document, avec
5 plaisir.

6 Q. **[56]** Page 28 du cahier d'autorités.

7 R. Page...

8 Q. **[57]** 28.

9 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

10 En fait, la page 28 fait référence à des notes
11 sténo dans un autre dossier, donc je ne pense pas
12 que ce soit la référence la plus appropriée, là. Si
13 vous avez la décision, la référence vers la
14 décision que vous citez, ça aiderait mon témoin à
15 répondre.

16 Me SIMON TURMEL :

17 Q. **[58]** Alors je vais passer à ma prochaine question.

18 Je comprends également en lisant votre CV que la
19 dernière fois que vous avez été reconnu expert à la
20 Régie - puis je parle d'expert, je ne parle pas
21 d'expert-conseil, mais je parle d'expert à la Régie
22 - si je me fie à votre CV, ce serait en deux mille
23 dix (2010)?

24 R. Je ne suis pas certain.

25 Q. **[59]** Vous n'êtes pas certain?

1 R. J'ai été reconnu expert en transport FERC sur le
2 dossier R-3738-2010. Je ne me souviens pas, je
3 pense que c'était un dossier assez long, mais ça
4 donne à peu près je pense dans cette période-là.

5 Q. **[60]** À cette époque. Je comprends également, en
6 lisant votre CV, mais également en considérant la
7 correspondance de votre procureur, que dans les
8 différents témoignages auxquels vous faites
9 référence dans lesquels - là, je parle des
10 témoignages devant d'autres... dans d'autres
11 provinces - que dans vos témoignages à titre
12 d'expert... Je recommence ma question. Je
13 comprends, en lisant votre CV, que dans votre
14 témoignage à titre d'expert sur différents sujets -
15 et là, « sur différents sujets » est important ici,
16 c'est un terme qui est utilisé dans la
17 correspondance de votre procureur, donc devant les
18 régulateurs d'autres provinces - je comprends que
19 vous n'avez pas été reconnu spécifiquement à titre
20 d'expert en coûts évités, c'est exact?

21 R. Oui.

22 Q. **[61]** Incluant dans le dossier Fortis auquel vous
23 avez fait référence... où vous avez peut-être
24 abordé la question des coûts évités, mais vous
25 n'avez pas été...

1 R. J'aimerais juste préciser, le dossier Fortis
2 s'était décidé vers la fin du dossier, qu'il n'y
3 avait pas besoin de faire des audiences de vive
4 voix. Alors c'était finalement traité comme une
5 audience sur dossier. C'était une décision prise à
6 la fin du dossier, pas au début. Et donc, étant
7 donné qu'il n'y avait pas d'audience, il n'y avait
8 pas de processus d'avoir d'accréditation formelle
9 d'expertise. Mais je peux vous dire que j'ai reçu
10 une quantité énorme de questions détaillées de la
11 Commission en termes de DDR et de toute l'évidence
12 du déroulement du dossier, il n'y avait rien de
13 suggéré que je n'étais pas reconnu comme expert,
14 mais effectivement il n'y a aucune étape formelle
15 de reconnaissance.

16 (9 h 47)

17 Q. **[62]** Donc, je comprends qu'il n'y a eu aucune
18 qualification à titre d'expert en coûts évités?

19 R. Oui, c'est vrai.

20 Q. **[63]** C'est exact. De même que devant les autres
21 régulateurs d'autres provinces, il n'y a pas eu de
22 qualification à titre d'expert en coûts évités?

23 R. C'est exact.

24 Q. **[64]** O.K. Vous demandez la désignation à titre
25 d'expert, je fais référence en coûts évités, mais

1 coûts évités et questions, je veux utiliser les
2 bons termes, « questions connexes », j'aimerais
3 juste comprendre ce dont il s'agit. « Questions
4 connexes », c'est un peu large, c'est un peu vague.

5 R. Mais, à mon esprit, ça inclut l'utilisation des
6 coûts évités. Par exemple, l'implication des coûts
7 évités sur les prises de décision sur un programme
8 proposé, comme par exemple la tarification
9 dynamique.

10 Q. **[65]** Très bien. Ça fait le tour de mes questions.
11 Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci, Maître Turmel. J'allais dire maître Fraser.
14 Maître Thibault-Bédard. Ah! Attendez. Peut-être que
15 la formation va avoir quelques questions.

16 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

17 Oui. Sans problème.

18 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

19 Mme SYLVIE DURAND :

20 Q. **[66]** Bonjour, Monsieur Raphals. J'aimerais un peu
21 vous entendre sur, en fait, les coûts évités, sur
22 le lien entre les coûts évités et l'efficacité
23 énergétique par le passé versus les coûts évités
24 aujourd'hui? Est-ce que les coûts évités maintenant
25 couvrent un sujet plus grand versus avant? Les

1 coûts évités étaient beaucoup utilisés aux fins de
2 l'efficacité énergétique. Est-ce qu'il y a quelque
3 chose, là, une évolution de l'utilisation des coûts
4 évités avec des sujets particuliers?

5 R. Oui. Oui. C'est une bonne question. Bon. Au départ,
6 si je parle de l'historique d'Hydro-Québec, les
7 coûts évités étaient utilisés surtout pour la
8 production, pour l'acquisition d'approvisionnement.
9 Justement, le processus APR-91 était pour acheter
10 l'électricité et décider combien payer pour. Et
11 j'avais pris une décision de payer... de fixer le
12 contrat pour être équivalent à leurs propres coûts
13 évités. Mais, avec la séparation fonctionnelle, cet
14 aspect, cette utilisation des coûts évités pour
15 l'acquisition d'électricité est devenue beaucoup
16 moins importante.

17 Quoique, si je me souviens bien, dans le
18 dossier l'avis sur le petit hydraulique, je ne me
19 souviens pas exactement du numéro, un des premiers
20 dossiers de la Régie, il était quand même question
21 de faire appel aux coûts évités pour décider
22 combien payer pour. 3610, je pense, c'était.

23 Mais alors, depuis, avec une structure
24 juridique qui fait en sorte que l'acquisition se
25 fait par appel d'offres, il n'y a pas vraiment de

1 rôle de coûts évités dans l'appel d'offres. Donc,
2 ça laisse... donc l'application la plus importante,
3 depuis la séparation fonctionnelle, est justement
4 pour l'évaluation du bien-fondé des programmes
5 d'efficacité énergétique. Et maintenant, quand on
6 parle de la gestion de la demande en puissance,
7 c'est aussi une question de coûts évités pour la
8 même raison.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Maître Turmel.

11 Me SIMON TURMEL, régisseur :

12 Q. **[67]** Oui. Bonjour, Monsieur Raphals.

13 M. PHILIP RAPHALS :

14 R. Bonjour.

15 Q. **[68]** Est-ce que vous avez écrit des publications en
16 matière de coûts évités, directement sur les coûts
17 évités et non pas...

18 R. Des publications autres que les preuves de mon...

19 Q. **[69]** Autres que les preuves, des présentations...

20 R. Non.

21 Q. **[70]** ... scientifiques, des textes de... des textes
22 sur la matière des coûts évités.

23 R. Non. Comme j'ai dit, j'ai fait un papier, mais qui
24 demeure confidentiel.

25 Q. **[71]** Oui, effectivement. Qui lui, je comprends, qui

1 était un recensement des coûts évités ou plutôt
2 l'évolution des coûts évités de quatre-vingts (80)
3 à aujourd'hui. C'est ça que vous avez expliqué?

4 R. Oui. De l'approche d'Hydro-Québec aux coûts évités.

5 Q. **[72]** Ça me convient. Merci.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 C'est bien. La formation n'aura pas d'autres
8 questions. Maître Thibault-Bédard.

9 (9 h 52)

10 REPRÉSENTATIONS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD

11 (voir-dire) :

12 Bonjour à nouveau. Alors je crois que vous avez
13 déjà eu accès au cahier des autorités que j'ai
14 déposé sous la cote C-RNCREQ-0032. Je vais y faire
15 référence à quelques reprises dans mon
16 argumentation au besoin. Donc, si vous l'avez sous
17 la main.

18 Donc, les réponses aux questions que
19 monsieur Raphals nous a fournies nous permettent de
20 constater sa vaste expérience dans le domaine de
21 l'énergie. Il a été plusieurs fois reconnu comme
22 expert devant la Régie. Ce qui témoigne d'une
23 excellente compréhension du contexte réglementaire
24 énergétique au Québec, ce qui correspond d'ailleurs
25 à une des attentes de la Régie exprimée dans sa

1 directive sur les attentes quant au rôle de témoin
2 expert. Mais il bénéficie également d'une large
3 expérience hors Québec et même hors Canada, ce qui
4 lui permet de mettre ses connaissances en
5 perspective et de proposer des approches et des
6 solutions innovantes.

7 Sur la question particulière des coûts
8 évités maintenant. Monsieur Raphals a déjà été
9 reconnu deux fois comme expert sur la question. Il
10 a mentionné dans ses réponses, donc dans les
11 dossiers 3519 et 3708. D'ailleurs, mon confrère a
12 fait un retour à ce sujet. C'est un élément qui
13 avait déjà été mentionné dans la lettre qu'ils ont
14 déposée en réponse à notre demande de
15 reconnaissance de statut d'expert à l'effet qu'au
16 dossier 3519-2003, monsieur Raphals n'aurait pas
17 été reconnu comme expert sur la question des coûts
18 évités mais plutôt comme expert en efficacité
19 énergétique.

20 J'aimerais répondre à cela qu'il faut lire
21 la décision dans son ensemble et non pas lire une
22 simple ligne de la décision. L'expertise de
23 monsieur Raphals dans ce dossier-là y était
24 reconnue en lien direct avec l'étude les coûts
25 évités. Je vous inviterais d'abord à consulter la

1 page 19 du cahier des autorités, qui est un extrait
2 de la décision 2003-231. Si on peut descendre à la
3 section en jaune s'il vous plaît. Donc, on voit ici
4 dans le sous-titre « Recours à un expert commun au
5 sujet des coûts évités ». Et on constate que les
6 intervenants :

7 RNCREQ, ROÉÉ et UC prévoient également
8 une preuve conjointe et un
9 regroupement volontaire, aux fins
10 d'une expertise sur les coûts évités.
11 L'expert identifié dans ce cas est M.
12 Philip Raphals.

13 Et on peut ensuite descendre au dispositif, donc à
14 la page 25, toujours la section en jaune, s'il vous
15 plaît. Effectivement, il y a la ligne ici qui
16 « reconnaît monsieur Philips Raphals en tant que
17 témoin expert en efficacité énergétique ». Mais
18 juste au-dessus de cette ligne-là, comme d'ailleurs
19 y a fait référence monsieur Raphals, on permet aux
20 trois intervenants donc « d'avoir recours à
21 monsieur Philips Raphals en tant qu'expert commun
22 en efficacité énergétique aux fins de l'étude des
23 coûts évités de l'électricité ».

24 Donc, je crois que le contexte de la
25 décision indique clairement qu'il était reconnu en

1 tant qu'expert sur un sujet qui est en lien direct
2 avec l'étude des coûts évités. D'ailleurs, ceci a
3 également été reconnu par le Distributeur dans le
4 dossier subséquent, donc le dossier 3708, où
5 l'expertise a été reconnue.

6 Je demanderais d'aller à la page 28 s'il
7 vous plaît. Je vous présente ici un extrait des
8 notes sténographiques du dossier 3708 dans lequel
9 monsieur Raphalse a été reconnu comme expert en
10 efficacité énergétique aux fins du calcul des coûts
11 évités. Et on commencerait au haut de la section en
12 jaune s'il vous plaît. Donc juste remonter un tout
13 petit peu. Merci. Ici, c'est la procureure du
14 RNCREQ de l'époque qui dit :

15 Je demanderais à la Régie de
16 reconnaître le statut d'expert de
17 monsieur Philip Raphals à titre de
18 témoin expert en efficacité
19 énergétique aux fins de l'étude des
20 coûts évités tel qu'antérieurement
21 accordé par la Régie, notamment dans
22 le dossier 3519.

23 Donc, le fameux dossier auquel mon confrère fait
24 référence. Et, là, le procureur du Distributeur :

25 Comme nous l'avions annoncé, nous

1 n'avons pas d'objection compte tenu
2 qu'il s'agit de la même qualification
3 qui a déjà été retenue.

4 Donc, il y a reconnaissance de la part du
5 Distributeur que, dans les deux dossiers, monsieur
6 Raphals était reconnu comme expert à titre d'expert
7 en efficacité énergétique aux fins du calcul des
8 coûts évités. Ça, c'est pour cet aspect-là.

9 Ensuite, toujours dans la lettre de
10 contestation du Distributeur, il a également été
11 fait référence il y a quelques minutes. On nous
12 dit, bon :

13 De plus, cette reconnaissance à titre
14 d'expert date d'il y a maintenant près
15 de dix ans.

16 (9 h 57)

17 Comme je disais, c'est plutôt neuf en fait. Une
18 première chose qu'on aimerait dire à ce sujet-là,
19 c'est comme d'ailleurs monsieur Raphals l'a
20 confirmé dans les questions, ce n'est pas que le
21 statut lui a été refusé depuis, c'est que le statut
22 n'a pas été demandé. Donc, il n'y a pas eu un
23 désaveu de son expertise à ce sujet-là. Dans les
24 dernières années, tel que monsieur Raphals l'a
25 indiqué, je ne répéterai pas, mais il y a des

1 travaux majeurs qui ont été effectués sur la
2 question et la raison pour laquelle le statut n'a
3 pas été demandé depuis, bien c'est tout simplement
4 que, toujours en « accordance » avec les attentes
5 de la Régie relatives au rôle de témoin expert, une
6 demande de témoin expert va être formulée lorsque
7 c'est utile à la Régie, lorsqu'il y a nécessité
8 d'être appuyé par le témoignage d'un témoin expert.
9 Et depuis le fameux dossier de deux mille neuf
10 (2009), il n'y a pas eu, au sein de la Régie, une
11 réflexion approfondie sur la démarche, l'approche,
12 la méthode relatives aux coûts évités.

13 Donc, il n'était pas dans l'intérêt de la
14 Régie qu'une demande à ce sujet-là soit déposée. Ce
15 qui explique le fait qu'elle ne l'a pas été et
16 qu'elle l'est aujourd'hui puisque la question se
17 pose.

18 Et encore une fois, comme monsieur Raphals
19 l'a déjà dit, bien que le statut d'expert en coûts
20 évités ne lui ait pas été reconnu à la Régie de
21 l'énergie depuis deux mille neuf (2009), il a
22 continué à développer son expertise à ce sujet
23 depuis et a agi comme expert sur le sujet dans
24 d'autres juridictions et dans d'autres contextes.

25 Il a également été fait état de la

1 formation académique de monsieur Raphals. C'était
2 mentionné dans la lettre, donc une formation qui ne
3 ferait pas état d'une expertise particulière dans
4 le domaine. Mon confrère y est revenu dans ses
5 questions là, économie, mathématiques, ingénierie.
6 Bon. J'aimerais tout simplement ici, affirmer qu'il
7 ne s'agit pas d'un critère valable pour la
8 reconnaissance d'un statut d'expert. C'est clair,
9 autant dans la doctrine que la jurisprudence, il
10 est erroné de refuser la qualification d'expert à
11 un témoin aux motifs qu'il ne détient pas de
12 diplôme particulier ou qu'il ne fait pas partie
13 d'un ordre professionnel. Donc, ça a été mentionné,
14 si on veut aller, s'il vous plaît... J'aurais dû
15 vous le dire un peu plus tôt, à la page 4. Par la
16 Cour d'appel, dans la décision « Compagnie à
17 numéros inc. contre Compagnie à numéros inc. », on
18 indiquait ici :

19 Le juge de première instance a commis
20 une erreur lorsqu'il a statué que pour
21 être reconnu comme témoin expert, un
22 témoin doit à la fois avoir fait des
23 études spécialisées et avoir de
24 l'expertise.

25 Donc, ce n'est pas nécessaire de cumuler les deux.

1 Et maintenant, à la page 9, toujours la Cour
2 d'appel, cette fois-ci dans la décision Landry
3 contre Sainte-Foy, la section jaune encore une
4 fois. Merci :

5 En se fondant sur la doctrine, il y a
6 erreur si le juge de première instance
7 a voulu poser comme exigence que
8 l'expert soit détenteur d'un diplôme
9 ou qu'il fasse partie d'un ordre
10 professionnel. En effet, le titre
11 d'expert peut être reconnu à une
12 personne qui possède des
13 « connaissances expérimentales
14 particulières » si, en raison de
15 celles-ci, elle est en mesure
16 d'éclairer le Tribunal sur une
17 question technique.

18 Donc, c'est très clair que la formation académique
19 ou l'absence d'une telle formation, ne peut
20 justifier un refus de statut d'expert. Et
21 d'ailleurs, dans le cas de monsieur Raphals, cette
22 règle juridique est confirmée dans les faits
23 puisque tel qu'il en a été fait mention, monsieur
24 Raphals a été reconnu comme expert dans de nombreux
25 dossiers. Donc, son absence de formation académique

1 pointue sur le sujet n'a jamais fait obstacle à
2 cette reconnaissance.

3 Je vais m'assurer de bien me retrouver dans
4 mes notes. Il y avait également, et ça monsieur
5 Raphals y a répondu. Donc, le fait qu'on faisait
6 référence au témoignage de monsieur Raphals à titre
7 d'expert sur différents sujets devant les
8 régulateurs d'autres provinces. Donc, monsieur
9 Raphals a précisé que c'était bien la question du
10 BC utilities commission, où il a produit un rapport
11 d'expert portant principalement sur la question des
12 coûts évités.

13 (10 h 02)

14 Et mon confrère a également insisté beaucoup sur le
15 fait que monsieur Raphals n'avait pas été employé
16 d'un régulateur. Je soumettrais, encore une fois,
17 qu'il ne s'agit pas d'un critère pour être reconnu
18 comme expert, le fait d'avoir été ou non employé
19 d'un régulateur. Les critères de reconnaissance de
20 statut d'expert sont très clairs, ils reposent sur
21 la compétence, les connaissances du témoin et non
22 pas les postes et les fonctions qu'il aurait
23 occupés. Je ne les ai pas prévus au cahier des
24 autorités, mais je peux vous citer deux références
25 de la Cour suprême. Donc, tout d'abord, dans la

1 décision la Reine contre Moghan, la référence étant
2 1994-2RCS-9, où on énonce que :

3 La qualification suffisante de
4 l'expert se démontre par la preuve
5 qu'il ou elle a acquis des
6 connaissances spéciales ou
7 particulières grâce à des études ou à
8 une expérience relative aux questions
9 visées dans son témoignage.

10 Donc il n'est pas question ici du titre ou
11 de la fonction d'employé ou autre. Et également,
12 autre décision de la Cour suprême dans R. C.
13 Marquard, [2013] (sic) 4 R.C.S. 223, on énonce un
14 critère pour juger de cette qualification
15 suffisante et on dit :

16 Le témoin expert possède-t-il des
17 connaissances ou une expérience
18 spéciale qui dépasse celle du juge des
19 faits?

20 Bien sûr, la Régie ne faisant pas appel à
21 la distinction « juge des faits », on doit
22 appliquer la chose dans... faire les adaptations
23 nécessaires, là, pour la Régie. Et je crois que ces
24 adaptations sont, entre autres, faites dans la
25 directive qui énonce les attentes de la Régie

1 relatives au rôle de témoin expert.

2 Et la Régie fait écho à ce critère en
3 disant que le rôle du témoin expert est de
4 l'éclairer. Donc, il sera pertinent de retenir un
5 témoin expert lorsque la Régie a besoin
6 d'éclairage. Et a contrario, donc l'expertise n'est
7 pas nécessaire lorsque la Régie peut se former
8 elle-même une opinion sur la question.

9 Je crois qu'à ce titre, il est pertinent de
10 consulter un extrait à la page 39 s'il vous plaît.
11 C'est un extrait de la décision D-2011-150, où - et
12 je vais vous demander de le considérer a contrario,
13 bien sûr - où la Régie jugeait ne pas avoir besoin
14 d'une expertise puisqu'elle n'avait pas besoin
15 d'explications scientifiques « d'experts pour
16 traiter de cette demande qui ne soulève aucun
17 nouveau principe ni méthode ».

18 (10 h 05)

19 Donc, je plaiderais qu'a contrario,
20 lorsqu'un dossier, a contrario, lorsqu'un dossier
21 soulève un nouveau principe ou une nouvelle
22 méthode, tel qu'est le cas dans le présent dossier
23 où est-ce qu'on remet en question une approche qui
24 est établie depuis une dizaine d'années pour la
25 détermination des coûts évités, je crois qu'on peut

1 soumettre qu'on se trouve dans une situation où il
2 y a examen d'un nouveau principe ou d'une nouvelle
3 méthode.

4 Donc, nous soumettons que l'analyse de la
5 méthode de calcul des coûts évités et la
6 proposition d'une nouvelle méthode est un sujet sur
7 lequel un témoignage d'expert est nécessaire pour
8 éclairer la Régie. En effet, le Distributeur a
9 confirmé lors des contre-interrogatoires que la
10 méthode actuelle des coûts évités date d'au moins
11 treize (13) ans. La dernière fois où cette question
12 a été débattue était en deux mille neuf (2009) dans
13 le dossier 3708 dans lequel monsieur Raphals était
14 reconnu à titre d'expert.

15 Avec, bien sûr, le plus grand des respects,
16 le RN remarque qu'aucun des membres de la formation
17 actuelle ne siégeait lors de ce dossier. Les
18 régisseurs étaient les régisseurs Hardy, Pelletier
19 et Duquette. Ce qui nous porte à conclure que
20 l'expertise de monsieur Raphals, qui a participé à
21 ce dossier et suit étroitement la question des
22 coûts évités depuis, est nécessaire pour éclairer
23 la Régie dans le présent dossier.

24 Et encore une fois, comme il a été fait
25 allusion dans les questions posées à monsieur

1 Raphals, nous soumettons également, avec le plus
2 grand des respects, que son expertise dépasse celle
3 des témoins du Distributeur qui ont témoigné sur la
4 question, qui faisait état... les notes sténos sont
5 dans le cahier des autorités si vous voulez les
6 consulter. Je ne crois pas que ce soit nécessaire
7 que je vous en fasse la lecture. Mais qui faisaient
8 état donc de leur compréhension que la méthode des
9 coûts évités datait du dossier deux mille cinq-deux
10 mille six (2005-2006) puisque ça coïncidait avec le
11 PGEÉ.

12 On a entendu dans les réponses aux
13 questions de monsieur Raphals qui en fait un
14 historique qui est beaucoup plus profond que ça,
15 l'historique auquel monsieur Raphals a participé.
16 Et finalement le témoin reconnaissait aussi ne pas
17 avoir fait de balisage sur la question des coûts
18 évités au réseau intégré.

19 Finalement, je terminerais avec la question
20 de la pertinence, qui est un autre, bien sûr un
21 autre critère d'admissibilité d'un témoignage
22 d'expert. Et d'ailleurs la Régie y a fait
23 référence... Pardon. La formation y a fait
24 référence avec votre question, Madame Durand, sur
25 l'évolution des coûts évités. Effectivement, il y a

1 eu évolution. Cette évolution-là a été constatée
2 dans la Régie dans une décision récente, la
3 décision D-2018-025. Et je vous demanderais
4 maintenant, Madame la Greffière, de prendre la page
5 44.

6 Donc, on propose que... On soumet que
7 l'expertise proposée au présent dossier est
8 pertinente compte tenu de la décision D-2018-025
9 dans laquelle la Régie constate un changement de
10 contexte économique et réglementaire à l'égard des
11 coûts évités. Et je me permets de lire l'extrait
12 qui est peut-être un peu long, mais je le trouve
13 très parlant. Donc, c'est dans le dossier tarifaire
14 de l'année dernière.

15 [204] Comme la preuve l'a démontré
16 dans le présent dossier, la Régie
17 constate de nombreux changements dans
18 l'utilisation des coûts évités depuis
19 leur création. Les coûts évités n'ont
20 plus comme principale finalité
21 d'évaluer la rentabilité des
22 programmes en efficacité énergétique.

23 Donc, on fait effectivement référence à l'évolution
24 que vous notiez.

25 Cette finalité a changé et de nombreux

1 éléments du contexte économique et
2 réglementaire ont modifié la nature et
3 la notion même d'approvisionnement « à
4 la marge ».

5 [205] Selon la Régie, plusieurs
6 critiques d'intervenants et certaines
7 incohérences apparentes dans la preuve
8 du Distributeur sont la manifestation
9 de ce changement de contexte
10 économique et réglementaire.

11 L'utilisation des coûts évités à de
12 nouvelles fins peut éventuellement
13 requérir d'autres signaux de prix que
14 ceux qui avaient été adoptés pour le
15 Plan global en efficacité énergétique.

16 Ensuite, la Régie énumère donc certaines nouveautés
17 qui justifient cette évolution. On y voit, entre
18 autres :

19 [...] l'annonce de projets de
20 tarification dynamique, exigeant une
21 compréhension et une analyse plus fine
22 des coûts marginaux pendant les
23 périodes de pointe et une remise en
24 question de l'allocation des coûts de
25 puissance par unité d'énergie.

1 Je vous soumetts que l'expertise de monsieur Raphals
2 porte justement sur ces questions. Est-ce que ça
3 fait le tour? Oui, ça conclut ce que j'avais à vous
4 dire. Merci.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Excellent, Maître Thibault-Bédard. Maître Turmel
7 pour Hydro-Québec?

8 REPRÉSENTATIONS PAR Me SIMON TURMEL :

9 Oui. Tout à l'heure, on y a fait référence, le
10 mandat qui a été donné justement à monsieur
11 Raphals, c'est d'analyser les coûts évités du
12 Distributeur en vue de proposer une nouvelle
13 approche pour structurer les coûts de manière à ce
14 qu'ils reflètent les véritables coûts marginaux du
15 Distributeur.

16 La contestation du Distributeur pour le
17 statut d'expert de monsieur Raphals est fondée
18 essentiellement, dans un premier temps, sur
19 l'absence de nécessité de recourir à un expert et,
20 dans un second temps, sur le fait que ni la
21 formation académique du témoin ni son expérience ne
22 le qualifie à titre d'expert en coûts évités et
23 questions connexes.

24 Tout d'abord, dans un premier temps, sur la
25 question de l'absence de nécessité, le Distributeur

1 rappelle qu'une expertise est nécessaire quand un
2 tribunal nécessite une opinion dans un domaine où
3 il n'est pas en mesure de tirer des conclusions à
4 partir de faits techniques ou complexes.

5 J'ai déposé, c'est la pièce B-00154, un
6 extrait de notes sténographiques dans le dossier
7 R-3644 où la Régie écrivait, puis c'est peut-être
8 pas nécessaire, c'est une courte citation et je
9 vais la lire, donc, c'est peut-être pas nécessaire
10 de l'afficher, la Régie écrivait :

11 Une expertise est nécessaire quand un
12 tribunal a besoin d'une opinion dans
13 un domaine où il n'est pas en mesure
14 de tirer des conclusions à partir des
15 faits techniques et complexes.

16 Donc, ça rejoint ce que je viens de mentionner.
17 Puis ces principes ressortent également d'un
18 document que la Régie a publié en deux mille onze
19 (2011), « Les attentes de la Régie relatives au
20 rôle des témoins experts », où justement la Régie
21 est venue dans ce document-là, en s'appuyant sur la
22 jurisprudence puis elle le mentionne dans le
23 document ou dans la lettre qui l'accompagne,
24 préciser les attentes par rapport aux experts et je
25 vous dirais également resserrer jusqu'à un certain

1 point les règles pour avoir un cadre clair à cet
2 effet.

3 Ici, dans le dossier qui nous intéresse, il
4 faut remonter au dossier 2018-025, c'est-à-dire la
5 dernière décision tarifaire. A cette occasion, la
6 Régie demandait des explications sur les coûts
7 évités par le Distributeur en regard des nouvelles
8 utilisations. Donc, la Régie demandait dans ce
9 dossier qu'un débat soit entrepris avant d'examiner
10 toute méthode de calcul des coûts évités pour
11 définir les besoins d'un signal de coûts.

12 Ce que le Distributeur a fait au présent
13 dossier c'est de venir expliquer que sa méthode est
14 toujours valide et qu'il n'y a pas à ce jour
15 nécessité de recourir à un expert pour la création
16 d'un nouveau coût évité en l'absence d'un tel
17 besoin ni de développer une nouvelle approche.

18 Autrement dit, et je fais ici le lien avec
19 le mandat donné à monsieur Raphals, il est
20 prématuré de développer une nouvelle approche, soit
21 l'objet même du mandat.

22 De plus, les coûts évités dans le contexte
23 du Distributeur, il s'agit d'un sujet qui est
24 discuté année après année à la Régie. La Régie les
25 a approuvés, la Régie les connaît, il y a des

1 questions qui sont posées à peu près à chaque année
2 sur les coûts évités. Donc, on est pas ici face à
3 un sujet sur lequel la Régie a nécessairement
4 besoin d'une expertise particulière pour comprendre
5 l'utilisation qu'en fait le Distributeur.

6 Je vous admetts que j'ai été un petit peu
7 surpris de ce que j'ai entendu, justement où on
8 faisait référence au fait que, bon, aucun de vous
9 trois n'était au dossier... dans les dossiers
10 R-3708-2009 ainsi que dans l'autre dossier, en fait
11 que la Régie avait besoin de quelqu'un avec des
12 connaissances spéciales, quelqu'un qui était là à
13 l'époque dans ce dossier pour pouvoir éclairer la
14 Régie.

15 Donc, j'ai un petit peu de difficulté
16 justement avec cet argument, la Régie a quand même
17 une connaissance institutionnelle, une connaissance
18 de ses décisions, une connaissance de ses dossiers,
19 une connaissance de ce qui a pu se passer justement
20 à l'époque. Donc, la Régie est bien placée pour
21 savoir ce qui a été discuté au R-3708 ainsi que
22 dans l'autre dossier et elle n'a pas besoin d'un
23 expert pour venir lui rappeler quels étaient les
24 objets... quel était l'objet des débats à cette
25 époque dans ces dossiers.

1 Donc, on fait face... on est dans un
2 domaine que la Régie connaît bien, un domaine pour
3 lequel, la Régie est tout à fait en mesure
4 d'apprécier la preuve, les propositions, de
5 questionner et de comprendre les coûts évités. Ça
6 fait presque partie, je vous dirais, du menu
7 quotidien d'un dossier tarifaire année après année.

8 Dans un second temps, le Distributeur
9 soumet respectueusement que monsieur Raphals ne
10 possède pas les qualifications ou l'expérience
11 nécessaire pour être déclaré témoin en coûts évités
12 et questions connexes.

13 (10 h 15)

14 Encore une fois, la Régie a déjà mentionné
15 qu'il y a lieu de distinguer les personnes qui
16 témoignent à titre d'analystes de celles qui... de
17 celles qui, en raison de leur expérience pratique
18 et spécifique dans des matières complexes ou
19 techniques ou leur formation académique rend des
20 témoignages d'opinions.

21 À la lumière du voir dire, monsieur Raphals
22 ne possède ni les qualifications académiques ni
23 l'expérience pratique pour la qualification
24 demandée. Tout d'abord, il ne possède pas les
25 qualifications académiques auxquelles on pourrait

1 s'attendre d'un expert en coûts évités, que ce soit
2 une formation en économie, mathématiques ou autres
3 domaines. Puis il ne possède pas non plus
4 l'expérience pratique. Il n'a jamais travaillé pour
5 un distributeur ou une utilité n'a jamais appliqué,
6 développé, les coûts... de coûts évités, il n'a
7 jamais été impliqué en approvisionnement, en
8 gestion des approvisionnements pour un distributeur
9 ou une utilité.

10 Certes oui, le Distributeur reconnaît que
11 de par son implication dans les dossiers de la
12 Régie depuis plusieurs années, monsieur Raphals a
13 une connaissance très large en matière énergétique
14 ou réglementaire. Puis je dirais qu'il en est de
15 même pour à peu près tous les analystes que l'on
16 entend, des différents intervenants que l'on
17 entend, justement, à la Régie, régulièrement, dans
18 différents dossiers. De par le fait de venir
19 témoigner régulièrement, effectivement ils
20 acquièrent une connaissance très large dans les
21 différents domaines, dans les différents sujets qui
22 nous occupent ici, à la Régie.

23 Mais pour monsieur Raphals, il n'a aucune
24 expérience pratique spécifique pour la
25 qualification recherchée d'expert en coûts évités.

1 En fait, ce qu'on constate, c'est une sorte de
2 prolifération des sujets d'intérêt, c'est ce qu'on
3 peut constater justement dans le CV de monsieur
4 Raphals.

5 Et puis, je reviens ici à la lettre,
6 l'expérience pertinente soulevée pour appuyer la
7 qualification d'expert en coûts évités consiste en
8 des témoignages devant différentes instances. Puis,
9 je ne veux pas refaire les débats qui ont eu lieu
10 justement en deux mille neuf (2009) et en deux
11 mille trois (2003), mais il est quand même
12 mentionné justement, dans les décisions, et on l'a
13 vu que la reconnaissance qui avait été reconnue à
14 l'époque c'est expert en efficacité ou efficacité
15 énergétique aux fins des coûts évités.

16 D'entrée de jeu, au début de la présente
17 audience, Madame la Présidente, vous avez fait
18 certaines remarques, puis relativement à
19 l'importance de la qualification pour un témoin
20 expert. Je comprends que c'était par rapport aux
21 deux experts qui ont témoigné relativement à la
22 question du MRI, mais vous avez fait quand même
23 fait des remarques justement sur l'importance de la
24 qualification recherchée, de la qualification
25 demandée, et tant le procureur de l'AQCIE que nous,

1 effectivement, nous nous sommes appuyés peut-être
2 sur le fait que c'était un dossier qui était en
3 continuité de deux autres dossiers pour ne pas
4 inscrire de façon précise la qualification qui
5 était recherchée, mais cet aparté pour dire que la
6 qualification recherchée et la qualification
7 donnée, est d'une importance certaine par rapport à
8 l'exercice auquel on est confronté ici et qu'on
9 doit considérer ce qui avait été mentionné
10 justement dans les décisions au niveau de la
11 qualification. Puis peut-être la moindre des choses
12 aurait été... par transparence aurait été
13 probablement dans la lettre où le RNCREQ demandait
14 la qualification de monsieur Raphals, aurait été de
15 venir apporter les précisions ou indiquer la bonne
16 qualification plutôt que d'essayer de refaire
17 l'histoire dans le cadre de la lettre en
18 mentionnant « expert en coûts évités » plutôt que
19 « expert en efficacité énergétiques aux fins des
20 coûts évités », et ce, même si oui, effectivement,
21 dans le rapport, à l'époque, il avait été question
22 de coûts évités.

23 Également, toujours dans la lettre, on
24 mentionne :

25 À titre d'expérience pertinente aux

1 fins de la demande de qualification,
2 des témoignages sur différents sujets.

3 Et c'est ce qui est mentionné, sur différents
4 sujets devant différentes, dans d'autres provinces,
5 devant différents autres régulateurs.

6 Tout d'abord, monsieur Raphals a mentionné
7 effectivement qu'il n'a pas été reconnu expert en
8 coûts évités devant ces différentes instances. Et
9 d'avoir été qualifié d'expert sur différents
10 sujets, n'est pas suffisant pour remplir les
11 critères afin d'être reconnu expert en coûts
12 évités.

13 (10 h 20)

14 Donc, comme je mentionnais, une sorte de
15 prolifération justement des domaines d'expertise et
16 cette prolifération-là ne devrait pas en faire un
17 expert automatiquement.

18 Le Distributeur rappelle également que les
19 dernières fois justement où monsieur Raphals a été
20 qualifié d'expert devant la Régie, c'est en deux
21 mille dix (2010), des dossiers de deux mille dix
22 (2010). Il ne l'a pas été à la Régie depuis deux
23 mille dix (2010), donc c'est une reconnaissance, la
24 reconnaissance au dossier à R-3519-2003 et R-3708-
25 2009 qui commence à dater d'un certain nombre

1 d'années.

2 Puis finalement les témoignages détaillés
3 sur les coûts d'approvisionnement pendant les
4 heures de fine pointe, ce sont des témoignages qui
5 ont été rendus à titre d'analyste. Donc, le
6 Distributeur ne conteste pas le savoir de monsieur
7 Raphals ainsi que le CV impressionnant, mais
8 l'expertises particulière pour être reconnu en tant
9 qu'expert en coûts évités n'est pas rencontrée
10 d'une part et le besoin d'un expert en coûts évités
11 au présent dossier n'est pas rencontré non plus.
12 Merci.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci, Maître Turmel. Peut-être juste une
15 précision. Est-ce que le Distributeur est d'accord
16 pour accorder l'expertise en efficacité énergétique
17 aux fins des coûts évités ou même cette
18 qualification...

19 Me SIMON TURMEL :

20 Cette expertise date quand même aussi.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 O.K.

23 Me SIMON TURMEL :

24 Pardon. D'il y a neuf ans. C'est une expertise qui
25 date, puis je ne pense pas ici qu'on parle d'une

1 expertise en efficacité énergétique du tout, celle
2 qui... celle qui nous concerne dans le cadre du
3 présent dossier.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Parfait. Maître Thibault-Bédard?

6 RÉPLIQUE Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

7 Quelques points, d'abord sur le premier volet,
8 l'absence de nécessité. Bien sûr, on ne prétend pas
9 que la Régie n'a pas les connaissances nécessaires
10 pour se pencher sur la question des coûts évités en
11 général. Mon confrère l'a dit avec raison, c'est
12 une question qui est habituelle, qui revient année
13 après année devant la Régie, donc c'est pas notre
14 prétention.

15 Notre prétention c'est de dire qu'on est
16 dans un cas particulier ici, où l'approche qui est
17 établie depuis plusieurs années est remise en
18 question et où on propose des méthodes innovantes,
19 nouvelle pour... en vue d'adopter une approche qui
20 serait plus appropriée à la réalité, et qu'à cet
21 égard-là il s'agit d'un aspect de la question des
22 coûts évités qui n'est pas habituellement étudié
23 par la Régie et pour lequel un témoignage expert
24 peut l'éclairer.

25 D'ailleurs, les préoccupations de la Régie

1 dans la décision 2018-025 étaient très clairement
2 exprimées. On y relevait des critiques
3 d'intervenants qui avaient été formulées et le
4 RNCREQ étant d'ailleurs un des intervenants, là,
5 qui avait remis en question de manière très... très
6 détaillée la pertinence de l'approche, compte
7 tenu... Et je... en fait, je suis un peu sur... en
8 terrain glissant ici parce que je ne veux pas
9 rentrer dans le contenu du témoignage qui sera fait
10 plus tard par monsieur Raphals, mais vous
11 pourrez... vous pourrez le constater, son opinion
12 est à l'effet que la méthode habituelle de
13 détermination des coûts évités n'est pas appropriée
14 à l'évolution du contexte justement, là, que la
15 Régie a reconnu dans la décision 2018-025.

16 Mais bref, on y reconnaissait les critiques
17 d'intervenants, on y reconnaissait également des
18 incohérences apparentes dans la preuve du
19 Distributeur. Et en réponse à ça, donc dans le fond
20 ce que je comprends de l'argument de mon confrère
21 par rapport à la question de la nécessité, c'est de
22 dire : bien non, ce n'est pas nécessaire parce que
23 nous vous avons dit que notre méthode est la bonne.

24 Et... mais la Régie a clairement exprimé
25 certaines préoccupations, certains doutes et c'est

1 là que je ne veux pas rentrer dans le contenu du
2 témoignage de monsieur Raphals. Nous sommes à
3 l'aise aussi à ouvrir la porte que la
4 reconnaissance du statut soit prise en délibéré,
5 peut-être après que sa présentation ait été faite,
6 je crois que la nécessité de l'expertise va en
7 ressortir très clairement de ses propos et
8 justement du soin avec lequel son expertise répond
9 aux préoccupations de la Régie qui avaient été
10 exprimées dans le dossier tarifaire l'année
11 dernière, alors que du côté du Distributeur on a un
12 peu rassuré les craintes sans faire de
13 démonstration comme telle, pour simplement
14 poursuivre avec la même méthode qu'auparavant.
15 (11 h 25)

16 Pour ce qui est de monsieur Raphals en
17 particulier, donc de sa qualification à titre
18 d'expert, je l'ai déjà dit, je le réitère, la
19 formation et le titre de l'emploi qu'il aurait ou
20 n'aurait pas eus ne sont pas des critères
21 pertinents selon la jurisprudence. Mon confrère a
22 également mentionné le fait que monsieur Raphals a
23 témoigné à titre d'analyste à plusieurs reprises
24 devant la Régie. Et il a mentionné également la
25 directive de la Régie sur les attentes par rapport

1 au rôle d'expert.

2 Je ne pense pas que l'intention de cette
3 directive-là est d'interdire tout témoignage à
4 titre d'expert de quelqu'un qui aurait déjà, par
5 ailleurs, intervenu à titre d'analyste. Parce que
6 tout dépendant du sujet de l'intervention, une
7 personne pourrait prétendre à des connaissances du
8 niveau d'un expert sur un certain sujet, et donc
9 faire une demande de reconnaissance dans ce cas-là
10 et le reste du temps quand même faire bénéficier la
11 Régie de ses compétences à titre d'analyste. C'est
12 justement le cas de monsieur Raphals ici. Donc, le
13 fait qu'il a témoigné à titre d'analyste n'est pas
14 une fin de non-recevoir à la reconnaissance de son
15 statut d'expert.

16 On a également mentionné l'absence
17 d'expérience pratique spécifique. Je vous
18 renverrais tout simplement aux réponses de monsieur
19 Raphals aux questions au début du voir-dire qui a
20 fait état de plusieurs expériences très concrètes
21 sur la question des coûts évités au courant des
22 vingt (20) dernières années.

23 Pour ce qui est de la qualification
24 recherchée. On dit qu'on a tenté de refaire
25 l'histoire en changeant légèrement le vocable. Eh

1 bien, c'est qu'il y a eu évolution historique
2 justement alors qu'à l'époque la question des coûts
3 évités n'était pertinente essentiellement qu'à la
4 question d'efficacité énergétique. C'était logique
5 de reconnaître, de formuler le statut d'expert dans
6 ce langage-là. Mais comme la Régie le reconnaît, il
7 y a évolution dans le rôle des coûts évités, une
8 évolution qui a été soulevée par monsieur Raphals
9 dans des témoignages précédents, une évolution que
10 monsieur Raphals a suivie dans les dernières années
11 à travers ses travaux.

12 Donc, aujourd'hui, c'est pourquoi on
13 modifiait le vocable pour davantage représenter la
14 réalité en parlant d'expert en coûts évités et
15 questions connexes. Ceci dit, nous sommes ouverts à
16 une légère modification dans le statut recherché si
17 ça peut présenter un compromis acceptable aux yeux
18 de mon confrère et aux yeux de la Régie. Nous ne
19 sommes pas fermes sur les termes exacts qui ont été
20 employés. Je m'arrête ici. Merci.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Pouvez-vous juste préciser qu'est-ce que vous
23 proposez comme changement, le cas échéant, ou avec
24 lequel vous seriez à l'aise comme qualification
25 recherchée?

1 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

2 Bien, ce n'est pas surtout la question des
3 questions connexes. Mon confrère a mentionné que
4 c'était un peu large. On peut effectivement laisser
5 tomber cette portion-là du statut et simplement
6 parler d'expert en coûts évités. Le souci de
7 questions connexes, c'est que monsieur Raphals
8 avait l'intention de relier dans son expertise la
9 question des coûts évités avec le sujet plus
10 concret de la tarification dynamique du présent
11 dossier. Donc, c'était la perspective qui avait été
12 prise d'établir les liens entre la question plus
13 théorique des coûts évités et un élément plus
14 pratique. Mais on peut retrancher cette portion-là
15 pour enlever le caractère qu'on a décrit de plus
16 vague.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parfait. Alors nous allons prendre une courte
19 pause. On revient dans quinze (15) minutes. Merci.

20 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

21

22 REPRISE DE L'AUDIENCE

23 LE PRÉSIDENT :

24 Bon. Maître Thibault-Bédard, comme vous nous avez
25 ouvert la porte, on va prendre votre demande de

1 reconnaissance sous réserve. Et donc on va revenir
2 après le lunch probablement. Alors on vous écoute.
3 Merci.

4 INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

5 D'accord. Je vous remercie. Nous allons procéder à
6 l'adoption de la preuve.

7 Q. **[73]** Monsieur Raphals, je vous réfère au rapport
8 d'expert qui a été déposé sous la cote... d'abord
9 sous la cote C-RNCREQ-0015 puis une version révisée
10 sous la cote C-RNCREQ-0017. Je vous réfère
11 également aux réponses aux DDR déposées sous la
12 cote C-RNCREQ-0020, au complément de preuve déposé
13 en deux versions, mais il s'agit du même contenu,
14 C-RNCREQ-0029 et 0030; et finalement à la
15 présentation que vous allez utiliser aujourd'hui,
16 C-RNCREQ-0033. Êtes-vous l'auteur de ces documents?

17 M. PHILIP RAPHALS :

18 R. Oui.

19 (10 h 55)

20 Q. **[74]** Les adoptez-vous pour valoir comme preuve dans
21 la présente instance?

22 R. Oui.

23 Q. **[75]** Merci. Monsieur Moreau, je vous réfère au même
24 document. Avez-vous donné à monsieur Raphals le
25 mandat de réaliser ces travaux pour le RNCREQ?

1 M. VINCENT MOREAU :

2 R. Oui.

3 Q. **[76]** Avez-vous validé le contenu des différents
4 documents?

5 R. Oui.

6 Q. **[77]** Et les adoptez-vous pour valoir comme preuve
7 du RNCREQ dans la présente instance?

8 R. Oui.

9 Q. **[78]** D'accord. Je vous remercie. Peut-être avant de
10 débiter, Monsieur Raphals...

11 M. PHILIP RAPHALS :

12 R. Oui.

13 Q. **[79]** J'ai énuméré beaucoup de documents, dont un
14 complément de preuve. Si vous voulez peut-être
15 prendre une minute ou deux pour rappeler le
16 contexte dans lequel le complément de preuve a été
17 déposé, puis vous pourrez procéder à votre
18 présentation.

19 R. D'accord.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Juste, excusez-moi, avant de débiter, j'avais
22 oublié de vous demander, Maître Thibault-Bédard,
23 quel est le temps finalement que vous avez... Parce
24 que vous nous aviez demandé, quand même, un quatre-
25 vingt... quasiment un quatre-vingt-dix (90)

1 minutes. J'essaie de voir là, combien ça a été long
2 là.

3 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

4 Oui. Ça a été...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui. On est vraiment... On est en retard là,
7 clairement, sur l'horaire. Donc, je ne sais pas si
8 vous aviez prévu faire de quoi...

9 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

10 La présentation n'est pas demesurée dans sa
11 longueur et je suis certaine que monsieur Raphals
12 va être concis et s'en tenir...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 À l'essentiel.

15 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

16 À l'essentiel.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 C'est bon. Allez-y.

19 M. PHILIP RAPHALS :

20 R. Alors, re-bonjour. Alors, brièvement sur la
21 question du complément de preuve, vous avez
22 probablement noté que dans mon rapport initial, qui
23 était basé sur les données réelles de deux mille
24 dix-sept (2017) uniquement, j'avais indiqué
25 qu'ayant pris connaissance des graphiques produits

1 dans un complément de réponse au FCEI, je crois,
2 qu'il semblait que le Distributeur avait finalement
3 des données horaires sur ses achats, sur plusieurs
4 années. Chose que depuis des années, j'avais cru
5 comprendre qu'elles n'existaient pas. Et alors,
6 j'ai suggéré que si la Régie voulait demander ces
7 données en version Excel, en DDR, alors ça
8 permettrait une étude beaucoup plus robuste parce
9 que finalement ça serait basé sur cinq ans de
10 réalité plutôt qu'une année. Et la Régie ayant
11 effectivement fait ces demandes, les données sont
12 produites. Alors, ça permettait de revenir sur les
13 mêmes analyses dans une version plus robuste que
14 j'ai déposée, comme le document que vous avez
15 devant vous. Maintenant, c'est le RNCREQ 0029 et
16 0030. Alors, il y en a simplement un qui montre
17 toutes les modifications. Je vous en déconseille la
18 lecture, c'est assez lourd, mais l'autre c'est
19 simplement une version propre. Alors, la
20 présentation.

21 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

22 Q. **[80]** Monsieur Raphals, désolée de vous interrompre.
23 Je pense que monsieur Moreau avait quelques mots à
24 dire en introduction avant votre présentation.

25 R. Oui. Oui. Excusez-moi.

1 M. VINCENT MOREAU :

2 R. Merci de me permettre.

3 M. PHILIP RAPHALS :

4 R. Je suis désolé.

5 M. VINCENT MOREAU :

6 R. C'est bon. Madame la Présidente, donc Madame la
7 Régisseur puis Monsieur le Régisseur, bon, écoutez,
8 je ne veux pas nécessairement tout rappeler tout le
9 volet de la mission du RNCREQ, je crois que ça fait
10 plusieurs années que vous nous recevez. J'aimerais
11 quand même rappeler qu'on est là pour contribuer au
12 développement et à la promotion du développement
13 durable au Québec. On représente les seize (16)
14 conseils régionaux de l'environnement. On agit
15 autant au niveau de l'influence au niveau des
16 politiques publiques, l'élaboration des stratégies,
17 et les CRE appliquent beaucoup l'accompagnement au
18 niveau de la mise en oeuvre d'actions concrètes
19 dans plusieurs thématiques dont celle de la
20 transition énergétique, les transports, les
21 changements climatiques, les matières résiduelles,
22 l'aménagement du territoire, donc une expertise
23 très, très élargie.

24 En matière d'énergie, juste pour le
25 rappeler, je pense qu'on le rappelle à chaque fois,

1 la position du RNCREQ est que si on veut souscrire
2 à une vision de long terme du développement de
3 l'énergie au Québec, il faut viser deux cibles. La
4 première, c'est bien sûr de favoriser la
5 substitution des énergies fossiles et polluantes
6 par des sources d'énergie locales, propres et
7 renouvelables. Deuxième chose, c'est de soutenir en
8 priorité les mesures d'économie d'énergie dont
9 l'efficacité énergétique ou l'aménagement du
10 territoire de manière à retarder, voire éviter les
11 besoins de nouveaux approvisionnements et les
12 investissements en infrastructure lorsque cela
13 l'implique.

14 En lien avec cette deuxième cible-là, je
15 veux rappeler que le RNCREQ soulève depuis
16 longtemps la question des coûts évités. Donc, comme
17 on vient de l'entendre, le RNCREQ a présenté des
18 expertises de monsieur Raphals à ce sujet, en deux
19 mille trois (2003) et deux mille neuf (2009). En
20 effet, on s'inquiète... Il s'inquiète plutôt, pour
21 certains cas que l'approche du Distributeur, pour
22 déterminer les coûts évités, pourrait mener à une
23 sous-estimation de ceux-ci. Ce qui aurait notamment
24 pour effet d'exclure des mesures, par exemple, de
25 stockage ou de gestion de la demande en puissance

1 qui aurait, par ailleurs été rentable.

2 (11 h 00)

3 Donc, dans le dossier tarifaire de l'année
4 dernière, la Régie a constaté de nombreux
5 changements dans l'utilisation des coûts évités,
6 comme on l'a dit plus tôt depuis leur création et a
7 indiqué que l'utilisation des coûts évités à de
8 nouvelles fins peut éventuellement requérir
9 d'autres signaux de prix. Donc, cette année, avec
10 la proposition de tarification dynamique, la
11 question des coûts évités se pose à nouveau de
12 manière bien concrète.

13 Compte tenu de l'ouverture de la Régie à
14 mener des analyses plus approfondies, on a jugé que
15 le moment était opportun pour confier justement un
16 mandat d'expertise sur la question en la personne
17 de monsieur Philip Raphals dont je vais terminer
18 l'introduction et laisser la parole. Je vous
19 remercie.

20 M. PHILIP RAPHALS :

21 R. Merci, Vincent. Rebonjour une troisième fois.

22 Alors, je vais essayer d'aller vite sans parler
23 trop vite.

24 Bon, c'est quoi les coûts évités? C'est
25 surtout une mesure de la valeur de l'énergie et la

1 puissance à la marge et qui est donc important pour
2 considérer tant l'ajout d'une nouvelle charge, et
3 c'est exactement ce qu'on a vu dans le dossier sur
4 les cryptomonnaies, dossier 4045, ou de la
5 réduction de la charge ou des déplacements de la
6 charge, tout ça pour savoir la valeur de ce
7 qu'on... ou la valeur ou les coûts de ce qu'on
8 essaie de faire dépend d'une bonne compréhension
9 des coûts évités de court terme et ça va être ça le
10 focus de ma présentation, les coûts évités de court
11 terme.

12 Et juste mentionner qu'il y a des
13 implications au-delà de ce dossier, par exemple,
14 dans les questions du mesurage net, les questions
15 de stockage qui étaient invoquées par monsieur
16 Filion, je pense, la première journée, toutes ces
17 questions-là qui affectent la distribution des
18 charges d'un jour, d'une heure à l'autre dépendent
19 d'une bonne compréhension des réels coûts qui
20 peuvent être évités heure par heure.

21 Alors, l'approche du Distributeur, qui
22 demeure effectivement stable dans ses grandes
23 lignes depuis assez longtemps, maintenant, ils font
24 les études d'énergie, les coûts évités d'énergie de
25 court terme en deux parties, un pour l'hiver et

1 l'autre pour le reste de l'année. Et pour l'hiver,
2 ils estiment les coûts évités de court terme sur le
3 prix... sur la base de prix du marché de New York
4 mesuré avec des contrats à terme, les prix de
5 contrats à terme en préparation de dossiers, et
6 pour le reste de l'année, ils considèrent le coût
7 évité de court terme étant le prix du patrimonial.

8 Alors, je pense que cette approche se base
9 sur trois prémisses qui sont finalement
10 malheureusement mal fondées, qui sont... qui ne
11 représentent pas la réalité, et c'est pour ça par
12 ailleurs que je pense que c'est important de
13 trouver quelque chose de plus adéquat.

14 Alors, ces prémisses sont d'abord que les
15 achats à court terme se font pendant toutes les
16 heures de l'hiver, que les prix des marchés
17 externes restent stables pendant tout l'hiver et
18 qu'on n'achète pas du court terme hors l'hiver.

19 Alors, si toutes ces trois choses étaient
20 vraies, effectivement, je dirais que la méthode
21 utilisée actuellement par le Distributeur serait
22 tout à fait adéquate mais ce n'est pas le cas. Et
23 donc, je pense qu'il y a un défi important de
24 trouver une autre façon d'évaluer les coûts évités
25 de court terme.

1 Alors, ma présentation touchera quatre
2 sujets. D'abord, les coûts évités en puissance que
3 je vais toucher très rapidement, ensuite, les coûts
4 évités en énergie de court terme qui seraient assez
5 substantiels, ensuite, leur application à la
6 tarification dynamique qui est, évidemment, un
7 élément majeur de ce dossier, et finalement, les
8 commentaires sur deux des indicateurs de
9 performance qui sont proposés par le Distributeur.

10 Alors, pour commencer avec les coûts évités
11 de puissance, la valeur à long terme, je pense
12 qu'il n'y a pas de... il n'y a pas de controverse,
13 ça suit les indications faites par la Régie depuis
14 longtemps sur le prix de la soumission gagnante au
15 dernier appel d'offres, mais la grande question
16 est : jusqu'à quel point une mesure de gestion de
17 la demande puissance affecte les coûts évités à
18 long terme? Mais c'est précisément cette question
19 qui était au... qui est au coeur du dossier 4041
20 qui est en délibéré. Alors, je pense que ça ne
21 serait pas approprié d'en traiter ici, d'essayer de
22 vous saisir de cette même question, mais juste pour
23 vous mentionner que ma perspective de ça par
24 rapport au GDP affaires, comme par rapport à la
25 tarification dynamique, est que : oui dans un sens.

1 Dans un sens, ces mesures affectent les
2 besoins à long terme mais donc le signal de long
3 terme puissance est pertinent mais par contre, il
4 n'affecte pas de la même façon que d'acquérir une
5 ressource ou un kilowatt ferme de puissance est
6 connu. Et donc, la juste réponse se trouve quelque
7 part entre ces deux réponses. Mais, comme je vous
8 dis, je pense qu'il faut surtout attendre la
9 décision du dossier 4041 avant d'aller plus loin.
10 (11 h 05)

11 Maintenant, sur les coûts évités en
12 puissance de court terme, la valeur proposée est
13 toujours vingt dollars le kilowatt (20 \$/kW) hiver.
14 Dans mon rapport, j'ai mis ensemble les différentes
15 données produites dernièrement et c'est assez
16 clair, je crois, que cette valeur, la source de
17 cette valeur est de l'appel d'offres en deux mille
18 quatorze (2014) qui était de deux mille quatorze
19 (2014) jusqu'en deux mille dix-huit (2018), alors
20 qui est maintenant terminée et qui n'a donc aucune
21 pertinence pour le futur.

22 Alors, il n'y a pas d'information dans le
23 dossier sur le futur, mais sur le présent et qui
24 sont les valeurs RFP qui se trouvent dans les
25 différents dossiers, je vais peut-être juste

1 mentionner la page si vous voulez en faire
2 référence, c'est aux pages 21 et 22 de mon
3 complément de preuve. On constate que les valeurs
4 de court terme, selon les RFP du Distributeur, sont
5 énormément plus basses que ce vingt dollars (20 \$).

6 Alors, s'il y a une raison de maintenir un
7 niveau élevé, il n'a pas été présenté, mais il n'y
8 a pas non plus de prévision de qu'est-ce qui va se
9 passer avec la valeur de puissance dans les marchés
10 externes dans les prochaines années. Et ma
11 recommandation est simplement de demander au
12 Distributeur de faire une prévision et de justifier
13 sa valeur de coûts évités de puissance court terme
14 basée sur cette prévision qui est à venir.

15 Maintenant, la grande question, les coûts
16 évités en énergie de court terme. Quatre sous-
17 sujets, l'historique des achats de court terme que,
18 je crois, est au coeur du débat parce que c'est
19 selon l'historique qu'on va comprendre qu'est-ce
20 qui se passe. Et c'est pour ça, par ailleurs, qu'un
21 historique de cinq ans est tellement plus riche
22 qu'un historique d'une année parce que deux mille
23 dix-sept (2017) était une année extrêmement
24 atypique de différentes... de plusieurs façons.
25 Alors, tirer des conclusions sur un an n'était

1 vraiment pas souhaitable.

2 Alors, j'adresse les questions des
3 scénarios de référence qui ont été d'abord
4 recommandés par la Régie dans une décision
5 antérieure et repris par le Distributeur dans un
6 des indicateurs. Mais, finalement je le reprends
7 aussi, mais en l'utilisant de façon différente qui,
8 je pense, va nous aider beaucoup dans la question
9 des coûts évités de court terme.

10 Ensuite, en utilisant ces deux ressources,
11 je vous analyse l'historique et propose des coûts
12 évités horaire qui en découlent. Et finalement, je
13 vais parler des facteurs de différenciation, les
14 différentes façons de découper les huit mille sept
15 cent soixante (8760) heures d'année pour distinguer
16 ceux qui sont des hauts prix de ceux qui ne sont
17 pas des hauts prix finalement, mais tout ça est à
18 venir.

19 Alors, encore la proposition du
20 Distributeur est que, pour l'hiver, basé sur les
21 prix du marché externe, du prix à terme, quatre
22 point un cents le kilowattheure (4,1 ¢/kWh). Et
23 pour le restant de l'année, pas l'été, mais le
24 restant de l'année, deux point neuf cents du
25 kilowattheure (2,9 ¢/kWh) du patrimonial. Et si on

1 fait un pondéré de tout ça, disons pour un
2 kilowattheure (1 kWh) sur chaque heure de l'année,
3 ça devient à peu près trois point trois cents
4 (3,3 ¢).

5 En même temps, le Distributeur reconnaît
6 que les prix sont plus élevés pendant les heures de
7 pointe. Alors, si les coûts évités basés sur les
8 prix à terme sont égaux, mais nous achetons aux
9 heures de pointe quand c'est plus cher, alors je
10 pense que ça démontre que ces coûts évités basés
11 sur le prix à terme, qui est un prix à terme pour
12 une heure de chaque heure de l'hiver et non pour
13 les heures de grand froid, non pour les heures de
14 pointe, mais pour une heure pour chaque heure de
15 l'hiver n'est pas adéquat, il y a une nouvelle
16 approche requise.

17 Ce même point a été fait dans deux
18 expertises, tous les deux ayant été produits lors
19 du dossier R-3972 qui était l'avis au ministre
20 concernant la tarification, et caetera. Un venait
21 de monsieur Hopkins qui était l'expert du RNCREQ où
22 il a dit que :

23 HQD's marginal energy and capacity
24 prices are nearly flat over all hours
25 except around winter peaks.

1 Et finalement, le même point fait par l'expert du
2 Distributeur, monsieur Christensen, où il a dit
3 que :

4 Hydro-Québec's marginal costs are
5 quite unusual, as mentioned
6 previously. In all but about 300
7 hours, marginal...

8 (11 h 10)

9 ... costs are flat[...] In remaining
10 hours, in which imports from other
11 jurisdictions are possible, marginal
12 costs may vary[...]

13 Alors, je pense que tous les deux ont fait le même
14 constat très général. Et la question, c'est comment
15 traduire cette généralisation en quelque chose de
16 concret qu'on peut utiliser en valeur précise des
17 coûts évités en allant vers l'avant.

18 Bon. Donc, pour tout le reste, je parle de
19 cet historique de cinq ans, de deux mille treize
20 (2013) à deux mille dix-sept (2017). Et je pense
21 qu'il serait bon d'abord de noter quelques données
22 pour distinguer les différences entre ces années-
23 là.

24 Alors, ce petit tableau, d'abord dans la
25 première rangée, le volume d'achats court terme à

1 chaque année. On voit qu'aux années deux mille
2 treize (2013) quatorze (14) et quinze (15), il y
3 avait entre deux et trois térawattheures (2-3 TWh)
4 d'énergie achetés au marché court terme chaque
5 année.

6 Tandis qu'en deux mille seize (2016), on
7 était à cent quinze gigawattheures (115 GWh) et en
8 deux mille dix-sept (2017), cinq cent
9 gigawattheures (500 GWh). Donc, je n'ai pas examiné
10 les records climatiques, mais il me semble assez
11 évident qu'on peut caractériser les années deux
12 mille treize (2013), quatorze (14) et quinze (15)
13 comme des années froides et les années deux mille
14 seize (2016) et dix-sept (17) comme des années plus
15 clémentes.

16 Sur le coût de ces achats de court terme,
17 aux années froides deux mille treize (2013),
18 quatorze (14), quinze (15), on a dépensé entre cent
19 cinquante millions (150 M\$) et presque cinq cent
20 millions (500 M\$) par année aux achats de court
21 terme, c'est une quantité importante d'argent.

22 Tandis que pour les années clémentes, dix
23 millions (10 M\$) en deux mille seize (2016) et
24 cinquante millions (50 M\$) en deux mille dix-sept
25 (2017). Alors, encore une fois, une différence

1 extrême­ment claire entre les années froides et les
2 années moins froides.

3 Et finalement, sur le prix moyen de ces
4 achats, il y a beaucoup de variations, avec un prix
5 moyen de cent quatre-vingts dollars le
6 mégawattheure (120 \$/MWh), c'est-à-dire dix-huit
7 cents le kilowattheure (18 ¢/kWh) en 2014. Mais,
8 avec les autres années, entre soixante-cinq et
9 quatre-vingt-quinze dollars (65-95 \$). Alors, je
10 vais essayer de faire un peu plus de sens de ces
11 données, mais ça donne le contexte.

12 Maintenant, d'où viennent ces achats de
13 court terme? Il y a eu beaucoup de preuves dans les
14 autres dossiers et une séance technique en relation
15 avec, mais après le dernier plan
16 d'approvisionnement­nements où le Distributeur nous a
17 expliqué, dans un certain niveau de détails, ses
18 pratiques, sa façon de gérer, finalement de gérer
19 les approvisionnement­nements.

20 Et ce qu'on a appris qu'il y a une équipe
21 qui gère ça en continuité, qui regarde toujours les
22 prévisions à très court terme, des jours et des
23 semaines, qui essaient de comprendre où les
24 bâtonnets vont se placer à la fin de l'année parce
25 que c'est uniquement après la fin de l'année que

1 finalement on sait combien de mégawatts de
2 patrimoniale est disponible à chaque heure et donc
3 qui fait des achats sur les différents marchés.

4 Il y a des marchés bilatéraux, les bourses,
5 avec des délais différents, pour essayer de, d'une
6 part, et je dirais surtout minimiser les
7 dépassements, à ne jamais prendre plus d'énergie à
8 titre patrimonial qu'on a vraiment droit, j'espère,
9 de minimiser les coûts d'achat. Quoique je n'ai pas
10 beaucoup entendu dans les présentations de cette
11 notion-là. Et aussi en même temps, de maximiser
12 l'utilisation de l'électricité patrimoniale.

13 Alors, étant donné les multiples inconnus,
14 le fait qu'ils doivent faire des décisions fermes,
15 t'sais, à partir de janvier qui, pour une année où
16 on ne connaît pas... on ne connaît pas la météo
17 pour le restant de l'année, mais... Alors, Hydro
18 fait des grands efforts pour prendre les décisions
19 les plus optimales possibles. Mais, évidemment ils
20 ne peuvent jamais être vraiment optimaux,
21 précisément parce que le bâtonnet affecté est connu
22 seulement en fin d'année.

23 Et donc si, dans une ordonnée ils achètent
24 trop à court terme, ça devient de l'électricité
25 patrimoniale inutilisée, impayée. Et s'ils

1 n'achètent pas assez, ça devient un dépassement.

2 Alors, une des problématiques que je veux
3 juste dire en passant est qu'il y a un très fort
4 incitatif de diminuer les dépassements.

5 (11 h 15)

6 Et on va voir tantôt, ils sont arrivés à presque
7 zéro, sauf en deux mille dix-sept (2017) pour des
8 raisons particulières. Mais il n'y a pas
9 d'indicateur, il n'y a pas vraiment de façon de
10 savoir jusqu'à quel point cette stratégie d'achat
11 de court terme est optimale, dans le sens de ne pas
12 avoir provoqué de patrimonial inutilisé. Et un des
13 bénéfices de l'approche que je vous présente est
14 que ça permettra - et ça, c'est l'indicateur
15 présenté à la fin - de commencer à avoir une idée
16 de l'évolution de ce fait.

17 Bon, un concept utile pour cet exercice est
18 la notion de scénario de référence, qui a été
19 d'abord proposé par la Régie dans l'annexe à la
20 décision 2018-25. Le scénario de référence, selon
21 ma compréhension, est un scénario théorique où tous
22 les achats dans l'année auraient été optimisés,
23 comme si on avait une connaissance parfaite du
24 futur. Donc, toutes ces erreurs de prévision, où on
25 achetait trop et où on n'achetait pas assez, ne

1 sont plus là. On achète... on fait comme si on
2 avait acheté à chaque heure exactement le montant
3 nécessaire pour répondre aux besoins, étant donné
4 le bâtonnet qui serait ultimement appliqué. Donc,
5 pas de dépassement et pas d'ÉPI, sauf qui sont
6 causés par les achats.

7 Et la grande utilité de ça est ce qui
8 permet de voir... de faire abstraction de cette...
9 des incertitudes liées au fait que c'est une
10 obligation de prendre une décision jour après jour
11 pendant l'année. Donc, l'année deux mille dix-sept
12 (2017) est une année pas mal frappante en ce sens-
13 là. Le graphique à gauche en rouge sont les achats
14 réels horaire de l'année deux mille dix-sept
15 (2017). Et on constate que, à quelques exceptions
16 près, il n'y en avait pas, sauf dans la dernière
17 semaine de l'année. Et il y a des raisons
18 intéressantes qui ont mené à ça, mais il y a un
19 autre graphique que je ne vous montre pas ici, qui
20 est dans mon rapport, qui montre les dépassements.
21 Rappelons que jusqu'en deux mille seize (2016)...
22 en deux mille seize (2016) il y avait, je pense,
23 dix (10)... dix mégawattheures (10 MWh) de
24 dépassement. Il y a presque pas de dépassement dans
25 les dernières années, mais en deux mille dix-sept

1 (2017) il y en avait beaucoup. Et alors ce scénario
2 de référence serait le placement des achats heure
3 après heure pour, justement, éliminer les
4 dépassements. C'est-à-dire comme si, au début de
5 l'année, Hydro savait exactement qu'est-ce qui
6 allait se passer dans l'année et aurait fait des
7 achats comme indiqué en bleu. Alors on constate
8 qu'ils sont beaucoup plus fréquents et beaucoup
9 moins grands.

10 Et dans le petit tableau en bas, je vous
11 présente ça en chiffres. Alors à gauche, si on
12 regarde pour l'année au complet, en réalité il y a
13 eu quatre cent seize heures (416) avec achats de
14 court terme, mais selon le scénario de référence,
15 connaissance parfaite, il aurait été mille heures
16 (1000 h) d'achats à court terme. Le volume moyen de
17 cet achat, presque la moitié de douze mille vingt
18 (1220) à six cent quarante-deux (642). Et le prix
19 pondéré aussi moins élevé.

20 Maintenant, sur les trois cents heures
21 (300 h) de plus grande charge... et quand je dis
22 « de plus grande charge », je parle toujours de
23 plus grande charge nette des achats de long terme.
24 Alors il y a des achats... différents achats de
25 long terme qui sont... toutes les analyses sont

1 enlevées directement de la charge, alors donc plus
2 grande charge nette. En réalité, il y a eu des
3 achats à court terme en seulement cent quarante-
4 neuf (149) de ces trois cents heures (300 h), mais
5 si on avait une connaissance parfaite on aurait dû
6 faire les achats pendant les trois cents heures
7 (300 h). Et encore une fois, et je ne cite pas tous
8 les chiffres, mais toujours le même... le même
9 « pattern », le même profil que dans le scénario de
10 référence il y a plus d'achats avec des quantités
11 moins élevées et avec les prix moins élevés.

12 Alors j'ai fait ce même exercice pour les
13 cinq ans. Ici, ils sont dans l'ordre inverse. Et
14 les chiffres sont là, je ne les lirai pas, mais on
15 peut faire les constats que sur l'année au complet
16 et selon le scénario de référence, il y aurait eu
17 entre mille trois heures (1003 h) par an avec des
18 achats de court terme, sauf en deux mille seize
19 (2016). Et l'achat moyen aurait été entre deux cent
20 quatre-vingts (280 MW) et mille mégawatts
21 (1000 MW), sauf en quatre-vingt (80)... deux mille
22 quinze (2015), quand il était beaucoup plus élevé,
23 avec un prix moyen qui varie entre soixante
24 (60 \$/MWh) et cent soixante-cinq dollars
25 (165 \$/Mwh).

1 (11 h 20)

2 Et si on regarde la même chose pour les trois cents
3 heures (300 h) de plus grande charge - ici, j'ai
4 mis la valeur de l'année au complet dans une
5 première rangée et les trois cents heures (300 h)
6 en bas - on voit que, sauf en deux mille seize
7 (2016), on aurait eu des achats pendant l'ensemble
8 des heures de plus grande charge, que l'achat moyen
9 aurait été deux fois plus que sur l'année au
10 complet et que le prix aurait été aussi pas mal
11 plus élevé.

12 Ce qui implique déjà qu'il y a beaucoup
13 plus d'achats à des prix beaucoup plus élevés
14 pendant les trois cents (300 h) heures. Maintenant,
15 j'aimerais introduire le concept des coûts évités
16 horaires. On est habitués de penser aux coûts
17 évités comme un nuage, c'est un chiffre qui
18 s'applique à un grand nombre d'heures, mais si on
19 regarde heure par heure et on se pose des
20 questions: combien... les questions de coûts
21 évités, combien est-ce qu'il aurait coûté de
22 fournir un autre kilowattheure? Ou combien on
23 aurait pu diminuer les coûts en enlevant... en
24 réduisant le besoin en kilowattheures?

25 La réponse est très claire. Dans une heure

1 (1 h) où il n'y a pas d'achats à court terme, c'est
2 le prix du patrimonial qui est à la marge. Un
3 kilowattheure (1 kWh) de plus ou de moins vaut deux
4 point neuf (2,9)... ou deux point neuf cinq cents
5 le kilowattheure (2,95 ¢/kWh). Par contre, pour une
6 heures précise, s'il y a eu un achat, alors le prix
7 à la marge est le prix de cet achat.

8 Maintenant une petite nuance puis
9 complication. Souvent, surtout dans les heures de
10 grande charge, Hydro a plusieurs contrats d'achat
11 qui sont en vigueur au même moment. Alors nous
12 n'avons pas vraiment le détail de ça et ce qui est
13 reporté, ce qui est produit dans les suivis de
14 l'entente, c'est la moyenne par heure, alors toute
15 cette analyse présume que pendant une heure (1 h),
16 tous les kilowattheures achetés ont le même prix.
17 Je sais que ce n'est pas exactement vrai, mais je
18 pense que c'est une clarification nécessaire.

19 Alors... alors c'est-à-dire que pour
20 chacune... pour chaque heure de l'année, il y a un
21 chiffre qui équivaut à son coût évité. Et on peut
22 le faire en version réelle ou en version scénario
23 de référence. Ici, à gauche, vous avez les huit
24 mille sept soixante heures (8760 h) de l'année,
25 classées en termes de coûts évités horaire, selon

1 le scénario de référence. Et on constate, un peu
2 comme on aurait pensé, qu'il y a un nombre assez
3 limité où le coût évité est assez élevé, qui sont
4 précisément les heures où il y a eu des achats à
5 court terme. Et pour toutes les autres années... et
6 c'est plat, exactement comme les experts l'ont dit,
7 parce que le coût évité est le prix du patrimonial.

8 Mais c'est intéressant de noter qu'à
9 gauche, le... la partie constante arrive à environ
10 mille heure (1000 h). Donc, c'est pas trois cent
11 heures (300 h), il y avait mille heures (1000 h) en
12 deux mille dix-sept (2017) où, selon toujours le
13 scénario de référence, où le coût évité était
14 sensiblement plus élevé que le patrimonial et que
15 toutes les autres heures de patrimonial.

16 Alors à droite vous avez exactement la même
17 chose, mais pour deux mille quinze (2015), qui est
18 une année très froide, avec beaucoup d'achat. Et
19 là, on constate qu'on continue à acheter pendant
20 presque deux mille cinq cents heures (2500 h) et à
21 des prix beaucoup plus élevés. Mais ce patron, ce
22 profil est toujours là et le défi est donc de
23 généraliser toutes ces réalités dans un chiffre
24 qu'on peut utiliser en allant vers l'avant.

25 Maintenant, je vous parle de facture de

1 différenciation. Alors ici, vous avez les coûts
2 évités annuels, qui varient effectivement d'année
3 en année, mais qui, quand même, sont entre trente
4 dollars (30 \$ Mwh) et cinquante-cinq dollars le
5 mégawattheure (55 \$/MW).

6 La question c'est : comment est-ce qu'on
7 peut diviser les jours de l'année pour mettre dans
8 un panier des offres qui sont très coûteuses. Et
9 dans un autre panier, celles qu'ils ne le sont pas.
10 Alors un des éléments qu'Hydro utilise depuis
11 longtemps est la notion de pointe et hors pointe,
12 telle que définie dans les marchés américains. Et je
13 dois dire depuis longtemps, je... j'ai dit que :
14 faites une distinction qui n'a vraiment pas
15 d'utilité, parce que la pointe... les heures de
16 pointe aux États-Unis sont tellement différentes de
17 nos heures de pointe.

18 (11 h 25)

19 Alors, ici, se fait de façon quantitative. Alors,
20 la façon de lire ce graphique, c'est-à-dire que, en
21 deux mille treize (2013), le coût évité horaire
22 pendant les heures de pointe, définition NYISO (New
23 York ISO), était trente-huit dollars (38 \$), et
24 dans les heures hors pointe, trente-cinq dollars
25 (35 \$). C'est une différence de neuf pour cent

1 (9 %) entre les deux.

2 En deux mille quatorze (2014), il y avait
3 une différence de trois point deux pour cent
4 (3,2 %) entre la pointe et le hors pointe. Et on
5 constate qu'on est toujours entre (3 %) et cinq
6 (5 %) et sept pour cent (7 %). Donc, les coûts
7 évités sont très, très semblables dans les heures
8 de pointe et dans les heures hors pointe avec cette
9 définition-là. Ce qui me mène à penser que c'est un
10 facteur de différenciation non très utile.

11 Maintenant, on peut différencier hiver par
12 hiver. Et, effectivement, on constate des écarts
13 beaucoup plus grands. Pour les heures d'hiver en
14 deux mille treize (2013), le coût évité était en
15 moyenne cinquante-six point cinq pour cent (56,5 %) plus élevé que dans les heures hors hiver. Et on
16 constate, les chiffres sont importants, mais
17 surtout dans les années froides. Dans les années
18 deux mille seize-dix-sept (2016-2017), pas tant que
19 ça.
20

21 Et si on fait plutôt la différenciation en
22 termes des trois cents (300) heures de prise en
23 charge et les autres, là, on commence à avoir des
24 chiffres beaucoup plus importants, même dans les
25 années clémentes. On regarde en deux mille dix-sept

1 (2017), le coût moyen pendant les trois cents (300)
2 heures est quand même à cent cinquante pour cent
3 (150 %) plus élevé que le coût évité pour les
4 autres heures; et en deux mille quatorze (2014),
5 six fois plus. Et à titre de comparaison, je fais
6 la même chose en regardant uniquement les cent
7 (100) heures étant donné que la tarification
8 dynamique, on parle des cent (100) heures,
9 effectivement c'est le même profil mais un peu plus
10 grand.

11 Et de tout ça, je conclus que c'est la
12 différenciation selon la fine pointe qui reflète
13 mieux la réalité, cette différence entre les heures
14 où le coût évité est très élevé et les heures où il
15 est très bas.

16 Une autre façon de voir la même chose est
17 dans la distribution des prix horaires. Alors, ici,
18 on est en deux mille dix-sept (2017), dans les
19 données réelles, où les barres bleues sont les
20 achats faits pendant les trois cents (300) heures
21 et les barres orange sont les achats faits pendant
22 toutes les autres heures.

23 On constate que tous les autres prix
24 étaient dans les trois cents (300) heures. On
25 constate aussi que, à vingt dollars (20 \$), c'est-

1 à-dire le patrimonial, vingt-neuf dollars (29 \$),
2 c'était quand même cinquante pour cent (50 %) des
3 heures pendant les trois cents (300) heures était
4 au prix du patrimonial.

5 Donc, même dans les trois cents (300)
6 heures où il y a beaucoup de charge et beaucoup de
7 coûts évités élevés, il y avait quand même, en deux
8 mille dix-sept (2017), année clémente, la moitié
9 des heures, de ces trois cents (300) heures-là
10 était au prix du patrimonial, sans achats.

11 Si on fait le même exercice, sur les cent
12 (100) heures, là, ça devient plus, encore plus
13 clair que tous les achats à grand prix étaient dans
14 les cent (100) heures de plus grande charge. Et
15 seulement dix-huit pour cent (18 %) de ces cent
16 (100) heures étaient au prix patrimonial.

17 (11 h 30)

18 Alors, qu'est-ce qu'on conclut de tout ça?
19 Si on regarde le coût évité basé sur les trois
20 cents (300) heures, sur les cinq ans, on constate
21 une moyenne de cent trente-six point huit dollars
22 du mégawattheure (136,8 \$/MWh). Donc, si on va
23 juste prendre la moyenne des cinq ans comme un coût
24 évité, ce serait cent trente-six dollars (136 \$)
25 pour les trois (300) heures et à trente-sept point

1 trois (37,3 \$) pour les autres heures.

2 Et si on veut faire la même chose pour les
3 cent (100) heures, le coût évité devient cent
4 soixante-quinze dollars (175 \$). C'est-à-dire que
5 si le futur est exactement comme la moyenne des
6 derniers cinq ans, que si je peux réduire la charge
7 pendant les cent (100) heures les plus chargées, je
8 vais épargner cent soixante-quinze dollars par
9 mégawattheure (175 \$/MWh). Qui est évidemment une
10 vision très différente de ce qui découle de quatre
11 point un cents (4,1 ¢) qui est proposé par le
12 Distributeur.

13 Toutefois, cinq ans n'est pas vingt (20)
14 ans. Et il faut constater que deux mille quatorze
15 (2014) était quand même exceptionnelle même dans le
16 cadre des années froides de deux mille treize à
17 quinze (2013-2015). Il y avait deux point six
18 térawattheures (2,6 TWh) d'achats à court terme
19 avec un prix moyen très élevé. On avait parlé de...
20 À l'époque, on parlait d'une tempête parfaite qui
21 ont fait les coûts épouvantables.

22 Quand on fait un graphique de ces valeurs-
23 là, on constate effectivement que les prix pour les
24 trois cents (300) heures et pour les cent (100)
25 heures de deux mille quatorze (2014) étaient très

1 loin des autres années. Alors, je me suis dit que,
2 pour être conservateur, il serait peut-être pas une
3 mauvaise idée d'exclure l'année deux mille quatorze
4 (2014) et de parler simplement d'une moyenne des
5 autres années qui est quand même relativement
6 stable.

7 Et, ça, dans les valeurs que vous voyez là,
8 de cent vingt-trois dollars par mégawattheure
9 (123 \$/MWh) comme un coût évité pour les cent (100)
10 heures de plus grande charge; de quatre-vingt-douze
11 virgule deux dollars le mégawattheure (92,2 \$/MWh)
12 pour les trois cents (300) heures de plus grande
13 charge; et de trente-cinq virgule cinq dollars le
14 mégawattheure (35,5 \$/MWh) pour toutes les autres
15 heures de l'année.

16 Maintenant, je l'ai mentionné tantôt, mais
17 je pense que si la Régie adopte une logique de
18 cette nature-là, pas nécessairement ces chiffres,
19 mais ce type de logique, il y aura des bénéfices et
20 ça ouvre des possibilités qui touchent beaucoup
21 d'autres questions que celles qui sont précisément
22 dans ce dossier.

23 Un, on a entendu par monsieur Filion que,
24 effectivement, la question de production distribuée
25 et de stockage distribué peut venir. Alors, quand

1 est-ce qu'on va pouvoir évaluer l'économique d'un
2 projet de stockage distribué? Si disons que, moi,
3 j'ai des panneaux solaires mais j'ajoute aussi une
4 batterie Tesla qui me permet de déplacer ma
5 production, avec des coûts évités qui sont un
6 chiffre pour l'hiver et l'autre chiffre pour le
7 reste de l'année, on ne sait pas quoi faire avec
8 ça. Mais avec l'approche où on sait précisément
9 pour chaque heure quel est le coût évité, ça permet
10 de creuser et d'évaluer différentes propositions
11 qui peuvent survenir dans le futur de cette nature-
12 là.

13 C'est aussi le cas pour les propositions
14 qui veulent augmenter la charge, comme ce qui est
15 maintenant en délibéré sur l'usage cryptographique
16 où il y a un bloc de cinq cents mégawatts (500 MW).
17 Et j'ai présenté une preuve dans ce sens-là dans ce
18 dossier où l'ajout de cinq cents mégawatts (500 MW)
19 n'affecte pas seulement les trois cents (300)
20 heures. Il y a beaucoup d'autres heures de l'année
21 où ça va créer des achats où maintenant il n'y en a
22 pas. Donc, ça va changer énormément le profil,
23 l'équilibre entre les heures où le patrimonial est
24 à la marge et les heures où les achats sont à la
25 marge.

1 Et ultimement, je ne dis pas qu'on doit
2 aller là, mais si, en suivant cette logique à sa
3 fin, enfin ça fait une valeur du kilowatt horaire,
4 comme il existe dans les marchés structurés, dans
5 les ISO où il y a un prix horaire. Et si quelqu'un
6 veut faire un contrat ou faire une option tarifaire
7 ou faire autre chose basé sur la valeur dans cette
8 heure-là de l'énergie, ça deviendrait possible de
9 le faire. Ce n'est pas quelque chose qui est sur
10 les radars maintenant je le sais, mais c'est un
11 fait que l'ajout ou le retrait d'un kilowattheure
12 (kWh), maintenant à onze heures trente (11 h 30), a
13 une valeur différente que l'ajout ou le retrait
14 d'un kilowattheure (kWh) à cinq heures (5 h) ce
15 soit ou à minuit (0 h).
16 (11 h 35)

17 Et si ces connaissances commencent à faire
18 partie de notre compréhension de la nature
19 économique de notre réseau, je pense qu'il y a
20 beaucoup de choses intéressantes qui peuvent
21 éventuellement sortir de ça.

22 Alors, au concret, pour le dossier devant
23 vous, ma recommandation est d'adopter, pour les
24 fins du présent dossier et à l'avenir, une
25 structure des coûts évités en énergie de court

1 terme qui est composée d'un coût évité pour les
2 trois cents (300) heures de plus grande charge, net
3 des achats de long terme, et un coût évité pour les
4 autres heures. D'adopter, pour les fins du présent
5 dossier, des coûts évités de neuf point vingt-deux
6 cents (9,22 ¢) le kilowattheure (kWh) pour les
7 trois cents (300) heures et de trois point
8 cinquante-cinq cents (3,55 ¢) le kilowattheure
9 (kWh) pour les autres heures.

10 Et maintenant, je comprends que trois cents
11 (300) heures est quand même une règle du pouce. Ce
12 n'est pas dans la nature, les trois cents (300)
13 heures, on est habitué de penser trois cents (300)
14 heures. Alors, je propose ça pour l'instant, mais
15 je suis certain que le Distributeur peut, en
16 creusant son propre historique, peut-être de
17 trouver des façons d'améliorer cette structure-là.
18 Et donc, je vous recommande de l'inviter à faire
19 ses propres analyses et proposer des ajustements
20 dans le mode de détermination des valeurs pour les
21 trois cents (300) heures et pour les autres heures.

22 Maintenant, le temps passe, la tarification
23 dynamique. J'ai essayé de faire une simulation sur
24 tous les cinq ans, de qu'est-ce qui aurait été le
25 cas si le Distributeur avait la tarification

1 dynamique comme outil en temps réel pendant ces
2 années-là. Alors, étant donné qu'on parle de temps
3 réel, oublions le signal de référence, il faut
4 travailler avec les données réelles parce que ce
5 sont des décisions qu'ils ont prises l'une après
6 l'autre pendant l'année.

7 Alors, voici, on vu déjà sur le graphique
8 les achats réels de court terme en deux mille dix-
9 sept (2017). Étant donné qu'il n'y a presque pas eu
10 d'achats, sauf peut-être en janvier un jour, je ne
11 vois pas comment il y aurait pu avoir un appel du
12 CPC ou du TPC, un appel aux heures critiques si
13 Hydro a tout ce qu'il faut. Donc, je ne pense pas
14 qu'il y aurait pu avoir des heures critiques
15 annoncées en deux mille dix-sept (2017), sauf à
16 partir du vingt-sept (27) décembre. Par contre,
17 après le vingt-sept (27) décembre, c'est en
18 continuité, chaque matin et soir jusqu'à la fin de
19 l'année parce que c'était une vague de froid énorme
20 avec des achats très importants.

21 Et je pense que ça soulève une question qui
22 n'a pas été traitée dans la consultation, je crois,
23 mais qu'on va devoir voir dans la réalité. Qu'est-
24 ce qui se passe avec la réponse réelle des
25 consommateurs quand ce n'est pas une période

1 critique annoncée à chaque trois semaines mais
2 quand c'est en séquence, soir, matin, soir, soir,
3 matin, soir? Il fait très froid, les gens doivent
4 se chauffer et je pense qu'il ne serait pas
5 surprenant s'il y a un certain effritement dans la
6 réponse au fur d'un événement comme ça, qu'il
7 serait important de regarder dans les données
8 réelles, une fois que c'est en vigueur.

9 En deux mille seize (2016), qui a été une
10 autre année très clémente avec peu d'achats à court
11 terme, mais il y en avait quand même. Et j'ai pu
12 discerner des dates où Hydro aurait pu déclarer des
13 heures critiques. Je pense qu'il n'y a rien de
14 surprenant là, c'est... Bien, c'était beaucoup en
15 décembre, c'est une autre fois, ce n'est pas unique
16 qu'il fait très froid en décembre, mais ça donne
17 cette séquence-là.

18 En deux mille quinze (2015), année très
19 froide avec beaucoup d'achats pendant tout l'hiver
20 en fait. J'ai sélectionné... Ces heures d'heures
21 critiques sont basées sur précisément les cent
22 (100) heures de plus grande charge, mais en temps
23 réel il se peut qu'il aurait été autre chose. Mais
24 c'est sûr qu'avec tous ces achats-là en continuité,
25 que la tarification dynamique aurait été un outil

1 très intéressant pour réduire les besoins en pointe
2 et réduire les achats aux heures les plus chères.
3 Donc, c'est un outil qu'il nous manquait en deux
4 mille quinze (2015).

5 (11 h 40)

6 Même chose en deux mille quatre (2004), une
7 et quatorze (1.14), là, j'ai même pas essayé de
8 prévoir dans quelle période parce que c'est
9 vraiment pas évident mais c'est sûr qu'avec les
10 grands pics que la tarification dynamique aurait
11 été un outil très important, et la même chose en
12 deux mille treize (2013).

13 Si je peux mentionner juste en passant, je
14 pense que j'étais la première à proposer la
15 tarification dynamique dans ma preuve, dans le plan
16 d'appro 3864.

17 Alors, pour résumer toute cette histoire,
18 on voit que dans les cinq ans, il y a trois ans
19 avec beaucoup d'achats à court terme et deux ans
20 avec très peu. On constate que pendant les années
21 froides c'est vraiment difficile de simuler les
22 moments précis où le Distributeur aurait déclencher
23 les périodes critiques mais c'est clair qu'il
24 aurait été un outil précieux.

25 Toutefois, dans les années plus clémentes,

1 il y a peu d'occasion de l'utiliser, ce qui pose
2 aucun problème pour le CPC mais ça soulève quand
3 même une question, la question de calibration a été
4 déjà soulevée sur le TPC. Alors, si en fait, on
5 donne un rabais sur les tarifs toute l'année, il
6 n'y a pas de période critique, il y a des questions
7 d'équité qui peuvent se soulever.

8 Donc, encore je soulève ça comme une
9 question et cinq ans n'est pas très long comme
10 histoire, il serait plus intéressant de faire un
11 historique plus grand... plus long, mais c'est une
12 question qui mérite plus de réflexion.

13 Alors, maintenant, juste pour résumer tout
14 ça, je pense que je n'ai pas besoin de retourner
15 aux coûts évités de puissance, on a déjà couvert
16 ça, alors, ça reste dans le dossier, et sur les
17 coûts évités en énergie, dans la mesure où la
18 consommation est réellement effacée, on parle
19 maintenant de la tarification dynamique, les coûts
20 évités seraient de douze point trois cennes
21 (12.3 ¢) le kilowattheure qui s'ajoute aux coûts
22 évités de la puissance.

23 Excusez-moi, oui, il y avait quelque chose
24 d'important. Pardon. Parce que maintenant, on est
25 dans le contexte de la tarification dynamique,

1 alors, la question : c'est quoi l'application des
2 coûts évités de puissance pour la tarification
3 dynamique? Et c'est là où je dis qu'il faut
4 vraiment attendre la décision de 4041, R-4041,
5 parce que la problématique est la même. Jusqu'à
6 quel point est-ce qu'on considère vraiment que le
7 signal de coûts évités long terme de puissance est
8 applicable?

9 Ici, si moi, comme... comme consommateur,
10 je m'abonne au CPC et je ne fais rien, alors, j'ai
11 pas vraiment aidé le bilan en puissance ni à court
12 ni à long terme. Alors, la façon de savoir combien
13 de mégawatts sont vraiment gagnés par ces
14 mesures-là n'est pas évidente, on va peut-être le
15 savoir après plusieurs années, mais en même temps
16 c'est vrai aussi que le fait d'avoir ce bassin de
17 consommateurs, graduellement, et j'espère
18 rapidement, va faire un bassin de gens qui
19 répondent.

20 Donc, je pense que le signal à long terme
21 est pertinent mais exactement comment l'appliquer,
22 ce n'est pas évident. Ici, je suggère qu'on
23 pourrait imaginer un « derating » de cinquante pour
24 cent (50 %), juste enlever la moitié pour les gens
25 qui ne vont pas répondre et tout, mais quand même,

1 ça donne sur cent (100) heures cinquante cennes
2 (.50 ¢) le kilowattheure qui est à peu près le prix
3 que ça va coûter. Donc, il y a une certaine logique
4 là mais à ça s'ajoute la question de coûts évités
5 d'énergie que Hydro ne veut pas... n'inclut
6 aucunement dans son analyse.

7 Alors, quelqu'un qui va prendre la
8 tarification dynamique, c'est sûr qu'une grande
9 partie de cette réponse serait le déplacement des
10 charges mais il peut aussi y avoir l'effacement des
11 charges.

12 Par exemple, si un commerce décide ou une
13 petite usine décide de fermer sa production pendant
14 quatre heures parce que c'est plus rentable de
15 prendre l'argent du CPC, alors, ce n'est pas
16 nécessairement déplacé, ça peut être vraiment une
17 réduction de la charge.

18 Donc, la question de jusqu'à quel point
19 c'est déplacé, à quel point c'est effacé n'est pas
20 évidente, et encore une fois, c'est quelque chose
21 qu'il faut tenir à l'étude aux années prochaines.

22 Donc, une recommandation que je formule et
23 que la Régie jugera, que les coûts évités de
24 puissance long terme sont au moins partiellement
25 applicables au programme de GDP et, évidemment,

1 du...

2 Excusez-moi. Alors, ici, ce sont les
3 prémisses de mes recommandations. Alors, en
4 présumant que le banc de R-4041 juge que les coûts
5 évités de puissance long terme sont au moins
6 partiellement applicables au programme GDP, si on
7 présume qu'une partie des réductions sera
8 constituée d'effacements plus que de déplacements
9 et si on présume qu'un écart se confirme entre les
10 coûts évités dans les périodes critiques et les
11 coûts évités juste avant et juste après,
12 probablement qu'il y a un écart. A quelle grandeur
13 cet écart? C'est vraiment une autre question à
14 étudier.

15 (11 h 45)

16 Mais sur toutes ces prémisses-là, je vous
17 recommande quand même d'approuver la proposition de
18 CPC, mais aussi de demander au Distributeur de
19 présenter un suivi de l'application lors du
20 prochain dossier tarifaire, avec une attention
21 particulière aux éléments suivants : la proportion
22 des réductions qui sont produites par un
23 déplacement plutôt qu'un effacement de la charge;
24 les écarts de prix du court terme avant et après
25 les périodes critiques; le comportement des

1 participants lors de plusieurs périodes critiques
2 en suivi; et la mesure dans laquelle la
3 tarification dynamique contribue au déplacement de
4 la pointe plutôt qu'à son effacement.

5 Et sur le TPC, je n'ai pas fait une analyse
6 très poussée sur le TPC et je n'ai pas regardé la
7 calibration, mais je fais confiance. Je pense que
8 dans le cadre où on est, il serait mieux
9 d'approuver cette proposition, mais de demander un
10 suivi détaillé dans l'année prochaine, notamment
11 sur la rentabilité selon différents scénarios de
12 température.

13 Et maintenant j'achève, j'ai deux points
14 sur les indicateurs de performance à l'égard des
15 approvisionnements. Le premier sur... l'indicateur
16 sur le coût unitaire... le coût unitaire moyen des
17 approvisionnements postpatrimoniaux. Alors ici,
18 c'est un indicateur qui existe déjà. Dans sa
19 preuve, le Distributeur a commenté, avec raison,
20 que la partie Achats de long terme n'a pas vraiment
21 d'utilité et j'en suis d'accord.

22 Mais l'autre partie sur le court terme a
23 été en fait modifiée en R-3980 d'un indicateur qui
24 existait avant. Avant, on regardait le coût des
25 achats à court terme en relation au prix à New

1 York. Et en R-3980, Hydro-Québec a proposé de
2 modifier ça pour faire un seuil à mille cent
3 mégawatts (1100 MW), en présumant que c'est la
4 limite de ce qu'on peut acheter à New York et donc
5 que tout achat au-delà de mille cent mégawatts
6 (1100 MW) serait comparé au prix de la Nouvelle-
7 Angleterre, qui est généralement plus élevé.

8 Et ça a été accepté, mais accepté... je
9 pense que dans la décision c'était quand même assez
10 conditionnel. On avait suggéré l'amélioration
11 future de cet indicateur. Alors je prends cette
12 délimitation-là, parce que je pense que, tel que
13 formulé, ça néglige le rôle très important d'Hydro-
14 Québec Production dans les fournisseurs pour les
15 achats à court terme. Alors en deux mille dix-sept
16 (2017), quarante pour cent (40 %) des achats de
17 court terme ont été faits auprès de HQP et
18 seulement dix pour cent (10 %) en Nouvelle-
19 Angleterre.

20 Alors évidemment, ici, les données qui sont
21 prises du suivi des achats de court terme, alors
22 dans le bilatéral on voit HQP avec deux cent
23 quarante-deux gigawattheures (242 GWh) avec un prix
24 moyen de quatre-vingts dollars (80 \$) et le NEISO à
25 la Bourse, seulement vingt gigawattheures (20 GWh),

1 à un prix moyen de deux cent trente dollars le
2 mégawattheure (230 \$/MWh).

3 Alors évidemment, les prix à New England
4 sont beaucoup élevés, surtout aux heures de pointe,
5 mais je trouve que la structure de l'indicateur
6 fait abstraction du fait que HQP est, en réalité,
7 le fournisseur le plus important pour les achats à
8 court terme. Alors j'ai compris des réponses des
9 témoins que c'était un peu voulu comme ça, comme si
10 le but de l'indicateur est de démontrer qu'en
11 achetant de HQP on fait mieux que si on achetait à
12 New York, Je ne suis pas certain que c'était ça
13 l'intention, ni du témoin, ni de l'indicateur. Je
14 pense que si c'est ça le but, je pense que les
15 chiffres parlent pour eux-mêmes, si le but de
16 l'indicateur est juste d'avoir où sont nos prix
17 comparé au marché externe, que ça fonctionnait
18 mieux dans une version antérieure que dans la
19 version qui a été modifiée en 3980.

20 (11 h 50)

21 Et donc, ma recommandation est d'éliminer
22 d'abord l'indicateur sur les achats à long terme,
23 qui est inutile, et de revenir à l'indicateur
24 utilisé auparavant, basé sur le marché de New York
25 uniquement. Mais aussi d'inclure dans chaque

1 dossier tarifaire un tableau comme ce qu'on vient
2 de voir qui donne une vision beaucoup plus complète
3 que l'indicateur finalement d'où viennent les
4 achats et à quel prix.

5 Et finalement, sur l'indicateur de
6 l'utilisation de l'électricité patrimoniale. Alors,
7 suite à une suggestion de la Régie, le Distributeur
8 a présenté l'indicateur qui compare les quantités
9 payées réelles avec les scénarios de référence, ce
10 que lui considère inutile et il suggère l'abandon
11 de cet indicateur. Je suis d'accord que tel que
12 formulé, il ne marche pas très bien, il ne donne
13 pas une information très intéressante et utile,
14 mais je pense qu'il y a une modification simple à
15 faire pour le rendre beaucoup plus éloquent qui
16 serait de faire la comparaison en termes d'achats
17 court terme plutôt qu'en termes de l'électricité
18 patrimoniale. Autrement dit, ce serait de comparer
19 les volumes et les coûts totaux des achats de court
20 terme réels versus le scénario de référence,
21 carrément.

22 Et étant donné que le scénario de référence
23 est une optimisation idéale et impossible à
24 atteindre, il y aura inévitablement un écart. Mais,
25 mais si cet écart est stable dans les années ou

1 diminue, alors tout est beau. Mais, si cet écart
2 commence à être très important, c'est une raison de
3 poser des questions de pourquoi. Et c'est pour ça
4 que, ça, je pense, c'est l'utilité d'un indicateur
5 de ce type-là. Ce serait donc de comparer les
6 données réelles versus le scénario de référence.

7 Et alors, un petit exemple, si ça aide à la
8 compréhension. Alors, ici j'ai une prémisse d'une
9 heure où les besoins nets à très long terme sont de
10 trente mille kilowatts (30 000 kW) et/ou a
11 posteriori, on sait que l'allocation en
12 patrimoniale est de vingt-huit mille cinq cents
13 (28 500 MW), donc il y a un écart entre le
14 bâtonnet, les besoins sont de mille cinq cents
15 (1500) plus élevés que le bâtonnet réel.

16 Alors, dans un scénario 1, parce que dans
17 ses opérations, Hydro fait des prévisions des
18 bâtonnets. Alors, si sa prévision avait été cent
19 pour cent (100 %) juste, le scénario 1, il aurait
20 prévu un bâtonnet de vingt-huit mille cinq cent
21 (28 500) et donc il a acheté mille cinq cents
22 (1500) et tout est beau, tout est parfait, pas de
23 dépassement, pas d'ÉPI.

24 Sinon, le scénario 2, là son bâtonnet
25 prévisionnel était plutôt à vingt-neuf mille

1 (29 000). Alors, il a fait un achat de mille
2 (1000), mais « oups » le bâtonnet réel était à
3 vingt-huit mille cinq cents (28 500) et donc il y a
4 un dépassement de cinq cents (500), il manquait de
5 l'énergie.

6 Et le troisième scénario où son bâtonnet
7 prévisionnel était de vingt-huit mille (28 000),
8 alors il a fait des achats de deux mille (2000),
9 donc il n'y a pas de dépassement. Mais, finalement
10 le bâtonnet est plus grand de ce qu'il avait prévu
11 et donc il y a cinq cents mégawatts (500 MW)
12 d'électricité patrimoniale inutilisée qui sont
13 causés spécifiquement par l'achat. Et c'est ça le
14 phénomène que je voulais... auquel je voulais
15 attirer votre attention que, si dans une heure où
16 on fait des achats, si après coup on trouve qu'il y
17 a du patrimoniale inutilisée, c'est l'achat qui l'a
18 causée. Et c'est évidemment ce qu'on veut éviter.

19 On ne veut pas acheter d'énergie à
20 l'extérieur à cent dollars le mégawattheure
21 (100 \$/MWh) pour pouvoir... pour être obligé
22 finalement de ne pas utiliser le patrimonial. Et je
23 constate, c'est un défi extrêmement grand. Notre
24 régime réglementaire et juridique fait en sorte
25 qu'il n'y a pas de choix de faire ça et on ne peut

1 pas gagner. Mais, c'est important de suivre
2 l'évolution de comment, jusqu'à « how are we
3 doing », c'est : est-ce que ça va bien ou ça va
4 moins bien?

5 Et dans mes preuves antérieures qui étaient
6 basées sur les données estimées parce qu'on n'avait
7 pas les données qu'on a maintenant, j'avais calculé
8 que pour les années deux mille treize (2013),
9 quatorze (14), quinze (15) qu'entre dix et vingt-
10 cinq pour cent (10-25 %) des achats finalement
11 étaient inutiles, dans le sens qu'ils nous ont
12 carrément obligés de ne pas consommer de
13 patrimoniale.

14 Évidemment, il faut refaire ces analyses
15 avec les données réelles. Mais, surtout je dis que
16 c'est un indicateur intéressant et important à
17 suivre dans le futur pour, encore une fois, avoir
18 une idée si tout va bien ou s'il y a un problème
19 qui requiert une solution.

20 Et comme j'ai dit au début, on suit de très
21 près les dépassements. À chaque année on annonce
22 combien les dépassements. Mais, il faut comprendre
23 qu'il y a des vases communicants entre le
24 déplacement et le patrimoniale inutilisée. Si on
25 est certain d'acheter... La seule façon d'être

1 certain de ne pas avoir de dépassement est de
2 toujours acheter un peu trop. Et si on achète
3 toujours un peu trop, alors on laisse plus de
4 patrimoniale non utilisée que si on avait été un
5 peu moins gourmand dans les achats, mais là il y a
6 un risque plus grand de dépassement.

7 (11 h 55)

8 Donc, les deux choses sont intimement
9 reliées et l'indicateur, comme je vous le suggère,
10 va mettre ça au clair et nous permettre de
11 réfléchir pour le futur si quelque chose doit être
12 fait ou non.

13 Alors, la recommandation serait donc de
14 remplacer l'indicateur sur le degré d'utilisation
15 de patrimoniale avec un indicateur qui mesure pour
16 chaque année le volume et le coût total des achats
17 de court terme qui contribuent à l'électricité
18 patrimoniale inutilisée. Et ça complète ma
19 présentation.

20 M. VINCENT MOREAU :

21 R. Juste en terminant parce qu'on approche de l'heure
22 du dîner, donc compte tenu des conclusions de
23 l'expert, le RNCREQ appuie justement la proposition
24 de tarification dynamique du Distributeur.

25 D'ailleurs, on est très favorable à cette mesure-là

1 parce qu'elle s'inscrit dans une continuité des
2 représentations que le RNCREQ fait depuis plusieurs
3 années.

4 Toutefois, on aurait aimé que la
5 proposition se fonde sur une analyse plus
6 approfondie, mais d'un autre côté, on s'attend à ce
7 que, dans les années à venir, le Distributeur
8 présente des études détaillées sur l'utilisation
9 justement de ces mesures, notamment sur la réponse
10 des consommateurs, afin de l'optimiser justement
11 dans les prochaines années. Et pourquoi pas, tant
12 qu'on y est, de ne pas inclure des ventilations de
13 ses impacts de la tarification dynamique là sur les
14 types de consommateurs dans une optique de
15 développement durable, l'impact social et tout ça.
16 Donc, on a un message qui... ou une analyse qui
17 serait plus approfondie.

18 D'une manière plus large, le RNCREQ
19 souhaite que l'approche de calculs des coûts évités
20 du Distributeur évolue de manière à tenir compte de
21 la démonstration faite par notre expert afin de
22 s'assurer que d'autres initiatives de la gestion de
23 demande en puissance soient adéquatement soutenues
24 dans le futur.

25 Donc, je terminerais avec ces mots-là. Je

1 vous remercie.

2 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

3 Merci beaucoup. Les témoins sont disponibles pour
4 les questions.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Parfait, Maître Thibault-Bédard. Merci. Est-ce
7 qu'il y a des intervenants qui veulent contre-
8 interroger le panel du RNCREQ? Non. Maître Turmel?
9 Est-ce que vous en avez pour longtemps ou...

10 Me SIMON TURMEL :

11 Peut-être quinze (15), vingt (20) minutes peut-
12 être.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 O.K.

15 Me SIMON TURMEL :

16 On peut peut-être faire ça au retour.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Oui. Ce serait peut-être préférable. Oui. Allez-y.

19 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

20 Je m'excuse, c'est un peu non orthodoxe puis je le
21 sais qu'on a déjà été très flexible pour accommoder
22 l'horaire de monsieur Moreau, mais il n'est pas
23 disponible cet après-midi. Je présume que la
24 plupart des questions viseraient monsieur Raphals.
25 Je ne sais pas si c'est possible de... Est-ce que

1 ça se fait de libérer monsieur Moreau et de
2 poursuivre avec les questions à monsieur Raphals?

3 Me SIMON TURMEL :

4 Nous n'aurions pas de problème avec ça.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 O.K. Bien, on y va avec ça.

7 Q. [81] Donc, Monsieur Moreau, on vous remercie pour
8 votre témoignage, vous êtes libéré.

9 R. Je vous remercie.

10 Q. [82] On va prendre notre pause lunch immédiatement
11 et de retour à treize heures (13 h 00). On va être
12 un petit peu plus sévère aujourd'hui.

13 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

14 Merci.

15 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

16 REPRISE DE L'AUDIENCE

17

18 (13 h 02)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Bonjour tout le monde. Petite précision peut-être
21 avant de poursuivre et c'est une question qui
22 s'adresse à notre sténographe. L'idéal serait qu'on
23 termine les preuves des intervenants aujourd'hui.
24 Donc, il se pourrait qu'on poursuive un peu après
25 quinze heures (15 h). Alors, on voulait s'assurer

1 que c'est correct. Parce qu'on a bien compris qu'il
2 serait difficile de poursuivre l'audience jeudi,
3 voire... en tout cas, ce serait plus compliqué. Ça
4 fait que, idéalement, donc... Mais vous pouvez nous
5 répondre par la voie de notre... O.K. C'est bon.
6 O.K.

7 En ce qui a trait à la reconnaissance du
8 statut de témoin expert de monsieur Raphals,
9 écoutez, la Régie prend en considération les
10 décisions qu'elle a rendue en deux mille neuf
11 (2009) notamment, reconnaît les connaissances
12 acquises par monsieur Raphals au fil des ans, ses
13 connaissances aussi pas uniquement de la
14 réglementation au Québec, au Canada, mais aussi aux
15 États-Unis. Donc, nous convenons d'accorder le
16 statut de témoin expert à monsieur Raphals en coûts
17 évités. On élimine les questions connexes. C'est
18 bon. Alors, on peut poursuivre.

19 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

20 Merci beaucoup. Je me permets une toute petite
21 interruption avant les questions de mon confrère.

22 Q. **[83]** On a remarqué une information sur la diapo 44
23 qui pouvait porter à confusion. On parle de la
24 prémisse une heure avec des besoins nets de trente
25 mille mégawatts (30 000 MW). Mais dans le tableau

1 dans la colonne de gauche, on constate que la barre
2 bleue se situe à trente-deux mille (32 000).

3 Monsieur Raphals, si vous voulez juste préciser
4 cette information.

5 M. PHILIP RAPHALS :

6 R. Oui. En fait merci. J'ai essayé de simplifier
7 l'exemple qui était dans mon rapport et c'était mal
8 fait. Alors, l'exemple était justement une demande
9 de trente-deux mille mégawatts (32 000 MW) avec
10 deux mille (2000) d'achats de long terme. Alors,
11 ici, je ne voulais pas mentionner les deux mille
12 (2000) d'achats de long terme. Donc, je l'ai enlevé
13 des besoins, mais j'ai oublié de changer l'axe.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 On retire votre titre d'abord! C'est mon collègue
16 qui m'a suggéré ça.

17 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

18 Q. **[84]** Mais je comprends donc que, si on consulte le
19 même exemple dans le rapport, tous les détails vont
20 être fournis dans votre rapport?

21 R. Oui, exactement.

22 Q. **[85]** Parfait. Merci.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Maître Turmel.

25

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me SIMON TURMEL :

2 Oui. L'heure du dîner a aidé à épurer certaines
3 questions. Donc, finalement, je risque d'être assez
4 efficace.

5 Q. **[86]** Alors, quelques questions pour vous,
6 justement, d'éclaircissement, Monsieur Raphals. Je
7 m'excuse, c'est la première fois que je suis en
8 contre-interrogatoire avec un ordinateur. Donc, je
9 m'adapte également. Juste pour bien saisir votre
10 approche, donc est-ce que vous pouvez nous
11 confirmer justement que ce que vous proposez comme
12 méthode de calcul du coût évité en énergie à court
13 terme, finalement, c'est une moyenne du coût des
14 trois cents (300) heures des cinq dernières années
15 à laquelle vous proposez finalement d'enlever les
16 années qui seraient considérées atypiques? Est-ce
17 que je résume bien?

18 M. PHILIP RAPHALS :

19 R. Oui, mais si vous me permettez juste de dire un peu
20 différemment.

21 Q. **[87]** Oui.

22 R. Mon approche était de regarder l'historique et
23 essayer de trouver une base solide de réflexion.
24 J'avais dit en fait dans le rapport initial qu'il
25 faut voir qu'est-ce que ça donne, si ça permet une

1 conclusion. J'ai vu que, en enlevant l'année deux
2 mille quatorze (2014), ça permettait une cohérence
3 qui serait peut-être tolérable. Je ne dis pas qu'il
4 n'y a pas une meilleure solution. Si les gens
5 d'Hydro peuvent aller de façon plus compliquée,
6 plus sophistiquée avec un historique plus long et
7 sortir d'autres chiffres, ça me dérange aucunement.
8 Mais l'important pour moi est d'avoir un signal de
9 prix qui dessine le plus adéquatement possible le
10 coût additionnel pour les heures où ça coûte cher.

11 Q. **[88]** O.K. Puis je comprends, vous venez de dire,
12 vous enlevez deux mille quatorze (2014), mais c'est
13 parce que deux mille quatorze (2014), vous
14 considérez ça comme une année qui serait atypique?
15 (13 h 07)

16 R. Mais selon les cinq années qui a l'air d'être
17 vraiment exceptionnel.

18 Q. **[89]** Pour vous, ça serait quoi les critères qui
19 permettraient de déterminer si une année est
20 atypique?

21 R. C'est une question de jugement. Si on faisait dix
22 ans plutôt que cinq et on voyait deux ou trois ans
23 avec des chiffres comme ça, je changerais mon idée,
24 je dirais que bien, non, c'est moins... Par
25 exemple, l'année deux mille sept (2007) avait l'air

1 vraiment atypique avec cette demande énorme à la
2 fin décembre, mais en regardant cinq ans, on voit
3 que : « Ah! Il y a d'autres années aussi où il y a
4 une demande très grande à la fin de décembre. »
5 Alors, tout est relatif. J'essaie de composer avec
6 les éléments qui sont là, et avec ces éléments-
7 là...et aussi, j'essaie d'être conservateur. Je
8 pense que c'est plus conservateur d'enlever l'année
9 deux mille quatorze (2014) que de l'inclure.

10 Q. **[90]** O.K. Donc, ça ne serait pas un élément plus
11 particulier comme le volume, le prix, l'ampleur?

12 R. Mais c'est surtout le prix moyen, parce qu'en
13 termes d'ampleur, il n'est pas si loin des années
14 deux mille treize (2013) et deux mille quinze
15 (2015), les chiffres sont là à quelque part, là.
16 Mais le volume d'achat est dans le même ordre de
17 grandeur dans ces années-là, mais c'est le prix
18 unitaire qui est vraiment disproportionné.

19 Q. **[91]** Est-ce que d'une année à l'autre, l'élément
20 qui emmènerait l'« atypicité », si ce terme existe,
21 pourrait varier? Est-ce qu'une année, ça pourrait
22 être le volume? L'autre année, le prix?

23 R. Bien. Comme je vous le dis, c'est une question de
24 jugement.

25 Q. **[92]** O.K.

1 R. Et effectivement, avec d'autres faits, on aurait pu
2 décider. Si, par exemple...

3 Q. **[93]** Oui.

4 R. Si, par exemple, deux mille quinze (2015), le prix
5 moyen était... Je me souviens des chiffres... Deux
6 mille quatorze (2014)...

7 Q. **[94]** Oui.

8 R. Voilà. Alors, en deux mille quatorze (2014), sur
9 les trois cents (300) heures, le prix moyen est
10 plus que trois cents dollars (300 \$) le
11 mégawattheure (mWh). Pour toutes les autres années,
12 il ne dépasse jamais cent trente (130). Mais s'il y
13 avait une autre année où c'était à deux cent
14 cinquante (250), j'aurais proposé la même chose
15 parce que là on aurait vu que bon, oui, c'est
16 élevé, mais il y a d'autres années aussi élevées.

17 Q. **[95]** O.K.

18 R. Et si on regarde dix (10) ans et on trouve d'autres
19 années très élevées, alors ça ne serait
20 probablement pas le meilleur choix. C'est comme je
21 le dis, c'est vraiment une question de jugement
22 appliqué aux données qui sont disponibles.

23 Q. **[96]** Puis vous avez abordé l'année deux mille dix-
24 sept (2017), puis peut-être qu'on peut, peut-être
25 aller à l'acétate, je pense que c'est 28.

1 R. Oui. 28.

2 Q. **[97]** Bon. Vous avez souligné justement le fait que
3 les achats étaient tous concentrés, à peu près tous
4 concentrés à la toute fin de l'année là.

5 R. Oui.

6 Q. **[98]** Comme vraiment, vraiment vers la fin. Est-ce
7 que pour vous, deux mille dix-sept (2017)... Puis
8 on conviendra justement, c'est particulier une
9 telle répartition où on retrouve le tout vraiment
10 regroupé à la fin?

11 R. Bien, comme on a vu... un instant, s'il vous plaît.
12 La même chose s'est passée, mais moins flagrant,
13 moins grand, en effet.

14 Q. **[99]** Oui.

15 R. Mais le même effet s'est retrouvé en deux mille
16 seize (2016) et aussi en deux mille quatorze
17 (2014). Donc, à la vision de ces cinq ans, c'est
18 moins exceptionnel qu'il le semblait en regardant
19 uniquement l'année deux mille dix-sept (2017).

20 Q. **[100]** O.K.

21 R. Mais le profil de dépassement, oui, il est assez
22 particulier. Là, vous allez convenir. Toutes les
23 autres années, il n'y en a presque pas. Il y a deux
24 mille dix-sept (2017), il y en a beaucoup. Alors,
25 toutes ces choses s'expliquent l'une par rapport à

1 l'autre, mais...

2 Q. **[101]** Donc, chaque année a ses particularités?

3 R. Oui. Absolument.

4 Q. **[102]** À chaque année, au niveau de la répartition.

5 O.K. Vous nous avez parlé tout à l'heure... Bon. On
6 a des données pour cinq ans. Est-ce que vous
7 proposez de faire une moyenne mobile des cinq
8 dernières années pour évaluer le coût évité en
9 énergie? Est-ce que c'est ça votre proposition?
10 Pouvez-vous développer là-dessus, sur cette
11 question-là?

12 R. Je ne pense pas qu'il y ait une réponse parfaite.

13 Q. **[103]** O.K.

14 R. Ce n'est pas une règle que je propose et c'est pour
15 ça que dans mes recommandations, j'ai proposé de
16 maintenir le principe, le principe d'une structure
17 de coûts évités qui compare les heures de plus
18 grande charge.

19 Q. **[104]** Hum, hum.

20 (13 h 11)

21 R. Disons trois cents (300) heures, mais c'est aussi,
22 on peut discuter si c'est le bon chiffre, contre
23 les autres heures. Alors, pour sud aussi, ça prend
24 un chiffre, n'est-ce pas, ça prend un chiffre de
25 coûts évités pour cette année. Alors, j'ai proposé

1 des chiffres qui sont basés sur les moyennes de
2 toutes les années, sauf pour le prix de deux mille
3 quatorze (2014) parce que ça a l'air exceptionnel,
4 et j'ai aussi proposé que pour le prochain dossier
5 que la Régie vous invite à faire vos propres
6 analyses et proposer des améliorations et des
7 ajustements.

8 Q. **[105]** Comment la méthode que vous proposez qui, on
9 s'entend, est basée uniquement sur des bases
10 historiques permet ou permettrait de capter des
11 changements de contexte dans les marchés de
12 l'énergie? Puis changements de contexte, je songe
13 peut-être comme exemple le retrait d'une centrale
14 qui pourrait peut-être avoir des implications au
15 niveau des prix. Est-ce que votre méthode, comment
16 elle en tient compte?

17 R. Le retrait d'une centrale?

18 Q. **[106]** Par exemple, oui.

19 R. Une centrale aux États-Unis?

20 Q. **[107]** Oui, dans les marchés qui pourraient avoir un
21 impact justement au niveau...

22 R. Bon, je pense que le marché externe est
23 suffisamment grand que l'ajout ou le retrait d'une
24 centrale n'aura pas un effet drastique sur les
25 prix. Si on part à la résolution des « frackings »,

1 t'sais, qui a fait vraiment vraiment changer le
2 contexte des prix, évidemment, on l'a su après, on
3 ne l'a pas su avant, je n'ai pas une solution
4 magique. Je pense qu'on a pas le choix que
5 d'utiliser les données historiques parce qu'il n'y
6 a pas de données de marché, il n'y a pas à ma
7 connaissance un prix à terme, des contrats à terme
8 pour les heures de pointe du Québec. T'sais, s'il y
9 en avait, oui, effectivement, on aurait utilisé cet
10 outil de marché, mais je crois que ça n'existe pas
11 et donc, oui, effectivement, c'est des changements
12 importants si les marchés changent et les prix
13 changent et alors, ça pose un défi pour les gens de
14 votre équipe qui vont proposer des coûts évités en
15 conséquence pour les années à venir.

16 Mais encore pour moi, la question la plus
17 importante est que sachant qu'il y a un nombre
18 d'heures relativement faible où les prix sont
19 relativement élevés, il y a un grand nombre
20 d'heures où ils sont au prix patrimonial et de
21 trouver un système qui permet de faire ces deux
22 paniers. Et je pense que le système que je propose
23 va beaucoup plus loin dans ce sens que le système
24 qu'Hydro applique depuis deux mille six (2006).

25 Q. [108] Mais je comprends de votre proposition

1 qu'actuellement, la proposition telle que vous la
2 formulez ne permettrait pas de tenir compte
3 d'événements extraordinaires de ce type-là ou de
4 changements dans le contexte des marchés?

5 R. En termes futurs, non.

6 Q. **[109]** O.K. A la page 6 de votre présentation, en
7 fait, c'est peut-être pas nécessaire d'y aller...

8 R. Non.

9 Q. **[110]** ... la recommandation que vous formulez, puis
10 là, on parle de coûts évités puissance court terme,
11 donc, je comprends, ici, votre recommandation,
12 c'est d'exiger une prévision des prix futurs en
13 puissance de court terme avant de statuer sur le
14 coût évité approprié, par contre, j'ai entendu
15 votre présentation, j'ai lu votre mémoire, puis vos
16 démonstrations utilisent exclusivement des données
17 passées.

18 R. Vous parlez maintenant de coûts évités en puissance
19 ou...

20 Q. **[111]** Oui, c'est ça, vos démonstrations utilisent
21 coûts évités... Je reprends.

22 Ici, à la page 6, une de vos
23 recommandations pour le coût évité en puissance
24 court terme, c'est d'exiger une prévision des prix
25 futurs en puissance, c'est ce que vous souhaitez

1 que la Régie ordonne au Distributeur ou recommande
2 au Distributeur.

3 R. Oui.

4 Q. **[112]** Par contre, vous, vos démonstrations au
5 niveau du coût évité énergie court terme utilisent
6 exclusivement des données passées, vous êtes
7 d'accord?

8 R. Mais j'ai cité des données passées parce que c'est
9 ce qui est au dossier, j'ai pas essayé de faire une
10 prévision des prix court terme dans le marché de
11 puissance.

12 Q. **[113]** Mais selon vous...

13 R. Des prévisions, pardon.

14 Q. **[114]** Selon vous, pour faire des choix et des
15 analyses économiques futures, c'est sur quelle base
16 de coûts faut-il se reposer? Des coûts futurs? Des
17 coûts passés? J'aimerais vous entendre là-dessus.

18 R. O.K. Mais si maintenant, si je comprends... si je
19 vous comprends bien, on parle des coûts évités en
20 puissance.

21 Q. **[115]** Oui.

22 R. Alors, ce sont des marchés bien structurés aux
23 États-Unis de leur part où il y a sans doute des
24 outils disponibles pour... J'ai pas étudié les
25 questions, je ne sais pas exactement quels outils

1 il y a dans le marché, dans IESO de New York, mais
2 il y a des... est-ce qu'il y a des prix à terme sur
3 les contrats de puissance court terme? Est-ce qu'il
4 y a des prix futurs? Je ne sais pas exactement
5 comment c'est structuré, mais j'imagine qu'il y a
6 une possibilité de faire quelque chose et c'est
7 mieux de le faire quelque chose que de faire rien.

8 Maintenant, on pourrait simplement dire
9 qu'on ne connaît aucunement les prix futurs d'un
10 marché de puissance, donc il faut vivre avec
11 l'historique. Et on peut faire finalement la même
12 chose pour le coefficient de puissance, que j'avais
13 proposé pour les coûts évités en énergie, et
14 regarder le passé et on peut faire la moyenne des
15 coûts RFP dans les derniers trois ans. Mais je
16 pense qu'il existe des outils pour faire mieux et
17 je vous invite simplement à faire une preuve qui
18 explique ça et qui propose un chiffre qui est basé
19 sur ça.

20 (13 h 16)

21 Q. **[116]** Merci. Si vous me laissez une seconde, je
22 vérifie si j'ai autre chose. Une dernière question.
23 Donc, vous nous avez proposé justement une méthode
24 pour les coûts évités en énergie court terme pour
25 une durée de trois cents heures (300 h). Je

1 comprends que vous êtes quand même au fait des
2 différents programmes du Distributeur, puis que les
3 programmes sont pour cent heures (100 h). Donc,
4 pouvez-vous nous expliquer à court terme, votre
5 coût évité, puis quelle serait l'utilisation,
6 quelle en serait l'utilisation?

7 R. Bien, les programmes à cent heures (100 h) vous
8 parlez de...

9 Q. **[117]** Les programmes du Distributeur, actuellement,
10 ils sont effectivement pour des durées de cent
11 heures (100 h). Mais vous, vous proposez un coût
12 évité pour trois cents heures (300 h).

13 R. Oui, mais...

14 Q. **[118]** Dans quelles circonstances il serait utilisé
15 ce coût évité pour une période de trois cents
16 heures (300 h)?

17 R. Hum, je pense que les coûts évités structurés en
18 trois cents heures (300 h) et les autres heures
19 seraient utiles pour l'évaluation de l'ensemble des
20 programmes et non seulement la tarification
21 dynamique. Par exemple, si on regarde le bénéfice
22 économique d'une subvention au changement de
23 fenêtres ou isolation de bâtiment ou remplacement
24 de chaudière ou n'importe quelle mesure qu'on
25 évalue en fonction des coûts évités, je pense que

1 ces coûts évités seraient une base plus réaliste
2 pour une telle comparaison parce qu'ils reflètent
3 plus la réalité que la prémisse de quatre point un
4 cents (4,1 ¢) pour toutes les heures d'hiver. Dans
5 certains cas, la différence ne serait pas énorme.

6 Et par ailleurs, je ne l'ai pas mentionné
7 dans la présentation, mais il est dans le rapport,
8 c'est peut-être une coïncidence, je ne sais pas,
9 mais en fait, le coût évité moyen pour l'hiver,
10 avec cette méthode et avec la méthode d'Hydro,
11 n'est pas très différent cette année ni pour
12 l'année. Donc, en termes de coûts moyens, ce ne
13 serait pas un changement radical.

14 Je dis que dans ce sens, c'est une
15 coïncidence parce qu'il se base sur des choses qui
16 sont très différentes, alors on aurait pu avoir des
17 résultats différents et peut-être sur une base de
18 dix (10) ans, on aura quelque chose de différent.
19 Mais je pense que c'est un avantage que ce ne
20 serait pas une révolution dans l'évaluation de tous
21 les programmes, parce que vu très largement, les
22 chiffres commencent à... ne sont pas si différents.

23 Mais si on regarde quelque chose de précis
24 et surtout quelque chose de précis qui affecte les
25 besoins en pointe, l'effet serait très marqué,

1 parce que justement les coûts évités en pointe et
2 ces trois cents heures (300 h) ou deux cents heures
3 (200 h) ou quatre cents heures (400 h) ou cent
4 heures (100 h), c'est une question de jugement
5 encore une fois. Si, l'année prochaine, Hydro veut
6 proposer, pense que la meilleure chose est de faire
7 un coût évité pour les cent heures (100 h), un
8 autre coût évité pour les prochaines deux cents
9 heures (200 h), t'sais, il y a beaucoup de
10 possibilités. J'ai essayé de quand même faire
11 quelque chose d'assez simple, même si c'est devenu
12 un peu compliqué, mais il y a énormément de
13 variations possibles et c'est au jugement de votre
14 équipe, quel est le plus utile et qu'est-ce qui le
15 mieux reflète votre réalité?

16 Q. **[119]** Parfait, je vous remercie.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci, Maître Turmel. Maître Alexandre De
19 Repentigny pour la Régie.

20 INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

21 Q. **[120]** Bonjour, Alexandre De Repentigny pour la
22 Régie. Je vais vous référer à la page 6 de votre
23 présentation.

24 R. Oui.

25 Q. **[121]** Oui, c'est concernant votre recommandation à

1 la fin, vous mentionnez :

2 Exiger une prévision des prix futurs
3 en puissance de court terme avant de
4 statuer sur le coût évité approprié.

5 Alors, ce qu'on voulait savoir, c'est, pour établir
6 les coûts évités en puissance de court terme, est-
7 ce que vous pouvez préciser ce que le Distributeur
8 devrait faire de différent par rapport à ce qui est
9 fait actuellement? C'est quoi votre demande
10 précisément?

11 (13 h 22)

12 R. Bien, selon ma compréhension de ce qui est fait
13 actuellement, c'est de proposer le chiffre de vingt
14 dollars (20 \$/) par kilowatt année. Ma
15 compréhension, c'est plus en continuité du passé
16 que d'être fondé sur des faits précis. Je ne vois
17 rien dans la preuve ou dans le passé récent mettant
18 de côté l'appel d'offres deux mille quatorze (2014)
19 qui suggère un prix dans ces ordres-là. Alors, les
20 données existantes que je connais, qui sont encore
21 en excluant l'appel d'offres 2014-01, sont les
22 valeurs du RFP 2017 qui sont dans les cinquante
23 cents (,50 ¢) le kilowatt mois; RFP 2015, avec des
24 prix de deux dollars (2 \$) le kilowatt mois. Alors,
25 à mon avis, il n'y a aucune assise pour un choix de

1 valeur réelle pour la puissance à court terme. Mais
2 ça ne veut pas dire que ça n'existe pas. C'est
3 juste que ce n'est pas en preuve. Et je pense que
4 c'est au Distributeur de faire la recherche et
5 faire... trouver les prévisions qui existent et
6 faire une proposition qui est basée sur quelque
7 chose de solide.

8 Q. **[122]** Parce que ce qu'on comprend, c'est que le
9 Distributeur utilise actuellement des données un
10 peu futures. Alors qu'est-ce que vous voulez de
11 plus? Est-ce que vous avez des propositions à faire
12 pour les données sur lesquelles le Distributeur
13 pourrait baser sa prévision des prix futurs en
14 puissance?

15 R. Il se peut qu'il y ait des choses dans le dossier
16 que je n'ai pas lues. Je n'ai pas lu tout. Mais je
17 n'ai rien vu qui fait référence aux prix futurs de
18 puissance sur lesquels on peut justifier ce prix-là
19 de vingt dollars (20 \$) le kilowatt hiver.

20 Q. **[123]** Merci.

21 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[124]** Monsieur Raphals, j'aurais juste une question
24 en lien aussi avec les coûts évités en puissance.
25 Est-ce qu'on doit bien comprendre que, pour ce qui

1 est du coût évité en puissance de long terme, qui
2 est établi à cent douze dollars (112 \$) par
3 kilowatt an, selon vous, c'est un coût évité qui
4 est adéquat au-delà de son application dans le GDP
5 Affaires? Comment on va l'appliquer, c'est une
6 chose. Mais est-ce que vous êtes d'accord avec ce
7 coût-là?

8 R. Bien, selon ma compréhension, il découle des
9 pratiques discutées depuis longtemps, approuvé par
10 la Régie depuis longtemps. Donc, je n'ai pas de
11 difficulté avec. Il me semble que c'est tout à fait
12 correct comme valeur.

13 Q. **[125]** Et dans le cadre de vos connaissances de
14 l'utilisation des coûts évités dans d'autres
15 juridictions, est-ce qu'il y a des différences
16 marquées par rapport à la façon dont le
17 Distributeur évalue ces coûts évités tant en
18 puissance qu'en énergie compte tenu du contexte
19 bien particulier du Québec ou s'il peut y avoir
20 des... Quelles sont les meilleures pratiques, dans
21 le fond, selon votre connaissance sur la façon de
22 déterminer les meilleurs coûts évités court terme,
23 long terme? Parce que dans votre rapport, bon, il y
24 a une analyse très pointue des données du
25 Distributeur, mais il n'y a pas d'éléments

1 comparatifs, en quoi ces coûts-là s'inspirent des
2 meilleures pratiques ailleurs ou pas. C'est
3 peut-être une question bien générale mais...

4 R. Oui. Bien, premièrement, le focus de mon rapport
5 est ancré directement dans la structure du contrat
6 patrimonial, qui est vraiment unique au Québec. Je
7 pense qu'on oublie jusqu'à quel point c'est unique.
8 Je pense qu'il n'y a aucune juridiction qui a des
9 problèmes de bâtonnets ou de gestion des bâtonnets
10 et de combien d'acheter chaque heure pour ne pas
11 dépasser les bâtonnets. Ça n'existe pas. Donc, avec
12 ce contexte tout à fait unique, il faut trouver des
13 solutions uniques qui vont avec. Alors c'est ça mon
14 focus. Mais, en général, évidemment avec les coûts
15 évités, on aimerait... on parle du futur, donc on
16 aimerait avoir une prévision basée sur quelque
17 chose de plus solide, le plus ancré possible pour
18 le futur.

19 Il y a eu des débats au fil des ans pour
20 les coûts évités à long terme. Jusqu'à quel point
21 ça devrait être la prochaine ressource? À quel
22 point ça devrait être le prix du dernier appel
23 d'offres ou les soumissions du dernier appel
24 d'offres.

25 Selon moi, ce sont toutes des options

1 valables. Si c'est possible vraiment de
2 connaître... si on a un bonne vision de l'avenir,
3 alors c'est toujours la meilleure chose. Mais, si
4 on n'en a pas, bon, le dernier appel d'offres est
5 effectivement un signe. Alors, on peut toujours
6 poser des questions : est-ce qu'il y aura un
7 meilleur signal? Est-ce qu'il y a une meilleure
8 façon de faire? Pour l'instant, je n'ai rien à vous
9 proposer par rapport aux coûts évités de puissance
10 long terme. Je trouve que la façon que vous faites
11 marche.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Parfait. C'est bien. La Régie n'aura pas d'autres
14 questions pour vous. Est-ce que cela termine,
15 Maître Thibault-Bédard, le témoignage de votre
16 témoin?

17 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

18 Oui. effectivement, ça termine. Merci beaucoup.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parfait. Merci, Monsieur Raphals.

21 M. PHILIP RAPHALS :

22 R. Merci.

23 Q. **[126]** Donc, vous êtes libéré. Nous allons tout de
24 suite poursuivre avec la preuve du ROÉÉ, Maître
25 Gertler.

1 PREUVE DU ROÉÉ

2 Me FRANKLIN S. GERTLER :

3 Alors, bonjour, Madame la Présidente, Monsieur,
4 Madame les Régisseurs. Franklin Gertler pour le
5 ROÉÉ. Nous sommes rendus à notre preuve. Et le
6 panel du ROÉÉ est installé. Il s'agit de monsieur
7 Jean-Pierre Finet et de monsieur Bertrand Schepper,
8 nos analystes externes. Et la présentation de la
9 preuve du ROÉÉ que l'on voit à l'écran a déjà été
10 produite sur le SDÉ.

11 Alors, Madame la Greffière, je vous
12 demanderais de procéder à l'assermentation des
13 témoins.

14 _____
15 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce dix-septième
16 (17e) jour du mois de décembre, ONT COMPARU :

17
18 BERTRAND SCHEPPER, analyste en énergie, ayant une
19 place d'affaires au 1085, rue Saint-Jean, Longueuil
20 (Québec);

21
22 JEAN-PIERRE FINET, consultant, ayant une place
23 d'affaires au 4568, rue Boyer, app. E, Montréal
24 (Québec);

25

1 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
2 solennelle, déposent et disent :

3

4 INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

5 Q. **[127]** Très bien. Nous allons procéder à l'adoption
6 de la preuve et je commence avec monsieur Finet,
7 mais je demanderais à vous, Monsieur Schepper,
8 d'écouter attentivement parce que je n'ai pas
9 l'intention de décliner deux fois le nom des
10 documents. Alors, Monsieur Finet, je vous réfère
11 aux pièces suivantes, le C-ROEÉ-0013 qui se trouve
12 à être un rapport d'analyse du ROEÉ et au C-ROEÉ-
13 0024 qui est la version modifiée aux pages 18 et
14 19, ainsi qu'au C-ROEÉ-0025 qui est la présentation
15 PowerPoint de ce jour. Est-ce qu'il s'agit de
16 documents préparés par vous ou sous votre
17 supervision?

18 M. JEAN-PIERRE FINET :

19 R. Oui.

20 Q. **[128]** Est-ce que vous les adoptez pour valoir la
21 portion écrite de votre témoignage dans la présente
22 cause?

23 R. Oui.

24 Q. **[129]** Et est-ce qu'il y a des corrections à
25 apporter selon vous ou des modifications?

1 R. Non.

2 Q. **[130]** O.K. Très bien. Je vous réfère également aux
3 pièces C-ROEÉ-0016 qui est le document du
4 gouvernement du Québec « Point sur la situation
5 économique » ainsi qu'au document C-ROEÉ-0018 à C-
6 ROEÉ-0022 qui sont divers articles sur la fin du
7 chauffage au bois à Montréal ainsi que sur le
8 déversement possiblement du câble sous-marin pour
9 les Îles-de-la-Madeleine. Je vous réfère également
10 au document qui est sorti à la fin de la semaine
11 dernière et que nous avons déposé ce matin, le C-
12 ROEÉ-0027, c'est-à-dire le rapport État de
13 l'énergie au Québec deux mille dix-neuf (2019),
14 est-ce que vous déposez ces documents pour faire
15 partie de votre preuve documentaire dans le présent
16 dossier?

17 (13 h 34)

18 R. Oui.

19 Q. **[131]** O.K. Monsieur Schepper, donc, les mêmes
20 questions pour vous. Alors est-ce que vous répondez
21 de la même façon que monsieur Finet?

22 M. BERTRAND SCHEPPER :

23 R. Je vais y aller avec la famille et je vais répondre
24 oui pour tout le monde.

25 Q. **[132]** C'est parfait. Maintenant il est à vous,

1 Messieurs, de présenter votre témoignage, votre
2 rapport et vos observations sur la preuve au
3 dossier, surtout celle qui est administrée à
4 l'audience.

5 R. Donc, bonjour Madame la Présidente, Monsieur le
6 Régisseur, Madame la Régisseuse, bonjour. Bon. En
7 fait, je vous présente la preuve du ROÉÉ, on va
8 séparer ça entre moi et Jean-Pierre.

9 Essentiellement, au départ, je voudrais
10 dire que pour le ROÉÉ, il y a des membres chez nous
11 qui sont des groupes environnementaux qui,
12 notamment, travaillent très fort à éviter qu'il y
13 ait trop de barrages sur les rivières au Québec
14 notamment, pour essayer d'améliorer, finalement, de
15 s'assurer qu'il n'y ait pas des rivières qui sont
16 hypothéquées par les demandes énergétiques, et
17 c'est pour ça que, notamment, on a une mission dans
18 laquelle on veut travailler très fort à ce qu'il y
19 ait le plus d'économie d'énergie possible et le
20 plus de gestion de la pointe, qui ne demande pas,
21 finalement, un appel à de la nouvelle électricité
22 si ce n'est pas nécessaire, et donc d'utiliser au
23 maximum, finalement, nos outils au Québec de
24 gestion de la pointe. Donc, c'est dans cette
25 optique-là qu'une partie de notre preuve, en fait

1 presque la totalité de notre preuve, est basée,
2 notamment face à la proposition d'Hydro-Québec de
3 tarification dynamique.

4 Vous m'excuserez juste un moment, j'ai un
5 petit garçon qui a la grippe et je pense qu'il est
6 en train de me la donner. Juste un instant. Et
7 donc, je pense que si des fois je déparle, là,
8 c'est de la faute à Léonard Schepper. Ce n'est pas
9 de la mienne.

10 Donc, essentiellement, les enjeux dont on
11 va traiter, bon, la stratégie tarifaire à travers
12 la tarification dynamique, on va présenter, en
13 fait, les positions qu'on avait, entre autres, lors
14 de notre preuve écrite. Cependant on a fait, suite
15 aux audiences, suite aux contre-interrogatoires et
16 suite à la discussion avec les autres intervenants,
17 l'écoute des autres intervenants, on a, je pense,
18 des modifications à nos propres recommandations,
19 qui vont aller, je pense, dans un sens plutôt
20 positif pour le projet, là. Ensuite, nous allons
21 aussi parler de la prévision de la demande,
22 notamment autour du bois de chauffage, et aussi,
23 bien, de GDP résidentiel.

24 Donc, essentiellement, bon, dans la
25 proposition d'Hydro-Québec, on est en accord avec

1 la proposition de tarification dynamique d'Hydro-
2 Québec, notamment de prioriser le CPC et le TPC.
3 Pour nous, cependant, il y a une petite nuance à
4 apporter entre les deux projets, en fait, entre les
5 deux... Bien, entre le tarif et le crédit.

6 C'est-à-dire qu'on a vu en témoignage,
7 notamment, les témoins d'Hydro-Québec dire qu'il
8 était important pour eux que le CPC et le TPC
9 soient des projets qui soient volontaires. C'est-à-
10 dire que les gens puissent s'abonner. Pour nous, on
11 comprend cette volonté-là, on trouve que ça fait
12 sens.

13 Ceci dit, lorsqu'on réfléchit au CPC on
14 voit qu'il n'y a aucun risque pour les clients. Et
15 pour nous il y a une différence ici. L'aspect
16 volontaire est important s'il y a effectivement un
17 risque pour un client. Or, en ayant un crédit comme
18 tel, le risque n'étant pas vraiment présent, on
19 pense que le CPC devrait, à terme, devenir même, à
20 la rigueur, un tarif de base pour Hydro-Québec.
21 Tandis que pour le TPC, où il y a un risque, là on
22 peut comprendre beaucoup plus une volonté de, je
23 dirais de vérification, et on pense qu'il faut
24 effectivement faire plusieurs recherches.

25 Comme on l'a dit dans notre mémoire, une

1 des inquiétudes pour le ROEÉ, c'est qu'on sorte
2 rapidement une tarification dynamique qui pourrait
3 avoir, comme n'importe quel projet qui commence,
4 des bons et des mauvais côtés, et que les mauvais
5 côtés, finalement, aient une mauvaise publicité tel
6 que ça nuise, finalement, à l'utilisation de
7 tarifs, par exemple, en pointe.

8 Donc, c'est pour ça que pour nous il est
9 important de s'assurer que les projets marchent
10 rapidement et suite, disons, avant l'audience, on
11 n'était pas convaincu par l'entièreté de la preuve
12 qui était présentée, notamment avec, disons, le
13 sondage d'Ad hoc, qui nous semblait un peu petit,
14 ou en tout cas embryonnaire par rapport à tout ce
15 qui était possible en tarification dynamique. Or,
16 depuis... En fait, on avait d'ailleurs proposé que
17 ça soit des projets pilotes qui soient effectués
18 pour le CPC et le TPC. Or, depuis, on a changé un
19 peu notre position, notamment sur le CPC puisqu'il
20 n'y a pas de risque. On serait ouvert à la
21 proposition d'Hydro-Québec de faire une... une...
22 voyons, comment on appelle ça? Une mise en place
23 progressive, appelons ça comme ça, donc selon
24 certaines conditions, je vais y revenir, donc...
25 Par contre, pour le TPC, vu qu'il y a un risque, on

1 garderait notre position de projet-pilote.

2 (13 h 39)

3 Juste... bien cependant, on a peut-être des petites
4 modifications qu'on propose au programme parce que,
5 pour nous, il est important de s'assurer que si on
6 est pour faire un programme de tarification
7 dynamique, que ce soit possible... que ce soit
8 possible pour les intervenants et les abonnés d'y
9 participer pleinement et de ne pas avoir
10 l'impression qu'ils font beaucoup d'efforts pour
11 des résultats qui ne sont pas si grands.

12 Or, dans la proposition d'Hydro-Québec ici,
13 on a un seuil minimal, qui est d'avoir deux
14 kilowattheures (2 kW) d'énergie effacée par
15 événement de pointe. Et finalement ce que ça
16 voudrait donc dire, c'est que pour que quelqu'un
17 soit capable d'effectuer, de se rendre à ce deux
18 kilowattheures (2 kW), qui est dans le fond une
19 forme de marge... je dirais de manoeuvre ou en
20 anglais, entre guillemets, un « buffer », pour
21 éviter que quelqu'un qui ne fait pas souvent des
22 efforts, se ramasse finalement à voir trop de
23 bonifications, et donc s'assurer qu'on connaît bien
24 puis que c'est effectivement des efforts en
25 diminution de consommation qui soient utiles à

1 l'énergie, bien on puisse à ce moment-là les
2 prendre. Or, cette marge de manoeuvre-là, pour
3 nous, à deux kilowattheures (2 kWh), elle est
4 élevée.

5 M. JEAN-PIERRE FINET :

6 R. Bien on voulait... on voulait justement voir si
7 c'était beaucoup ou pas beaucoup deux
8 kilowattheures (2 kWh), on voulait essayer de
9 l'évaluer puis, pour différents types de
10 clientèles. En tout cas, moi, j'ai entendu il y a
11 quelques jours maître Prunelle Thibault-Bédard qui
12 racontait habiter un logement dans Hochelaga-
13 Maisonneuve, pas de possibilité de chauffage
14 d'appoint. Et écoutez, bien ça va être difficile,
15 dans son cas, à participer, en tout cas même
16 l'augmentation du chauffage on a des déperditions
17 thermiques qui sont... qui sont rapides. Donc, moi,
18 je suis un peu dans le même... dans le même... dans
19 la même situation.

20 Donc, deux kilowattheures (2 kWh), là, en
21 passant, la période du matin est de trois heures
22 (3 h) et celle de l'après-midi est de quatre heures
23 (4 h). Donc, d'arriver à deux kilowattheures
24 (2 kWh) dans une période de trois heures (3 h),
25 bien ça équivaut à douze (12) ampoules de soixante

1 watts (60 W) pendant trois heures (3 h), donc on
2 fermerait, là. Ou neuf ampoules de soixante watts
3 (60 W) pendant quatre heures (4 h) le soir. Même
4 affaire... bon, soixante-sept (67) ampoules de dix
5 watts (10 W) pendant trois heures (3 h) ou
6 cinquante (50) de dix watts (10 W) pendant quatre
7 (4 h) ou un lave-vaisselle de douze cents watts
8 (1200 W) pendant une heure quarante (1 h 40). Je
9 sais qu'Hydro dit qu'on peut accumuler différents
10 petits gestes pour essayer d'atteindre le deux
11 kilowattheures (2 kWh), mais deux kilowattheures
12 (2 kWh), pour des gens qui n'ont pas de système
13 d'appoint, c'est beaucoup. Des gens comme moi et
14 comme maître Pruneau Bédard (sic), on n'a pas... on
15 fait partie du problème plus qu'on fait partie de
16 la solution finalement.

17 Nous, d'ailleurs, même quand il commence à
18 faire moins dix-sept (-17), moins dix-huit (-18),
19 on aligne la chaufferette électrique, puis donc on
20 fait partie du problème beaucoup plus que de la
21 solution.

22 C'est juste pour vous donner idée de :
23 c'est-tu beaucoup, deux kilowattheures (2 kWh)?
24 Quand on se fait proposer ça, il faut le jauger. Et
25 tant qu'à moi, bien nous, on trouve ça beaucoup

1 pour des gens qui n'ont pas de système d'appoint.
2 Et on pense, on vous recommande de considérer de
3 l'établir à un kilowattheure (1 kWh), ce qui semble
4 plus raisonnable, parce que ça risque de décourager
5 un paquet de gens qui vont s'inscrire au crédit,
6 puis qui vont faire des efforts, malgré leurs
7 moyens limités, puis qui vont dire : bien j'ai tout
8 fait ça pour rien finalement, j'ai donné un point
9 cinq kilowattheure (1,5 kWh) gratis à Hydro, puis
10 ça ne me donne rien finalement.

11 Donc, il y a... il y a des gens pour qui ça
12 va être facile à atteindre, ce deux kilowattheures
13 (2 kWh)-là, ceux qui ont des systèmes d'appoint,
14 puis il y en a qui... ce sera impossible, même au
15 contraire ils font partie du problème plus que de
16 la solution.

17 Dans la même veine, donc c'est ça, les
18 économies de dix (10 %) à vingt pour cent (20 %)
19 que les clients disaient s'attendre, auxquelles les
20 clients disaient s'attendre dans les « focus
21 group », ça semble différent... difficilement
22 réalisable, à tout le moins pour les mesures
23 comportementales de déplacement de la charge, mais
24 davantage réalisable pour les mesures d'effacement
25 de la charge. Ça, on va y revenir un peu plus tard

1 aussi d'ailleurs, un peu en soutien à ce que disait
2 monsieur Raphals plus tôt, il y a une différence
3 claire à faire entre des mesures d'effacement et
4 les mesures de déplacement.

5 Donc, dans cette perspective-là, l'objectif
6 d'environ cent dix mille (110 000) participants en
7 deux mille dix (2006) pour quatre-vingt-dix
8 mégawatts (90 MW) de puissance évitée, ça ne nous
9 apparaît pas tellement très ambitieux, surtout dans
10 la mesure où on sait que les appels au public vont
11 chercher facilement, de façon gratuite, trois cents
12 (300 MW) à cinq cents mégawatts (500 MW), nous, on
13 pense qu'à terme, l'objectif du programme devrait
14 être à tout le moins d'équivaloir aux appels au
15 public.

16 (13 h 44)

17 M. BERTRAND SCHEPPER :

18 Donc, on arriverait aux recommandations par rapport
19 à la tarification dynamique. Donc, comme je l'ai
20 dit un peu plus tôt on accepte la proposition de
21 mise en place progressive pour le CPC, et on pense
22 que c'est une bonne idée, dans la mesure où... Je
23 pense comme OC, si je ne me trompe pas, le RENCREQ
24 aussi, ont recommandé qu'il y ait une présentation
25 des résultats annuels avec notamment l'impact, par

1 exemple, des coûts évités, le nombre de
2 participants, les démonstrations générales, et
3 aussi les capacités qu'on a eues de diminution de
4 la pointe, mais que ça ne soit pas, par exemple, un
5 rapport l'an prochain, mais bien un suivi annuel
6 sur plusieurs années.

7 De plus, comme on pense qu'à terme Hydro-
8 Québec devrait avoir des meilleurs résultats que
9 quatre-vingt-dix mégawatts (90 MW), mais aussi
10 qu'on espère que ça devienne, ça puisse devenir une
11 forme de tarif de base, on demande à la Régie de
12 demander à HQD de faire un suivi en deux mille
13 vingt-deux (2022), le temps d'avoir, disons, un
14 trois ans de données assez complètes pour voir,
15 d'évaluer la possibilité que le CPC fasse partie du
16 tarif de base en deux mille vingt-six (2026) ou
17 avant. Donc de demander, finalement, de vous... Ça
18 serait à la fois, je pense, une bonne manière de
19 faire le premier test des résultats à terme, mais
20 aussi de voir à quel point on serait capable
21 d'aller plus loin.

22 Par contre, pour le TPC qui comporte des
23 risques pour la clientèle, on pense que le projet
24 pilote reste une meilleure idée. On comprend
25 l'inquiétude d'Hydro-Québec, la volonté d'avoir des

1 technologies pérennes, par exemple, et d'avoir des
2 manières de faire. On pense que, considérant que ça
3 se fait quand même de plus en plus et que ça va...
4 Je pense que c'est dans l'ère du temps comme
5 procédé, je pense que ça serait... Même si on fait
6 un projet pilote puis qu'Hydro-Québec est confiant
7 dans le projet, est capable de développer des
8 manières pérennes de faire, même si on commence
9 avec un projet pilote, tout ça, je le rappelle,
10 dans l'espoir qu'on ne se ramasse pas à avoir cette
11 impression qu'il y a plus de tort que de bien pour
12 le client de passer par ce type de tarif-là.

13 Évidemment, dans la même veine et un peu
14 comme aussi OC, je pense, en ont parlé, et si je ne
15 me trompe UC aussi, il faut avoir un accompagnement
16 et faire attention aux MFR, notamment, par exemple,
17 penser, par exemple, à un tarif plafond ou une
18 augmen... Si, par exemple, il y a une augmentation
19 de la facture beaucoup plus élevée qu'espérée,
20 qu'on puisse rapidement et facilement faire un
21 "opt-out", par exemple, de ce type de tarif-là.

22 M. JEAN-PIERRE FINET :

23 R. En ce qui a trait à la prévision de la demande en
24 puissance, Hydro-Québec dit que la croissance de la
25 demande en puissance prévue en deux mille dix-huit,

1 deux mille dix-neuf (2018-2019) est de quatre cent
2 quarante-trois mégawatts (443 MW), qui est due
3 surtout à l'augmentation des ventes résidentielles
4 puis dans le secteur commercial et institutionnel.
5 Les ventes résidentielles, les nouvelles maisons,
6 d'habitude c'est, bon an mal an, environ soixante-
7 quinze mégawatts (75 MW).

8 Et que la pointe, finalement, de l'hiver
9 dernier a été supérieure de près de quatre cents
10 mégawatts (400 MW) comparativement à ce qui avait
11 été prévu. Donc, mais Hydro-Québec dit, quand elle
12 fait des prévisions:

13 Le Distributeur améliore continuellement
14 son évaluation du risque sur la prévision
15 de la demande.

16 Donc c'est un processus d'amélioration continue.

17 Par exemple, dans le cadre de l'État
18 d'avancement 2018 du Plan
19 d'approvisionnement 2017-26, le
20 Distributeur a effectué un raffinement
21 méthodologique permettant de mieux mesurer
22 l'incertitude applicable à la transposition
23 énergie-puissance spécifique à la pointe
24 d'hiver.

25 Donc, dans cette perspective-là il y a eu le

1 bannissement, à partir du premier (1er) octobre
2 cette année, de quelques quarante-sept mille
3 (47 000) foyers et poêles à bois à Montréal à
4 partir du premier (1er) octobre, justement, et donc
5 ça, cette mesure-là a été prise, entres autres,
6 parce... bien, surtout, principalement à cause du
7 smog hivernal en période froide qui est dû, selon
8 la Ville de Montréal, à quarante-sept pour cent
9 (47 %) au chauffage au bois. Donc ça reflète pas
10 mal, tant qu'à moi, une utilisation intense de ces
11 systèmes-là lors des périodes de pointe, et on a
12 demandé à Hydro-Québec s'ils l'avaient prévue dans
13 leurs prévisions, et non, ils nous ont répondu
14 candidement que ça n'avait pas été prévu, mais ça,
15 même si la Ville de Montréal en parle depuis deux
16 mille treize (2013).

17 Donc, selon Hydro-Québec, les prévisions de
18 la demande en énergie en puissance ne seront pas
19 influencées de façon significative à cause de cette
20 décision-là de la Ville de Montréal. Hydro-Québec,
21 dans sa réponse, fait référence, entre autres, à
22 une utilisation de pointe, et même d'agrément,
23 plutôt d'agrément, de ces foyers-là, donc à
24 quarante-sept pour cent (47 %), qui consistent au
25 problème de smog. On peut voir qu'il y a pas mal de

1 monde qui s'agrémentent en même temps, par période de
2 temps froid, avec leur foyer.

3 On parle aussi, entre autres, on évoque
4 l'efficacité énergétique des équipements, la source
5 d'énergie de remplacement comme quoi, bien, ce
6 n'est pas nécessairement tout de l'électricité ou
7 l'éventuel démantèlement des cheminées qui ferait
8 en sorte que ça réduirait les pertes de chaleur. Et
9 ils disent « de toute façon, on a prévu une
10 augmentation du taux de diffusion de chauffage
11 électrique. » Mais ça, entre vous et moi, c'est
12 plus dû à Chauffer vert et aux autres conversions.
13 Et on parle d'une hypothèse pratiquement de zéro
14 pour cent d'utilisation du bois comme chauffage
15 principal.

16 (13 h 49)

17 Donc, selon nous, bien il y a une prépondérance
18 claire du chauffage électrique au Québec, y
19 incluant Montréal aussi, donc c'est fort probable
20 que la non-utilisation de ces poêles et foyers au
21 bois là va faire en sorte que ça va avoir une
22 répercussion sur la demande en électricité et
23 particulièrement lors des périodes de pointe.

24 Donc, selon nos calculs, en prenant comme
25 hypothèse un même effacement similaire que celui

1 pour la biénergie, bien on dit, bien si c'est
2 quarante-sept mille (47 000) foyers c'était tout du
3 chauffage électrique, bien l'impact serait
4 possiblement de deux cent soixante-quinze mégawatts
5 (275 MW). Donc, c'est la barrière extrême, là, on
6 l'admet.

7 Mais, si seulement le tiers de cet... Si on
8 prenait comme hypothèse seulement le tiers de ce
9 parc-là qui était en utilisation et qui s'effaçait
10 effectivement, bien c'est quand même quatre-vingt-
11 dix mégawatts (90 MW) là. Et c'est quatre-vingt-dix
12 mégawatts (90 MW) qui sont localisés dans une
13 région très particulière. On ne parle pas à la
14 grandeur, répartis à la grandeur du Québec.

15 Donc, cet impact-là, en théorie, risque de
16 faire basculer le surplus de quatre-vingt-deux
17 mégawatts (82 MW) qui est prévu pour deux mille
18 dix-huit, deux mille dix-neuf (2018-2019) tel
19 qu'Hydro-Québec vous l'a démontré, là, qui est le
20 quatre-vingt-deux (82) mégawatts (82 MW) dans son
21 engagement numéro 10. Donc, le surplus qu'on a
22 finalement à Hydro-Québec, ce serait un déficit.

23 Nous, on n'encourage pas le chauffage au
24 bois, là, au contraire tout ce qu'on veut dire,
25 c'est que c'est important de bien prévoir la

1 demande et comment on va... on va l'adresser cette
2 demande-là.

3 Et donc, c'est ça, je parlais aussi
4 finalement d'une augmentation marginale du taux de
5 diffusion du chauffage électrique qui est non
6 significative et dont l'impact en puissance n'a pas
7 été estimé par Hydro-Québec.

8 Donc, bien, c'est ça, il y a une sous-
9 estimation probable et significative de la demande
10 à la pointe concentrée sur une partie du réseau de
11 distribution.

12 L'impact du retrait de ces systèmes-là
13 devrait être mieux intégré à la prévision de la
14 demande et au bilan en puissance d'Hydro-Québec. Et
15 nous, on croit que la Régie devrait demander à
16 Hydro-Québec de faire des suivis avec la Ville de
17 Montréal pour s'assurer de cet impact-là, de mieux
18 l'évaluer.

19 Et bien, on dit finalement qu'il y a peut-
20 être une opportunité, dans le sens que s'il y a un
21 impact majeur du retrait de ces systèmes-là à
22 Montréal, bien que ça peut être compensé par un
23 recours accru entre autres au programme GDP
24 Affaires sur le territoire montréalais.

25 Ensuite, maintenant, en ce qui concerne la

1 GDP résidentielle en général. On croyait qu'il
2 serait intéressant, un peu comme dans le dossier
3 GDP Affaires, de faire un retour sur le potentiel,
4 savoir là d'où est-ce qu'elles viennent ces
5 économies-là? Est-ce que l'objectif d'Hydro-Québec
6 est raisonnable? Est faible? Est élevé? C'est quoi?
7 Un peu pour être en meilleure posture pour
8 apprécier finalement l'effort aussi qu'on demande
9 aux gens.

10 Donc, dans l'étude de potentiel qu'Hydro
11 avait faire faire en deux mille douze (2012), qui
12 date déjà pas mal, il y avait quatre usages qui
13 avaient été identifiés là pour le résidentiel :
14 chauffage, eau chaude, éclairage et
15 électroménagers.

16 L'étude faisait fi du parc existant et
17 potentiel de biénergie, du chauffage d'appoint au
18 bois ou aux granules, donc tout ce qui était
19 substitution à des systèmes d'appoint, sauf la
20 biénergie nouvelle, faisais abstraction du stockage
21 d'électricité puis de l'énergie interruptible
22 aussi. Donc, cette étude-là était partielle puis
23 elle était sur douze (12) pages au total.

24 Là-dedans, on peut voir aussi, bon, on va
25 le voir à la prochaine page, qu'il y a des mesures

1 comportementales et il y a des mesures
2 technologiques. Les mesures comportementales sont à
3 coût nul et sont presque exclusivement reliées au
4 déplacement de la charge plutôt qu'à l'effacement.

5 Puis le potentiel technico-économique total
6 dans le résidentiel de juste ces aspects-là, là,
7 sans ce qu'on a mis qui étaient exclus, là, ce
8 serait environ de seize cents mégawatts (1600 MW).

9 Et finalement puisqu'il ne coûte rien en
10 termes d'investissement pour ce qui est de
11 l'effacement, bien finalement les résultats vont
12 être en fonction des efforts qu'Hydro-Québec va y
13 mettre.

14 J'ai mis le... j'ai reproduit le tableau
15 des mesures de GDP résidentielle. Et juste pour
16 vous montrer que, bon, il y a gestion de
17 l'éclairage en haut qui est du comportemental, mais
18 qui est de l'effacement et non pas du déplacement
19 parce qu'on n'éclairera pas plus tard pour
20 compenser pour l'éclairage qu'on n'a pas mis entre
21 six heures (6 h 00) et neuf heures (9 h 00) là.
22 (13 h 54)

23 Mais, finalement le restant, c'est bon, gestion
24 manuelle des points de consigne - comportemental,
25 vous allez voir, c'est là où il y a un gros

1 potentiel, c'est là où, finalement, qu'on faisait
2 des appels en puissance surtout, bien, les gens
3 contribuaient beaucoup avec l'abaissement
4 temporaire de leur chauffage. Laveuse, c'est
5 comportemental, lave-vaisselle comportemental,
6 sécheuse comportemental, les spas aussi c'est
7 comportemental. Vous allez remarquer, il y a un
8 coût d'investissement de zéro à toutes ces mesures-
9 là. Sécheuse est encore un gros... un gros
10 potentiel là-dedans. Et donc, toutes ces mesures-là
11 peuvent s'additionner en termes de potentiel.

12 Vous avez, bon, il y a des mesures aussi
13 qui sont relatives au chauffage qui représentent du
14 déplacement aussi, comme du stockage, donc on peut
15 le faire avant, du stockage thermique. Mais les
16 mesures, normalement, d'effacement, elles ont des
17 coûts.

18 Tout ça pour vous dire que quand on donne
19 cinquante cents (50 ¢) au client, ce n'est pas
20 cinquante cents (50 ¢) net qu'il va se faire dans
21 ses poches. Ça va dépendre de la mesure. Donc si
22 c'est une mesure, par exemple, d'éclairage, oui, ou
23 de gestion manuelle des points de consigne, ou de
24 reporter le lavage ou le séchage, et caetera, c'est
25 cinquante cents (50 ¢) clair dans leurs poches.

1 Mais si on leur offre cinquante cents
2 (50 ¢) puis que, bien là c'est de l'effacement de
3 la charge de pointe, bien là, s'il faut que le
4 client paie pour du combustible autre, que ça soit
5 du propane, du mazout ou des granules de bois, bien
6 ça n'a pas la même valeur. Donc, on va y venir à la
7 toute dernière « slide », là, les valeurs... Les
8 mesures d'effacement puis les mesures de
9 déplacement, comme vous disait monsieur Raphals
10 tout à l'heure, ça n'a ni la même valeur pour
11 Hydro-Québec, puis ça n'a pas la même valeur non
12 plus pour le client.

13 On continue. Donc nous, ce qu'on
14 recommande, c'est de mettre à jour l'étude de
15 potentiel technico-économique en puissance de deux
16 mille douze (2012). Grandement besoin d'être mis à
17 jour. D'ailleurs, monsieur Raphals aussi supportait
18 cette recommandation-là dans le cadre du GDP
19 affaires 4041.

20 Il faudrait inclure le chauffage d'appoint,
21 le stockage, puis même la biénergie et l'option
22 d'électricité interruptible. Il faudrait aussi en
23 profiter pour évaluer le potentiel commercial de
24 chacune de ces mesures-là. Évaluer aussi la
25 rentabilité pour le client. Parce que les études

1 d'Hydro sont souvent, je dirais « self-centered »,
2 là, sont souvent centrées sur les besoins d'Hydro-
3 Québec, et négligent souvent la perspective du
4 client. Et pourtant, il faut que le client ait une
5 idée de si ça vaut la peine ou non, là. Est-ce que
6 le cinquante cents (50 ¢) est suffisant pour lui
7 s'il va fournir un chauffage d'appoint? Et, en tout
8 cas, et je vais revenir, mais il reste que le
9 chauffage d'appoint puis le délestage, si vous
10 voulez, l'effacement, c'est des plus grosses
11 quantités de kilowatts pendant une période plus
12 longue. T'sais, il y a des limites au préchauffage
13 d'un bâtiment ou à l'abaissement temporaire d'une
14 température, là. Surtout quand tu as des murs qui
15 ont une valeur énergétique de R4 ou R6.

16 Et donc, c'est ça, puis utiliser des coûts
17 différents en tenant compte du type de mesure
18 d'effacement versus déplacement. Donc c'est un peu
19 ce que je disais, c'est que ça ne vaut pas la même
20 chose.

21 Bien, O.K., je vais en profiter tout de
22 suite, tant qu'à faire. Au début mon collègue,
23 Bertrand, vous parlait que nous, notre perspective,
24 puis nos membres, c'est de tout faire pour qu'on
25 exploite le maximum du potentiel de gestion de la

1 demande en puissance, de sorte à reporter aux
2 calendes grecques le besoin de faire un appel
3 d'offres pour de la puissance à long terme.

4 Et jeudi - vous êtes probablement au
5 courant puis vous avez probablement lu les journaux
6 aussi, les articles dans Le Devoir puis La Presse -
7 le HEC et Pierre-Olivier Pineau, qui était un de
8 vos experts, d'ailleurs, dans le cadre de l'avis au
9 ministre 3972, a publié l'État de l'énergie au
10 Québec 2019. Et il y a une page en particulier là-
11 dedans qui devrait vous sensibiliser
12 particulièrement. Je ne sais pas si, Madame la
13 greffière, on peut la mettre à l'écran. C'est la
14 page...

15 Me FRANKLIN S. GERTLER :

16 Q. **[133]** C'est l'avant-dernière, mais...

17 R. Oui. C'est la page 21 ou 24 sur 68.

18 Q. **[134]** C'est ça.

19 R. Oui.

20 Q. **[135]** L'État de l'énergie, mais pas la lettre, bien
21 le document. Puis, comme dit monsieur Finet, c'est
22 la vingt-quatrième page au PDF, je pense.

23 R. C'est 24 de 68, ou 21 du document.

24 (13 H 59)

25 Q. **[136]** Ça devrait être le 0027, je crois. Excusez-

1 moi... Non. Le 0027, c'est le 0028, c'est le, je
2 pense, c'est le... Ah mais là vous avez comme 26.
3 Moi je me suis trompé alors, peut-être. 26. C'est
4 ça. C'est ça. 27. Elle a fait ça parfaitement
5 depuis deux semaines, puis ça fait exprès quand on
6 arrive à notre preuve, bien, ça...

7 R. Le sort en est jeté.

8 Q. **[137]** Parfaitement. Merci beaucoup.

9 R. C'est lundi, après tout. 24 de 68, ou 21.

10 Q. **[138]** Oui.

11 R. C'est ça.

12 Q. **[139]** Est-ce que c'est possible de l'agran...

13 R. Bien, O.K. Bien, je vais vous le lire de toute
14 façon, là. C'est surtout une partie, le... Ça ne
15 sera pas long, là. Je ne vais pas vous le lire au
16 complet, mais il y a une partie qui dit... Bon.
17 Premièrement, ça s'intitule « La demande de pointe
18 d'électricité au Québec : un défi encore plus grand
19 avec les véhicules électriques ». Là on dit, dans
20 le milieu du premier paragraphe, on dit :

21 Ainsi, en 2017, 85 % de la capacité
22 maximale demandée permettait de répondre à
23 la demande 95 % du temps. Pour répondre à
24 la demande pendant le 5 % des heures où
25 elle était la plus élevée, il a fallu

1 mobiliser le 15 % restant de la capacité
2 maximale demandée. Autrement dit, environ
3 15 % de la capacité d'Hydro-Québec n'est
4 utilisée que durant 5 % des heures, et
5 reste complètement inutilisée pendant 95 %
6 du temps.

7 Je pense que c'est une statistique assez
8 intéressante pour vous, mais je vais continuer
9 parce qu'il y a encore une couple de bouts
10 intéressants, puis ça ne sera vraiment pas long. On
11 dit :

12 (...) La demande de pointe augmenterait de
13 plus de 2 000 MW, soit plus de 6 %
14 d'augmentation.

15 À cause des bornes de recharge.

16 Sans changement d'habitude ni gestion plus
17 active de la demande d'électricité, c'est
18 un projet plus grand que La Romaine
19 (1 550 MW) qu'il faudrait construire au
20 Québec pour répondre à cette demande.
21 Heureusement, avec les nouvelles
22 technologies pouvant mieux gérer la demande
23 et le potentiel d'efficacité énergétique du
24 Québec, il sera possible d'éviter de telles
25 constructions, nécessaires uniquement pour

1 une fraction de l'année. Il faudra
2 cependant favoriser ces technologies et
3 l'efficacité énergétique - et changer nos
4 habitudes actuelles.

5 (14 h 02)

6 Donc, pour vous dire, moi, depuis quelques causes,
7 je m'époumonne à dire que le potentiel commercial
8 de gestion de la demande en puissance est beaucoup
9 plus grand que ce que laisse entendre Hydro-Québec,
10 et je peux comprendre Hydro-Québec de vouloir
11 garder la main sur le robinet puis de ne pas
12 vouloir des centaines de mégawatts quand... Bien,
13 elle n'est pas capable finalement de... parce que
14 quand on a un appel au public, par exemple, on le
15 contrôle après coup. Est-ce que c'est entre trois
16 cents (300) et cinq cents mégawatts (500 MG) qu'on
17 avait besoin? Peut-être qu'on a économisé plus
18 qu'on voulait mais quand même, il reste que le
19 potentiel est beaucoup plus élevé puis les
20 ambitions d'Hydro-Québec de quatre-vingt-dix
21 mégawatts (90 MW) en deux mille vingt-six (2026)
22 c'est vraiment beaucoup trop faible. Là, on parle
23 de deux mille mégawatts (2000 MW) de potentiel qui
24 me semble à moi commercial, facilement commercial.
25 Donc, avant qu'on voit un appel d'offres en

1 puissance, on a besoin d'avoir exploité ce maximum
2 de potentiel de la gestion de la demande en
3 puissance mais nous, on va y voir en tout cas.

4 On continue?

5 Q. **[140]** Non, on va attendre que la greffière
6 revienne.

7 R. Ah! O.K. Au cas où.

8 Q. **[141]** Oui.

9 R. Ah! Puis c'est la dernière de toute façon qu'il
10 reste.

11 Bien, écoutez, là, on va passer à la... Il
12 nous reste juste une planche comme on dit au lieu
13 de dire une « slide ». Donc, c'est ça, c'est comme
14 on vous disait tout à l'heure par rapport à la
15 présentation de monsieur Raphals, on est tout à
16 fait d'accord avec monsieur Raphals dans la mesure
17 où, bon, moi, je ne suis pas... je ne suis pas un
18 expert de coûts évités, loin de là, mais dans
19 l'application des coûts évités, je voudrais
20 simplement vous soumettre que les mesures
21 d'évitements puis d'effacements, d'effacements et
22 de déplacements n'ont pas la même valeur ni pour
23 Hydro-Québec ni pour le client et que finalement,
24 un peu comme dans GDP affaires, le GDP affaires,
25 Hydro-Québec donne soixante-dix piastres (70 \$) du

1 kilowatt quelque soit la mesure.

2 T'sais, je ne sais pas si vous vous
3 rappelez mais il y a des... il y a à peu près six
4 cent dix mégawatts (610 MW) de potentiel de
5 génératrices, il y a des mesures qui sont moins
6 propres que d'autres puis, bien, pour quelque temps
7 c'est un soixante-dix dollars (70 \$) du kilowatt
8 quelque soit le type de mesures? Nous, on a suggéré
9 une rémunération du kilowatt en fonction de la
10 nature de la mesure.

11 Et là, quand Bertrand vous parlait de
12 l'évolution de notre pensée tout à l'heure un peu,
13 moi, je me demandais si on ne devrait pas justement
14 pas faire une différence dans la rémunération en
15 fonction de la mesure. Je pense que le CPC, pour
16 quelqu'un qui a une mesure comportementale puis qui
17 va être capable d'amener peut-être un mille (1000),
18 quinze cents wattheures (1500 Wh) maximum, mais ça
19 ne vaut pas la même chose que quelqu'un qui va se
20 déplacer non plus. Même en termes de coût évité
21 parce que le coût... le coût évité en puissance, on
22 l'évite dans chacun des cas mais dans l'effacement,
23 on évite le coût en énergie aussi parce que lui, il
24 est compensé par une autre... une autre source
25 d'énergie.

1 Donc, les... les mesures finalement ne
2 doivent pas être appréciées en fonction du même
3 coût évité dépendamment de s'il résulte... s'il en
4 résulte un effacement ou un déplacement.

5 Donc, bien, c'est ça. Puis aussi pour vous
6 dire, bien, que dans la réalité, bien, c'est ça, si
7 moi, je m'efface complètement mais qu'il faut que
8 j'utilise un autre combustible, bien, le cinquante
9 cennes (50 ¢) finalement, il ne sera plus cinquante
10 cennes (50 ¢)) mais il va peut-être valoir cinq,
11 dix cennes (5/10 ¢) finalement par rapport à la
12 mesure comportemental qui elle est rémunérée à
13 cinquante cennes (50 ¢) mais elle vaut pas cher
14 dans la mesure qu'elle permet à des gens qui n'ont
15 pas de moyens beaucoup puis ils n'ont pas de moyens
16 d'effacement de contribuer du petit peu qu'ils
17 peuvent là mais finalement, c'est ça, ça n'a pas la
18 même valeur puis c'est deux types de mesures, qu'il
19 y en a une qui amène quelques centaines de
20 wattheures puis l'autre qui peut amener à cinq, six
21 kilowatts pendant trois, quatre heures et plus.

22 C'est tout. Merci.

23 Q. [142] C'est bon. Merci beaucoup. J'ai juste, je
24 pense, deux petites questions additionnelles à
25 poser, Messieurs. Merci. D'abord, puis je pense que

1 c'est surtout pour vous, Monsieur Finet, on a
2 entendu monsieur Filion au début d'audience parler
3 entre autres du stockage des batteries puis par la
4 suite, dans le témoignage de... puis c'est par
5 rapport au MRI mais dans le témoignage de monsieur
6 Lowry, docteur Lowry, par rapport au MRI puis ça
7 c'était... je suis dans les notes sténographiques
8 du quatorze (14) décembre. Il a été question du
9 « Non Wire Solutions » pour éviter des coûts de
10 raccordement et d'autres coûts au Distributeur. Je
11 me demandais juste si... Parce que ça n'a pas été
12 question vraiment beaucoup dans le dossier. Mais si
13 tu veux donner un peu ta perspective en complément
14 de l'aspect gestion de demande en puissance.

15 R. Tout à fait. Puis je voulais dire justement, c'est
16 un oubli que j'ai fait, je suis complètement
17 d'accord avec docteur Lowry. Le stockage connaît un
18 essor puis va connaître un essor exponentiel au
19 cours des prochaines années. Et la règle du quatre-
20 vingt-cinq quinze (85/15) dont on parlait tout à
21 l'heure avec l'article de Pierre-Olivier Pineau,
22 bien, c'est justement, il va falloir réduire ce
23 quinze pour cent (15 %) là pour faire en sorte de
24 plus en plus à ce que le... de mieux gérer
25 finalement avec ce qu'on a. Et c'est fini les temps

1 où, finalement, on va manquer un peu de puissance
2 pendant quelques heures par année, ça fait qu'on va
3 construire un barrage. Non, il est temps qu'on
4 apprenne à mieux gérer puis qu'Hydro-Québec aussi
5 apprenne à mieux gérer avec ce qu'elle a puis à
6 mieux intégrer aussi les énergies distribuées et la
7 production locale et justement le stockage qui est
8 chez les gens, et tout ça, pour faire un peu
9 finalement du Québec un gros micro réseau, si je
10 pourrais dire.

11 Q. [143] O.K. Merci beaucoup. L'autre chose, c'est
12 plus d'ordre réglementaire ou de processus. Comme
13 vous le savez, la Régie a décidé de transférer
14 l'essentiel des questions concernant l'efficacité
15 énergétique dans le dossier du TEQ, le 4043. Et
16 évidemment nous ne connaissons pas encore tout le
17 détail sur le traitement des mesures, programmes et
18 budgets de l'efficacité énergétique dans cette
19 cause-là. Mais est-ce que, à ce stade, vous avez
20 des commentaires à formuler sur la répartition des
21 tâches et le cours qui va suivre, le traitement
22 réglementaire de l'efficacité énergétique à la
23 Régie en ce qui concerne surtout Hydro-Québec, mais
24 peut-être de manière plus large également?

25 R. Bien, premièrement, je pense que le mot clé, c'est

1 efficacité énergétique. Je pense que TEQ ne se
2 penche pas sur l'entièreté de l'efficacité
3 énergétique. C'est-à-dire la gestion de la demande
4 en puissance, ce n'est pas une priorité pour TEQ.
5 Il n'y a aucune cible d'ailleurs de gestion de la
6 demande en puissance nonobstant le fait que, nous,
7 on avait recommandé d'établir une cible, une telle
8 cible. Mais ce n'est pas une préoccupation de TEQ
9 d'abord et avant tout. Mais c'en est une réelle
10 pour Hydro-Québec et une qui a des incidences
11 tarifaires.

12 Et donc, ça et entre autres le fait qu'il y
13 a un paquet... Ce n'est pas statique. La transition
14 énergique, c'est quelque chose qui est en mouvement
15 tout le temps. Il y a des programmes qui vont
16 atteindre leur fin de vie utile parce qu'ils vont
17 atteindre un taux d'opportunité X, Y, et donc il
18 va falloir les commissionner. On n'attend pas cinq
19 ans parce que le plan de TEQ est sur cinq ans. Il y
20 a peut-être des nouvelles technologies justement
21 qui vont mériter en cours de route d'être
22 implantées.

23 Et il y a des questions tarifaires qui
24 viennent finalement influencer l'atteinte des
25 objectifs d'économie d'énergie puis qui ne sont pas

1 nécessairement du ressort de TEQ. Donc, je pense
2 qu'il va falloir faire un suivi ici régulier,
3 annuel nonobstant le fait que le Plan directeur se
4 déroule sur cinq ans et nonobstant les redditions
5 de compte qui vont eux-mêmes devoir à faire. Je
6 pense que les distributeurs, comme Énergir et
7 Hydro-Québec, devront revenir ici à chaque année.

8 Q. [144] Juste pour être clair. Quand vous parlez de
9 suivi, vous voulez dire un suivi dans le sens
10 technique à la Régie ou de continuer à s'occuper de
11 ces questions-là? Je ne suis pas certain.

12 R. Ah, bien, le suivi pas juste administratif, mais un
13 suivi où on peut faire faire une revue avec les
14 intervenants dans un processus d'audience.

15 Q. [145] Merci. Alors, on a presque... Je pense que
16 c'est, je ne sais pas si on est les premiers de la
17 classe mais on a respecté pas mal notre... On fait
18 des progrès, Madame la Présidente.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Oui. C'est noté.

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 Merci beaucoup, messieurs. Alors les témoins sont
23 prêts pour le contre-interrogatoire.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Parfait. Merci beaucoup, Maître Gertler. Est-ce

1 qu'il y a des représentants qui veulent
2 questionner? Non. Maître Turmel?

3 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me SIMON TURMEL :

4 Oui, j'aurai quelques courtes questions.

5 Q. **[146]** Je vous amènerais peut-être à la page 10. On
6 va parler de chauffage au bois quelques instants.
7 Vous avez mentionné, je crois, dans votre
8 témoignage dans votre preuve le chiffre de
9 quarante-cinq mille (45 000) foyers, est-ce exact?
10 (13 h 39)

11 R. Bien dans la littérature, on parle de quarante-sept
12 mille (47 000) ou de cinquante mille (50 000), mais
13 je pense que c'est quarante-sept mille (47 000) le
14 chiffre le plus probable, que cinquante mille
15 (50 000) est un arrondissement.

16 Q. **[147]** O.K. Dans la littérature, c'est des articles
17 de presse?

18 R. Des articles de presse surtout, oui.

19 Q. **[148]** O.K. Puis je comprends ici justement au fait
20 de certaines hypothèses justement à votre planche
21 10, de ces quarante-sept (47 000) ou cinquante
22 mille (50 000), peu importe le chiffre exact, mille
23 foyers qui utilisent le... qui possèdent un foyer
24 finalement, de ces foyers qui possèdent un foyer,
25 est-ce que vous sa... est-ce que vous savez quel

1 pourcentage utilisent leur foyer... le chauffage au
2 bois comme chauffage principal?

3 R. Non, puis je... je ne le sais pas, mais juste
4 avant, comme je vous dis, si on considère que
5 quarante-sept pour cent (47 %) du smog est dû aux
6 foyers, à la limite, la question est « relevant »,
7 là, ça veut dire qu'il y en a beaucoup de toute
8 façon, que c'est un problème, là, donc... Sinon, ça
9 ne représenterait pas quarante-sept pour cent
10 (47 %) du smog. Donc, la Ville de Montréal l'a
11 sûrement évalué.

12 Q. **[149]** Donc, c'est une règle de trois un peu...

13 R. Bien c'est-à-dire que quarante-sept (47)... si
14 cinquante pour cent (50 %) environ du smog est dû
15 aux foyers puis que le restant est dû aux
16 automobiles, par exemple, puis bien... c'est parce
17 que les foyers ça doit être assez important, parce
18 qu'il y en a des automobiles à Montréal.

19 M. BERTRAND SCHEPPER :

20 R. J'ajouterais une chose. Lors de votre... le
21 témoignage de votre témoin, celui-ci disait : bien
22 en fait, effectivement, il y a zéro pour cent (0 %)
23 de personne qui ont un foyer comme chauffage
24 principal. Ça, à Montréal, je pense que vous avez
25 des sondages internes ou des vérifications internes

1 que vous avez soumises. Et on en est bien
2 conscient. Cependant, on nous disait : voyez-vous,
3 comme c'est pas principal, c'est marginal, et que
4 finalement il n'y a personne qui se levait la nuit,
5 par exemple, à une heure (1 h) du matin pour mettre
6 des bûches dans le foyer pour garder une chaleur
7 finalement et avoir un effet à la pointe.

8 Sur ce point de vue-là, nous, un, on n'est
9 pas en accord dans le sens où est-ce qu'à la pointe
10 du soir, évidemment, certains foyers marchent et
11 certainement lorsqu'il fait plus froid, dans les
12 moments les plus froids de l'année, ou ouvre peut-
13 être... on ouvre les foyers. Mais d'autre part,
14 dans la nuit, il y a aussi la possibilité que
15 quelqu'un qui utilise un foyer mette beaucoup de
16 bûches la veille ou essaye de garder une chaleur,
17 crée... augmente sa chaleur de la maison au courant
18 de la nuit ou en tout cas une partie de la nuit et
19 garde cette chaleur-là, de sorte à ce qu'elle ait
20 un effet peut-être plus marginal le matin, par
21 exemple, que le soir, mais qu'il y a un effet quand
22 même à l'heure de pointe.

23 M. JEAN-PIERRE FINET :

24 R. Il y a ceux passés cinquante (50) ans aussi qui se
25 lèvent la nuit puis qui ont le temps de mettre des

1 bûches.

2 Q. **[150]** Donc, je comprends... donc, je comprends que
3 vous ne savez pas c'est quoi le pourcentage des
4 foyers à Montréal qui utilisent le bois comme
5 chauffage principal. De la même façon, j'imagine,
6 vous ne savez pas plus...

7 R. Principal, non.

8 Q. **[151]** D'agrément, vous ne le savez pas plus?

9 R. Non, non.

10 Q. **[152]** Ou de... ni d'appoint.

11 R. Tout ce que je sais, c'est que ça représente la
12 moitié du smog.

13 Q. **[153]** Ni d'appoint, vous ne le savez pas plus,
14 comme chauffage d'appoint.

15 R. Non.

16 Q. **[154]** O.K.

17 R. Mais la Ville de Montréal a probablement ces
18 chiffres-là, en tout cas vous pourriez leur parler
19 puis ça pourrait vous renseigner, oui.

20 Q. **[155]** O.K. Mais vous n'avez pas fait l'exercice de
21 communiquer avec eux pour la préparation de votre
22 mémoire?

23 R. Ah, on a essayé, mais c'est... c'est un appareil
24 administratif...

25

1 M. BERTRAND SCHEPPER :

2 R. Les demandes d'accès d'information prennent
3 parfois...

4 M. JEAN-PIERRE FINET :

5 R. C'est ça.

6 M. BERTRAND SCHEPPER :

7 R. ... un peu trop de temps pour qu'on arrive en cause
8 tarifaire.

9 M. JEAN-PIERRE FINET :

10 R. Il faut savoir le nom du document en plus, exact,
11 pour pouvoir le faire trouver puis... on a essayé.

12 Q. **[156]** O.K. Bon, bien... Un point pour l'effort.

13 Puis vous parlez, à votre troisième point toujours,
14 à la diapositive 10 : « Si le tiers seulement de ce
15 parc écrêtait à la pointe, cela équivaldrait à
16 environ quatre-vingt-dix pour cent (90 %)... »

17 R. Quatre-vingt-dix mégawatts (90 MW).

18 Q. **[157]** Mégawatts, c'est ça, excusez-moi. Le tiers
19 ici, vous... ça vient d'où ce chiffre-là? C'est...

20 M. BERTRAND SCHEPPER :

21 R. C'était un exemple qui était utilisé dans la preuve
22 pour le chiffrer comme tel, parce qu'on est bien
23 conscients que ce ne sera pas le deux cent
24 soixante-quinze mégawatts (275 MW) qui va être...
25 c'était vraiment une...

1 M. JEAN-PIERRE FINET :

2 R. C'était pour être conservateur.

3 Q. **[158]** O.K. Donc, vous avez fait un pouce, là, ça
4 n'apparaîtra pas aux notes sténographiques, vous
5 avez...

6 R. Bien si on avait dit soixante-dix pour cent (70 %),
7 vous auriez dit qu'on était un peu ambitieux, mais
8 trente pour cent (30 %) c'est... c'est tant qu'à
9 moi conservateur comme hypothèse.

10 Q. **[159]** Je vous remercie.

11 R. Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Pas de questions? Ah, maître Turmel pour la
14 Formation.

15 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

16 Me SIMON TURMEL, régisseur :

17 Q. **[160]** Bien j'étais sur la même lignée parce que
18 j'avais déjà un foyer, mais la question que je me
19 posais c'est : avez-vous, dans vos chiffres, évalué
20 la possibilité qu'il y ait une certification du
21 foyer? Parce que j'ai vu dans le règlement de deux
22 mille neuf (2009) qu'il était possible, avant deux
23 mille dix-huit (2018), de se faire certifier ou de
24 convertir ou de modifier le foyer, puis de
25 continuer à l'utiliser comme appoint ou agrément.

1 Est-ce que vous avez considéré cette possibilité-
2 là?

3 (14 h 17)

4 R. C'est une possibilité. Le règlement de la Ville de
5 Montréal, il permet deux choses. Et c'est important
6 pour vous de le savoir. J'aurais dû le mentionner
7 d'ailleurs. Oui. Ça permet là de s'acheter puis de
8 se faire installer un foyer EPA certifié, mais on
9 permet l'utilisation des foyers même inefficaces
10 lors de la période d'interruption d'électricité de
11 plus de trois heures. Donc, juste pour vous dire
12 là, c'est... Dans ce cas-là, ça se peut que
13 finalement, c'est la seule entorse qu'on fait au
14 règlement, mais il reste que ça va demander des
15 investissements quand même assez considérables pour
16 ces foyers-là, qui sont assez importants, et
17 souvent même, un rayonnage de la cheminée, et ça,
18 c'est sans compter les appartements multiples, là
19 où ça prend un gainage séparé.

20 Parce que j'ai lu aussi, d'autres articles
21 que je n'ai pas déposés nécessairement ici, mais
22 qui, finalement, indiquent que ça ne sera pas une
23 mince tâche de convertir la plupart de ces foyers-
24 là, il y a des cas où ça ne sera pas possible sans
25 justement engendrer des coûts, beaucoup, en faisant

1 un gainage individuel de chaque cheminée. Et donc,
2 c'est ce qui ferait peut-être en sorte qu'il va y
3 avoir une prépondérance à aller tout électrique, un
4 peu comme Chauffez Vert l'encourage à le faire, là.

5 Q. **[161]** Mais je vois également que plusieurs
6 personnes vont y aller au gaz naturel, avec des
7 condos neufs, qui poussent depuis deux mille neuf
8 (2009) à répétition, ou bien, il y a des foyers
9 électriques que les gens... Je vous pose la
10 question là, j'ai vu ça en fin de semaine là
11 quand...

12 R. Bien, là, ce n'est pas pour le neuf là, c'est pour
13 les habitations existantes là.

14 Q. **[162]** Oui. O.K. Ça va.

15 M. BERTRAND SCHEPPER :

16 R. Oui. Juste, j'ajouterais, évidemment, puis pour
17 faire rondement, nous, notre objectif, ici, c'est
18 de lever un petit drapeau, c'est-à-dire qu'on a été
19 étonné de la réponse d'Hydro-Québec.
20 Essentiellement, d'Hydro-Québec parce qu'on pense
21 qu'il y a un travail minutieux qui est fait en
22 prévision de la demande et on s'étonnait de la
23 réponse à ce niveau-ci et on pense que ça vaut la
24 peine, comme recommandation, de simplement
25 s'assurer avec la Ville que c'est ça.

1 Q. [163] Je comprends. Dernière question. Hydro-Québec
2 a parlé de quatre-vingt-dix mégawatts (90 MW) en
3 deux mille vingt-six (2026) et vous y dites que
4 c'est sous-estimé pour le potentiel de tarification
5 dynamique. Et j'ai entendu à quelques reprises
6 Hydro-Québec souligner : « Écoutez, on vous revient
7 l'an prochain, on vous revient l'an prochain, on
8 vous revient l'an prochain. On va faire un rapport,
9 un suivi auprès de la Régie. » Est-ce que ça, c'est
10 de la nature à vous sécuriser quand même? Vu que ce
11 n'est pas les chiffres et les coûts évités et les
12 X, Y, Z qui ne sont pas considérés. Est-ce que
13 c'est quelque chose qui vous sécurise?

14 M. JEAN-PIERRE FINET :

15 R. Bien, dans la mesure où Hydro-Québec, je pense
16 qu'ils sont conservateurs et prudents, là, ils ne
17 veulent pas trop vendre de peaux d'ours et je les
18 comprends un peu d'être prudents, mais je m'attends
19 à ce qu'ils reviennent avec finalement, c'est ça,
20 d'année en année, puis dire : « Bien, finalement,
21 ça va mieux qu'on le pensait, les gens adhèrent
22 plus, et caetera. » Et pourquoi ils n'adhéreraient
23 pas, les gens, de toute façon? Comme on l'a vu
24 maintes fois, les appels au public, les gens le
25 font de façon gratuite pour trois cents (300 MW),

1 cinq cents mégawatts (500 MW). Ils n'atteignent
2 peut-être pas tous le deux kilowattheures (2 kWh)
3 minimum là.

4 Q. **[164]** Mais ma question était : est-ce que ça vous
5 sécurise qu'ils reviennent l'an prochain dans le
6 premier déploiement parce que là c'est vingt mille
7 (20 000) personnes.

8 R. Hum, hum.

9 Q. **[165]** Alors, on va avoir quelque chose de plus
10 consistant bientôt?

11 M. BERTRAND SCHEPPER :

12 R. Bien, j'ajouterais que par rapport... Lors des...
13 Je ne sais plus quelles... Je pense que c'est les
14 réponses à vos premières demandes, je pense, là, de
15 la Régie où le vingt mille (20 000) est sorti, si
16 je ne me trompe pas, effectivement, ça sécurise.
17 Cependant, pour nous, il y a deux choses, c'est-à-
18 dire que si l'objectif final c'est effectivement
19 quatre-vingt-dix mégawatts (90 MW) et qu'on fait
20 les efforts déployés sont uniquement pour se rendre
21 à quatre-vingt-dix mégawatts (90 MW), non ça ne
22 nous sécurise pas, évidemment. Si on est capable de
23 dire et si on se dit qu'en tant de société d'État,
24 on est capable d'aller chercher trois cents
25 mégawatts (300 MW), par exemple, et qu'on va faire

1 les efforts pour s'y rendre, évidemment, ça serait
2 le scénario que j'aimerais entendre, et ce n'est
3 pas celui que j'entends aujourd'hui, et à mon sens,
4 il y aurait certainement moyen de faire plus
5 d'effort considérant ce qu'on est capable déjà
6 d'aller chercher. Est-ce que ça veut dire que... À
7 mon avis, ça fait partie des suivis qui doivent
8 être faits et ça doit être questionné avec sérieux
9 ce type de quatre-vingt-dix mégawatts (90 MW) qui
10 ne m'apparaît pas si élevé, et je pense qu'il y
11 aurait des moyens de l'améliorer, notamment, en
12 jouant sur le deux kilowattheures (2 kWh) de marge
13 de manoeuvre, disons-le comme ça.

14 Q. **[166]** Merci. Et voilà.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[167]** Une dernière question. Vous avez mentionné au
17 départ que votre objectif ultime c'est d'éviter le
18 plus possible ou de reporter le plus loin possible
19 un autre appel d'offres de long terme en puissance.
20 Est-ce que selon vous, les programmes de gestion de
21 la puissance ont tous comme possibilités de
22 reporter un appel d'offres de long terme en
23 puissance?

24 M. JEAN-PIERRE FINET :

25 R. Ah! Bien, tout à fait. Moi, je pense que si on

1 exploitait à fond le potentiel de gestion de la
2 demande en puissance existante, c'est-à-dire, sans
3 même les nouvelles technologies. Juste sur le côté
4 affaires là, le GDP Affaires et même sur la
5 biénergie résidentielle puis comme vous le dit
6 votre expert monsieur Pineau, lui, il l'estime à
7 deux mille mégawatts (2000 MW). Et ça, je ne sais
8 pas si c'est sans compter le stockage et autres là,
9 mais il y a un paquet de perspectives qui s'amènent
10 à nous là. Oui, c'est tout à fait possible d'aller
11 chercher un deux mille mégawatts (2000 MW) tant
12 qu'à moi, là, très facilement pour reporter le plus
13 possible un appel d'offres en puissance de long
14 terme.

15 (14 h 23)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 C'est bon. Merci. Il n'y aura pas d'autres
18 questions.

19 R. Merci.

20 Me FRANKLIN S. GERTLER :

21 Merci. Il n'y a pas de réinterrogatoire.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Excellent.

24 Me FRANKLIN S. GERTLER :

25 Et merci beaucoup messieurs.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci. Merci. Vous êtes libérés. Merci pour votre
3 témoignage. On va tout de suite poursuivre avec,
4 pas de niaisage, avec les représentants, en fait,
5 de la preuve de SÉ-AQLPA.

6

7 PREUVE DE SÉ-AQLPA

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Bonjour Madame la Présidente. Bonjour Madame,
10 Monsieur les Régisseurs. Dominique Neuman pour
11 Stratégies énergétiques et l'Association québécoise
12 de lutte contre la pollution atmosphérique. Nous
13 avons un témoin, monsieur Jacques Fontaine, qui est
14 prêt à être assermenté.

15

16 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce dix-septième
17 (17e) jour du mois de décembre, A COMPARU :

18

19 JACQUES FONTAINE, consultant en énergie, ayant une
20 place d'affaires au 10946, avenue de Rome, Montréal
21 (Québec);

22

23 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
24 solennelle, dépose et dit :

25

1 INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Q. **[168]** Bonjour Monsieur Fontaine. Je vous
3 demanderais d'abord d'identifier le document
4 suivant comme ayant été préparé par vous ou sous
5 votre supervision. C'est la pièce C-SÉ-AQLPA-0004
6 dont une version révisée porte la cote C-SÉ-AQLPA-
7 0007 et qui est, dans nos cotes, SÉ-AQLPA-1,
8 Document 1, et qui s'intitule « Le parachèvement du
9 mécanisme de réglementation incitative MRI d'Hydro-
10 Québec Distribution. » Est-ce que vous reconnaissez
11 ce document comme ayant été préparé par vous ou
12 sous votre supervision?

13 M. JACQUES FONTAINE :

14 R. Je le reconnais.

15 Q. **[169]** Merci. Alors, ma première question, je vous
16 demanderais pourquoi vous êtes d'accord avec le
17 Distributeur quant à l'ajout d'un facteur
18 d'exclusion Y qui couvre le montant des
19 contributions des clients à des projets de
20 raccordement?

21 R. Bien, parce que nous avons analysé l'évolution de
22 ces contributions depuis deux mille six (2006) et
23 nous avons constaté une grande volatilité, autant
24 pour les valeurs autorisées que pour l'évaluation
25 de l'année de base que pour les contributions

1 réalisées.

2 En effet, dans tous les cas, l'écart type
3 est supérieur à la moyenne. On sait que la semaine
4 dernière, on regardait pour les indicateurs, les
5 écarts types étaient dans certains cas de l'ordre
6 de la moitié de la cible qui était aussi la moyenne
7 cinq ans. Alors, on voit que si déjà c'est haut à
8 cinquante pour cent (50 %), bien c'est sûr qu'à
9 cent pour cent (100 %), bien c'est plus haut.

10 Entre l'évolution d'écart entre les
11 contributions réelles et celles qui sont
12 autorisées, l'écart type est alors de l'ordre de
13 cinq fois la moyenne. Entre ce qui est autorisé
14 puis ce qui est réalisé, bien l'écart type il est
15 très très élevé.

16 Alors, nous avons aussi constaté que le
17 seuil de matérialité de quinze millions (15 M\$) est
18 dépassé. C'est à la pièce B-0016, aux pages 6, 7 et
19 8 pour les années deux mille dix-sept (2017), deux
20 mille dix-huit (2018), deux mille dix-neuf (2019).

21 Le constat de cette récurrence de l'absence
22 de contrôle par le Distributeur et de ce seuil de
23 matérialité nous amène à recommander à la Régie
24 d'accepter la proposition du Distributeur.

25 Q. [170] Merci Monsieur Fontaine. Que pensez-vous de

1 l'introduction proposée par le Distributeur d'un
2 nouveau facteur exogène Z qui couvrirait l'impact
3 sur l'amortissement des modifications des durées de
4 vie des actifs que cet impact soit inférieur ou
5 supérieur à quinze millions de dollars (15 M\$)?

6 R. Oui. Bien, nous constatons que les révisions des
7 durées de vie ne sont pas sous le contrôle du
8 Distributeur. Nous constatons aussi que leur impact
9 sur la charge d'amortissement des actifs peut être
10 important, mais varier d'une année à l'autre.

11 Alors, par souci de cohérence
12 réglementaire, nous croyons que c'est
13 indépendamment de leur niveau de matérialité que
14 ces impacts devraient être exclus du mécanisme. Ces
15 impacts pourraient soit être qualifiés d'exogène Z
16 comme HQD le propose, soit être qualifiés
17 d'externalité grecque comme monsieur le régisseur
18 Turmel en a fait état. C'est aux notes
19 sténographiques A-0069 du douze (12) décembre deux
20 mille dix-huit (2018) à la question 200 aux pages
21 199 et 200.

22 (14 h 27)

23 Je vais aussi vous rappeler qu'une année
24 donnée, je pense que dans Gaz Métro, eux ils
25 devaient réviser les durées de vie à périodes

1 fixes, aux trois, quatre ans. Et une année donnée,
2 ils ont reporté ça. Parce que l'impact sur les
3 revenus aurait été trop grand, puis sur les
4 données, sur l'impact tarifaire, aurait été trop
5 grand. Alors, c'est pour ça que c'est préférable
6 que ce soit un facteur Y ou un facteur Z.

7 Q. [171] Je vous remercie. Et que pensez-vous du
8 nouveau facteur Z, exogène Z générique, que propose
9 le Distributeur, qui comptabiliserait tout impact
10 débiteur ou créditeur découlant de tout événement
11 imprévisible?

12 R. Bien, selon notre compréhension, il s'agit
13 d'étendre à tous les événements imprévisibles, ce
14 qui a déjà été reconnu par la Régie dans le cas des
15 événements imprévisibles en réseau autonome, et
16 dans le cas des pannes majeures. Nous opinons que
17 la qualification d'un événement comme étant
18 imprévisible demeure sujette à interprétation.
19 Mais, comme le note le Distributeur, ce facteur Z
20 et son compte de neutralisation seront par la suite
21 examinés par la Régie dans le cadre du dossier
22 tarifaire subséquent, et celle-ci se prononcera
23 alors au cas le cas sur la qualification à titre
24 d'exogène, facteur Z, des coûts comptabilisés dans
25 ce compte, et sur la pertinence et les modalités de

1 disposition de ce compte de neutralisation. Donc,
2 la Régie garde le plein pouvoir, peut se prononcer
3 en temps opportun.

4 Nous sommes donc, sous ces conditions, très
5 fortement en accord avec la proposition d'Hydro-
6 Québec Distribution de lui permettre d'avance de
7 traiter comme exogène tout impact débiteur ou
8 créiteur découlant de tout événement qui serait a
9 posteriori jugé imprévisible par la Régie. Nous
10 recommandons à la Régie de l'énergie d'accepter
11 cette proposition.

12 Q. [172] Merci. Nous allons passer aux indicateurs de
13 qualité de service. Je vous demanderais d'abord
14 pourquoi vous demandez, dans votre rapport, l'ajout
15 d'un indicateur de continuité de service applicable
16 aux réseaux autonomes?

17 R. Notre motivation centrale, c'est que la continuité
18 de service applicable au réseau autonome est
19 d'environ, d'après nous, dix (10) fois moindre que
20 celle du réseau intégré. C'est donc un enjeu majeur
21 de qualité de service pour le Distributeur. Cet
22 enjeu serait noyé et invisible si on ne tenait
23 compte que de l'indice de continuité global du
24 réseau dans le mécanisme de traitement des écarts
25 de rendement puis on a vu l'importance d'avoir de

1 l'électricité pour les gens représentés par ARK.

2 Alors ,par ailleurs, comme on le voit dans
3 les différents dossiers de la Régie relatifs aux
4 réseaux autonomes, l'information sur la continuité
5 de service des réseaux autonomes est non seulement
6 aisée à obtenir, mais est effectivement déjà bel et
7 bien disponible.

8 Alors, nous proposons l'ajout d'un
9 indicateur de continuité de service applicable aux
10 réseaux autonomes, en lui associant une pondération
11 de trois pour cent (3 %), à ce nouvel indicateur,
12 ce qui, nous l'espérons, amènerait le Distributeur
13 à améliorer la qualité du service en réseau
14 autonome. Le tout se trouve dans notre mémoire
15 révisé au présent dossier, au paragraphe 18.

16 Q. [173] Merci, Monsieur Fontaine. Est-ce que,
17 similairement, vous seriez en accord avec la
18 proposition de monsieur Mark Lowry, qui est le
19 témoin expert de l'AQCIE-CIFQ, pour ajouter un
20 indicateur de continuité de service applicable aux
21 zones de densité moindres que de dix (10) personnes
22 par kilomètre carré?

23 R. Je pense que ça aurait pu être une idée
24 intéressante, mais malheureusement, il ne semble
25 pas qu'une telle donnée soit disponible. Les

1 indices de continuité qu'Hydro-Québec Distribution
2 fournit par région administrative, dont monsieur
3 Lowry a fait état dans sa présentation, C-AQCIE-
4 CIFQ-0029, en page 9, regroupent, en effet, à la
5 fois des villes, des banlieues et des zones
6 rurales.

7 Ces données par région administrative ne
8 permettraient donc pas de générer un indicateur de
9 continuité de service applicable aux zones de
10 moindre que dix (10) personnes par kilomètre carré.
11 De plus, pour pouvoir utiliser un tel indicateur
12 régional, on devrait s'assurer de la constance des
13 ondes de faible densité mesurée afin de permettre
14 le suivi interannuel. Ça, c'est relativement
15 évident. Il y a des régions que, à un moment donné,
16 il n'y a rien puis dix (10) ans après, ce n'est
17 plus la même nature du tout. Puis le tout se trouve
18 dans notre mémoire révisé au présent dossier au
19 paragraphe 18. Ce n'est pas une coquille, c'est
20 deux fois le même.

21 (14 h 32)

22 Q. [174] C'est un long paragraphe. Enfin, c'est un
23 paragraphe avec plusieurs paragraphes. Ma question
24 suivante : Que pensez-vous, Monsieur Fontaine, de
25 l'idée d'un indicateur de réduction du diesel par

1 HQD qui avait été proposée par l'expert d'HQD,
2 monsieur James Coyne, au dossier R-3897-2014, et
3 dont il a fait brièvement état dans une question
4 que je lui avais posée il y a quelques jours, mais
5 cette idée n'étant pas reprise par lui au présent
6 dossier?

7 R. Monsieur Coyne avait fait cette suggestion au
8 dossier R-3897-2014 notamment à la pièce A-0108
9 d'alors, qui étaient les notes sténographiques du
10 vingt et un (21) septembre deux mille seize (2016)
11 de la page 112 ligne 23, à la page 114 ligne 7.
12 C'est dans notre mémoire révisé au présent dossier
13 au paragraphe 18 a). Tel que ressort de ces notes
14 sténographiques du dossier R-3897-2014, cette
15 proposition était clairement logée dans le cadre du
16 mécanisme incitatif et du mécanisme de traitement
17 des écarts de rendement d'Hydro-Québec.

18 Dans ce contexte où la Régie a déjà décidé
19 que les coûts de combustible ne constitueraient pas
20 une exclusion au mécanisme, nous avons appuyé
21 cette suggestion du docteur Coyne d'un indicateur
22 de réduction du diesel. Cela se trouvait au dossier
23 R-4011-2018 à la pièce C-SÉ-0021, SÉ-2, Document 1
24 paragraphe 54.

25 Q. [175] Incidemment, c'est R-4011-2017, je pense.

1 R. Oui. C'est l'écriture qui m'a induit en erreur.

2 Alors, nous réitérons au présent dossier notre
3 appui à cette suggestion. Nous notons qu'il y
4 aurait ainsi au moins un indicateur environnemental
5 au MTÉR, ce qui est conforme au paragraphe 158 de
6 la décision de la Régie D-2018-001 au dossier
7 3897-2014 qui utilisait le mot « notamment » pour
8 exprimer que la liste des sujets d'indicateurs
9 qu'elle souhaitait n'était pas nécessairement
10 limitative.

11 Q. **[176]** Merci. Monsieur Fontaine, que pensez-vous des
12 deux indicateurs proposés par Hydro-Québec
13 Distribution quant au délai moyen de réponse
14 téléphonique, ce qu'on appelle le DMR, tant pour
15 les clients résidentiels que pour les clients
16 commerciaux?

17 R. D'après nous, il serait souhaitable que les deux
18 indicateurs proposés par HQD de délai moyen de
19 réponse téléphonique, DMR, d'une part pour les
20 clients résidentiels et d'autre part pour les
21 clients commerciaux, soient amendés de manière à
22 capter aussi, premièrement, le taux d'appels
23 abandonnés par le client et, deuxièmement, le taux
24 d'appels qui sont soit refusé, soit manqués par le
25 système téléphonique d'Hydro-Québec Distribution.

1 Un appel refusé par le système téléphonique
2 survient lorsque c'est le système qui raccroche
3 alors que le client est déjà dans la file d'attente
4 téléphonique. Ça, c'est frustrant. Un appel manqué
5 survient lorsque le client se fait demander par le
6 système téléphonique de raccrocher lui-même au
7 motif que le système ne peut pas le placer en file
8 d'attente.

9 Et on sait qu'en deux mille treize-deux
10 mille quinze (2013-2015), le total du taux d'appels
11 qui étaient soit abandonné par les clients, soit
12 refusé ou manqué par le système téléphonique
13 représentait entre, environ un quart de tous les
14 appels téléphoniques reçus. C'est écrit dans notre
15 mémoire révisé au présent dossier au paragraphe 17
16 b), c'était donc énorme.

17 (14 h 37)

18 Et bien qu'HQD nous informe avoir procédé à
19 des améliorations, il nous semble en mesure de la
20 réponse téléphonique devrait nécessairement tenir
21 compte de ces aspects pour obtenir un portrait
22 juste.

23 Et troisièmement, il faudrait aussi tenir
24 compte des clients qui laissent un message ou
25 prennent un rendez-vous et qui sont effectivement

1 rappelés par Hydro-Québec Distribution. Toutes ces
2 informations que nous mentionnons sont couramment
3 disponibles de la part d'Hydro-Québec Distribution,
4 sur une base annuelle. Les indicateurs ainsi
5 amendés capteront ainsi mieux la réalité qu'ils
6 sont censés capter, à savoir la capacité du client
7 d'obtenir une réponse lorsqu'il ou elle téléphone à
8 Hydro-Québec Distribution.

9 Q. [177] Je vous remercie. Que pensez-vous, Monsieur
10 Fontaine, de la durée de cinq ans que propose le
11 Distributeur pour établir les cibles de performance
12 des différents indicateurs et calculer l'écart-type
13 applicable?

14 R. Oui. Bien nous avons interrogé le Distributeur à ce
15 sujet, entre autres en lui suggérant que prendre
16 une plus grande durée aurait des... donnerait des
17 meilleurs indicateurs de moyenne et d'écart-type,
18 mais il nous a répondu que prendre trop d'années
19 c'est... ce n'est peut-être plus pertinent parce
20 que les... les mécanismes ont pu évoluer. Et
21 d'autre part, prendre une période plus courte, bien
22 là il y a peut-être plus d'aléatoire. Autrement
23 dit, il y a peut-être des... dans deux ans, il y a
24 peut-être des événements imprévisibles qui sont là.
25 Alors cinq semble une moyenne entre la pertinence

1 et la probabilité. Puis on nous convainc, le
2 Distributeur nous convainc sur ce point, puis nous
3 l'appuyons.

4 Q. **[178]** Je vous remercie. Et que pensez-vous... est-
5 ce que vous pensez que les résultats du
6 Distributeur, selon l'indicateur global qui résulte
7 de l'ensemble des indicateurs mentionnés, devraient
8 être appliqués aux mécanismes de traitement des
9 écarts de rendement de HQD chaque année ou, au
10 contraire, seulement selon la moyenne obtenue après
11 quatre ans, comme le propose au présent dossier le
12 docteur Lowry?

13 R. J'avoue que c'est une proposition que j'ai trouvé
14 un peu étonnante, celle-là. Pour moi, c'est normal
15 que chaque année le MTÉR utilise les résultats du
16 Distributeur selon un indicateur global de qualité
17 de service. D'après nous, il y aurait une perte de
18 signal si on attendait seulement après quatre ans
19 pour appliquer une moyenne annuelle des quatre
20 années antérieures de cet indicateur. Pour moi,
21 c'est pas une bonne idée.

22 Q. **[179]** O.K. Et que pensez-vous de la méthode
23 préconisée par le Distributeur pour relier les
24 indicateurs de performance à son mécanisme de
25 traitement des écarts de rendement?

1 R. Bien nous avons constaté que l'approche basée sur
2 les écarts-types et les cibles est fort différente
3 de celle utilisée par Énergir depuis deux mille un
4 (2001). Nous sommes d'avis que la méthode avancée
5 par le Distributeur est plus risquée que celle
6 d'Énergir. Je vais reprendre un peu le témoignage
7 de l'analyste de la FCEI. Il faut que les méthodes
8 pour relier les indicateurs au MTÉR soient
9 légitimes, soient justes pour le Distributeur.

10 Alors depuis deux mille onze (2011), nous
11 avons vérifié qu'Énergir n'a jamais eu à renoncer
12 en quelque part que ce soit, de son MTÉR, puis
13 c'était aussi vrai de la période deux mille un
14 (2001) à deux mille sept (2007). Mais nous avons
15 établi, dans notre rapport, que le Distributeur, au
16 contraire, a une probabilité de l'ordre de quinze
17 pour cent (15 %) de ne pas toucher sa part entière
18 au MTÉR une année donnée.

19 Nous avons des craintes à ce propos. Nous
20 craignons que l'adoption aux mécanismes de
21 traitement des écarts de rendement d'Hydro-Québec
22 Distribution d'une méthode de partage qui rende
23 moins probable l'obtention par le Distributeur de
24 son plein partage permmissible, ne l'amène à la
25 longue à délaissier ses efforts en maintien de

1 qualité de service pour se concentrer simplement
2 sur la réduction de ses coûts, et donc amène un
3 impact négatif sur la qualité de service.

4 Alors nous recommandons plutôt à la Régie
5 de l'énergie de retenir un mode d'utilisation des
6 indicateurs de performance d'Hydro-Québec
7 Distribution au sein de son MTÉR, qui lui offre une
8 probabilité raisonnable d'obtenir son plein partage
9 permissible, possiblement en s'inspirant de la
10 formule mathématique du mécanisme d'Énergir qui est
11 reproduite au paragraphe 21 de notre rapport.

12 Q. **[180]** Je vous remercie, Monsieur Fontaine, et que
13 pensez-vous, finalement, de la clause de sortie que
14 le Distributeur met de l'avant dans son mécanisme?

15 R. Nous avons constaté que du côté positif, il faut un
16 écart de cinq cents (500) points centésimaux pour
17 provoquer le déclenchement de la clause de sortie.
18 Cet écart représente, avec les paramètres de
19 l'année deux mille dix-sept (2017), cent quatre-
20 vingt-sept virgule huit millions de dollars
21 (187,8 M\$). Un tel écart s'est produit seulement
22 une fois sur l'historique de sept ans, soit en deux
23 mille treize (2013). Alors ça fait une probabilité
24 de un sur sept, le fameux virgule quatorze deux
25 huit cinq sept (0,142857).

1 Et du côté négatif, il s'agirait de cent
2 cinquante (150) points centésimaux, ce qui
3 représente, toujours avec les paramètres de deux
4 mille dix-sept (2017), cinquante-six virgule quatre
5 millions de dollars (56,4 M\$). Alors de deux mille
6 onze (2011) à deux mille dix-sept (2017), le seul
7 écart négatif a été constaté en deux mille seize
8 (2016). Il était de l'ordre de vingt-six millions
9 (26 M), ce qui n'aurait pas enclenché la clause de
10 sortie. Alors devant ça, nous sommes d'accord avec
11 la clause de sortie proposée par le Distributeur.

12 Q. [181] Alors je vous remercie beaucoup, Monsieur
13 Fontaine.

14 Madame la Présidente, je pense que nous
15 sommes ex aequo avec le ROEE comme étant premier de
16 classe, parce que vraiment, là, c'est vraiment
17 vingt minutes (20 min), comme nous l'avions
18 annoncé, et nous ajoutons que conformément au cadre
19 d'intervention que la Régie nous a demandé de
20 respecter, nous avons traité uniquement du
21 mécanisme de réglementation incitative au présent
22 dossier, même si beaucoup des autres sujets qui ont
23 été abordés au présent dossier sont des sujets sur
24 lesquels nous intervenons habituellement, et dans
25 certains cas même en parallèle dans d'autres

1 dossiers qui ont présentement cours, donc ce sera
2 pour une prochaine fois pour ces autres aspects.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 C'est bon. On vous remercie, Maître Neuman. Alors
5 est-ce qu'il y a des représentants qui veulent
6 contre-interroger le panel de SÉ-AQLPA? Maître
7 Alexandre de Repentigny pour la Régie?

8 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

9 Q. **[182]** Bonjour. Alexandre de Repentigny pour la
10 Régie. Alors je vais juste avoir une petite
11 question. C'est sur le facteur Z, pour les
12 révisions de durée de vie utile des
13 transformateurs.

14 M. JACQUES FONTAINE :

15 R. Oui.

16 Q. **[183]** Le Distributeur propose la création d'un
17 facteur Z, il demande également la création d'un
18 compte de neutralisation hors-base... de tarif
19 hors-base de tarification, pour y comptabiliser
20 l'impact relatif à l'année deux mille dix-huit
21 (2018), et propose de verser la totalité du solde
22 de ce compte à ses revenus requis de deux mille
23 dix-neuf (2019). Dans votre mémoire, vous
24 indiquez :

25 Sans nous prononcer sur le cas particulier

1 de la croissance de la durée de vie utile
2 des transformateurs aériens, nous
3 recommandons à la Régie de l'énergie de
4 reconnaître comme facteur exogène Z
5 l'impact financier des révisions de durée
6 de vie des actifs, parce que celui-ci ne
7 relève pas du contrôle des opérations du
8 Distributeur.

9 Alors ma question, c'était pour savoir d'abord pour
10 l'année deux mille dix-huit (2018), est-ce que vous
11 appuyez la recommandation du Distributeur de
12 remettre, dans le fond, à la clientèle,
13 l'intégralité de l'impact favorable de deux mille
14 dix-huit (2018)...

15 R. Oui.

16 Q. **[184]** ... dans les tarifs de deux mille dix-neuf
17 (2019)?

18 R. Oui oui. Oui oui. Nous l'appuyons.

19 Q. **[185]** Vous l'appuyez? Puis est-ce que votre
20 recommandation aurait été la même si l'écart avait
21 été défavorable?

22 R. Tout à fait.

23 Q. **[186]** Tout à fait?

24 R. Tout à fait.

25 Q. **[187]** Parfait.

1 R. Bien nous, nous avons toujours été pour une grande
2 vérité des choses, puis on est habituellement
3 contre les reports. Dans bien des causes, là, entre
4 autres, sur la climatologie, là, des fois le
5 Distributeur, bien, il joue là-dessus, puis cette
6 année ce n'est pas le bon moment parce qu'il y a
7 des élections - peut-être pas, mais...

8 Q. [188] Parfait, merci. Je n'ai pas d'autres
9 questions.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 La Formation n'aura pas de questions. On vous
12 remercie pour votre témoignage. Il n'y a pas de
13 réinterrogatoire?

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Il n'y a pas de réinterrogatoire.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 C'est bon. Alors vous êtes libéré. Merci beaucoup.

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Merci beaucoup.

20 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

21

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Écoutez, si vous n'êtes pas trop fatigués on
24 poursuivrait avec l'AHQ-ARQ.

25 (14 h 49)

1 PREUVE DE AHQ-ARQ

2 Me STEVE CADRIN :

3 Pendant que nous faisons un peu d'intendance, alors
4 Steve Cadrin pour le AHQ-ARQ. Tout d'abord,
5 bonjour. Alors, dernier intervenant à passer. C'est
6 pas notre habitude, on est pas mal souvent les
7 premiers. Alors, ça fait tout différent.

8 Vous avez peut-être constaté sur le SDÉ,
9 c'est simplement parler d'intendance pour être
10 clair, il y a une présentation qui a été modifiée
11 ou révisée, j'aurais tendance à dire un peu comme
12 le Distributeur le fait dans ses pièces lorsqu'il a
13 des informations additionnelles.

14 Nous avons eu des informations
15 additionnelles, nous avons donc révisée. On a dit
16 « modifiée » là, mais révisée la présentation de la
17 preuve qu'on avait déposée la semaine dernière
18 alors qu'on devait passer plus tôt dans l'ordre des
19 présentations. Et compte tenu des réponses
20 obtenues, donc on a ajouté ce document, mais je
21 vous dirais qu'il remplace le document précédent,
22 la présentation qui avait déjà été déposée. Alors,
23 c'est le 18 qui est le bon finalement, en résumé,
24 là, C-AHQ-ARQ-0018. Ça va, Madame la Greffière?

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 Oui, ça va.

3 Me STEVE CADRIN :

4 Quand vous voulez assermenter, vous pouvez y aller.

5

6 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce dix-septième
7 (17e) jour du mois de décembre, A COMPARU :

8

9 MARCEL-PAUL RAYMOND, consultant en énergie, ayant
10 une place d'affaires au 2200, Harriet-Quimby, suite
11 110, Ville Saint-Laurent (Québec);

12

13 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
14 solennelle, dépose et dit :

15

16 INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN :

17 Q. [189] Essayez de ne pas oublier votre adresse.

18 Alors, blague à part, nous avons une série de
19 documents à déposer que vous avez confectionnés
20 dans un premier temps et vous le confirmerez lors
21 de votre réponse.

22 Tout d'abord, il y a le mémoire original
23 qui est sur C-AHQ-ARQ-0010 et ensuite il y a la
24 réponse à la demande de renseignements de la Régie
25 sur ce mémoire qui est à 13. Il y a un mémoire

1 amendée, mais qui tient quelques petites
2 corrections simplement à l'intérieur du mémoire
3 essentiellement, donc sous la cote 15. Et ensuite,
4 il y a la présentation modifiée comme je vous
5 mentionnais qui venait remplacer la présentation
6 antérieure sous la cote 18. Alors, est-ce que vous
7 avez préparé ces documents-là, Monsieur Raymond?
8 Est-ce que vous les déposez pour tenir lieu de
9 votre témoignage écrit en la présente instance.

10 M. MARCEL-PAUL RAYMOND :

11 R. Oui.

12 Q. **[190]** Outre ces documents-là, vous avez également
13 un document qu'on a appelé « Référence à la
14 présentation de monsieur Raymond » qui est un
15 document de référence qui vient appuyer, si je peux
16 dire, votre présentation que vous allez faire
17 aujourd'hui. Je comprends que vous ne l'avez pas
18 confectionné vous-même, mais je comprends que vous
19 l'avez retracé vous-même sur les Internet, comme on
20 dit?

21 R. Oui.

22 Q. **[191]** Alors, vous nous en parlerez en temps et lieu
23 et vous nous ferez signe pour l'afficher à l'écran
24 en temps et lieu également pour soutenir les
25 démonstrations que vous voulez faire dans votre

1 Alors, on vous présente une recommandation qui
2 vient du mémoire. On vous présente que le
3 Distributeur peut avoir fait comme commentaires ou
4 comme informations sur ce point-là. Et on vous
5 présente par la suite notre réaction, notre
6 réplique à cette question-là. Alors, toute la
7 présentation est bâtie sur ce modèle-là.

8 Première recommandation qui porte le numéro
9 7, simplement parce qu'on a un peu inversé l'ordre
10 des sujets. Alors, ici on parle des pertes de
11 transport qui, on le sait, dans le dossier 4058, la
12 prévision des pertes de transport pour deux mille
13 dix-neuf (2019), le Transporteur a corrigé
14 certaines erreurs. Et nous, on disait « bien,
15 baissons la prévision des besoins d'autant pour
16 l'année témoin deux mille dix-neuf (2019) » et
17 caetera.

18 Et le Distributeur nous a informé que la
19 revalidation à cette... cette revalidation-là des
20 pertes de transport pour les années deux mille
21 quinze (2015), deux mille seize (2016), deux mille
22 dix-sept (2017) qui affectait la prévision deux
23 mille dix-neuf (2019), est compensée par une
24 augmentation des pertes de distribution pour les
25 mêmes années.

1 (14 h 54)

2 Alors, c'est un petit peu étonnant que le
3 Distributeur n'ait pas, lui, fait ses calculs ou
4 n'ait pas fait de vérification pour s'assurer que
5 le point de jonction entre les pertes de transport
6 et de distribution soit je calculais là, mais
7 disons qu'ici c'est une explication qui fait que
8 l'effet net sur les besoins, la prévision des
9 besoins, est de simplement cent soixante
10 gigawattheure (gWh) et c'est ce qui fait que notre
11 recommandation numéro 7 devient non nécessaire.
12 Toutefois, on a vu aussi que la baisse de la
13 prévision des besoins pour deux mille dix-neuf
14 (2019) qui était d'environ un térawattheure (Twh) à
15 cause du prolongement du « lock-out » chez ABI. Et
16 je vous mets ici les références que je ne vous
17 nommerai pas à toutes les fois, mais vous les avez
18 ici, c'est ce que monsieur Aucoin nous a dit. Donc,
19 il y a quand même un élément qui fait qu'on peut
20 penser que la prévision de la demande pour l'année
21 deux mille dix-neuf (2019), au moment où on se
22 parle ou la semaine dernière, n'est pas totalement
23 centrée. On nous a dit, par exemple, que
24 l'hydrolicité de Rio Tinto aurait bougé pour deux
25 mille dix-neuf (2019) et puis ça n'a pas été

1 démontré, et c'est un petit peu étonnant parce que
2 l'hydraulicité de deux mille dix-neuf (2019) ne
3 dépend pas de ce qu'on sait aujourd'hui. Par
4 exemple, Rio Tinto au Saguenay, cet automne, a eu
5 des précipitations très élevées. Par contre, elle
6 en a déversé une bonne partie et n'a pas de
7 réservoirs multiannuels comme Hydro-Québec qui lui
8 permettent de conserver cette eau-là pour l'an
9 prochain. Et au moment où on se parle, c'est-à-dire
10 la journée d'hier, les stocks des réservoirs de Rio
11 Tinto sont à quatre-vingt-deux pour cent (82 %)
12 alors que normalement au premier (1er) décembre,
13 ils sont de quatre-vingt-sept pour cent (87 %).
14 Alors, leurs réservoirs sont à un niveau normal et
15 ils ne sauront qu'au courant de l'hiver, quand ils
16 prendront des relevés de neige, si leur
17 hydraulicité deux mille dix-neuf (2019) sera plus
18 faible ou plus forte.

19 Alors, il n'y a pas eu de démonstration de
20 cet argument-là donné par monsieur Aucoin, et je
21 pense que ce n'est pas vraiment vérifié là avec les
22 informations qu'on peut trouver, les informations
23 publiques qu'on peut trouver.

24 Recommandation maintenant, numéro 8. Alors,
25 on recommandait que devant l'incapacité du

1 Distributeur à fournir les résultats permettant
2 d'expliquer les variations historiques des pertes
3 globales de transport et de distribution depuis
4 deux mille quatre (2004), on recommandait de mettre
5 sur pied un groupe de travail pour aider à résoudre
6 le problème qui persiste depuis au moins deux (2)
7 ans.

8 Maintenant, depuis on a obtenu les versions
9 corrigées que j'ai mentionnées tantôt. Par contre,
10 le taux de perte de un point six pour cent (1,6 %) en
11 deux mille quatorze (2014) n'a pas été expliqué
12 là, quand on a posé la question. Et on a vu qu'il y
13 a une sous-estimation de la consommation historique
14 au tarif forfaitaire avant deux mille dix-sept
15 (2017). On peut voir le tableau ici là, qui passe
16 de deux cent quarante-trois (243) en deux mille
17 seize (2016) à deux mille dix-sept (2017) à quatre
18 cent treize (413). Monsieur Aucoin là ne pouvait
19 pas vraiment nous expliquer comment il avait
20 corrigé ça. Et puis, il nous a référés au rapport
21 annuel et puis honnêtement, on est allé voir là,
22 puis on n'a pas trouvé de référence au tarif
23 forfaitaire dans le rapport annuel de l'année
24 passée. Notre recommandation numéro 8 est quelque
25 peu modifiée. Donc, on dit :

1 Corriger les historiques des Besoins
2 et des Taux de pertes dans les
3 documents (p. ex. Plan
4 d'approvisionnement).

5 Alors, on sait qu'au Plan d'approvisionnement et
6 dans d'autres documents, il y a des historiques des
7 besoins du Distributeur dans le passé et des taux
8 de perte. Alors, il faudrait au moins s'assurer de
9 mettre à jour ces informations-là parce que ce
10 n'est pas seulement les taux de perte qui ont
11 changé, on sait que les besoins du Distributeur ont
12 aussi changé dans ce qu'on nous a dit.

13 Bon. D'expliquer ou bien de corriger...
14 D'expliquer ou de corriger les taux de perte de
15 distribution de un point six pour cent (1,6 %) en
16 deux mille quatorze (2014) là, la question qu'on a
17 posée à monsieur Aucoin. Il n'avait pas de réponse.
18 Et expliquer ou ajuster la consommation historique
19 au tarif forfaitaire pour des fins de calculs des
20 pertes de distribution réelles seulement. Alors,
21 pas pour la facturation et monsieur Aucoin nous
22 disait : « Bien là, on ne veut pas changer ça parce
23 que les comptables n'aimeront pas ça. » Mais on ne
24 dit ne pas de l'échanger pour la comptabilité, on
25 dit simplement l'échanger pour les fins de calculs

1 plus précis des pertes de distribution.

2 Autre recommandation, la numéro 9. Toujours
3 dans la prévision de la demande. Donc, on parle
4 de :

5 Réévaluer à la baisse l'aléa sur la
6 demande prévue sur les besoins en
7 puissance à la pointe d'hiver, lors de
8 l'évaluation de la réserve
9 requise[...] Au mois de novembre
10 précédant le début d'un hiver.

11 Alors, c'est un peu comme... On vient de
12 passer le mois de novembre, on sait qu'Hydro-Québec
13 a modifié, on va le voir tantôt, sa prévision pour
14 l'hiver qui s'en vient. Donc, quand on est au mois
15 de novembre, on a un aléa qui est beaucoup plus
16 petit que celui qu'on avait il y a un an. Alors,
17 c'est un peu de quoi on parle ici. C'est l'aléa en
18 novembre, au moment où on prend nos décisions soit
19 d'acheter sur les marchés externes, de la puissance
20 garantie ou par exemple, de déterminer les
21 quantités d'achats auprès des clients de
22 l'électricité interruptible.

23 (14 h 59)

24 Alors, la Régie a posé une question au
25 Distributeur, qui a fourni en réponse, plutôt des

1 références au processus Monte-Carlo pour évaluer
2 l'aléa de prévisions une année à l'avance et non en
3 novembre, comme je viens de vous l'expliquer. Par
4 exemple, novembre donc deux mille dix-huit (2018)
5 pour l'hiver deux mille dix-huit, deux mille dix-
6 neuf (2018-2019). Le Distributeur nous déjà dit
7 qu'il ne recalculait pas cet aléa en novembre mais
8 garde celui un an d'avance pour les fins du calcul
9 de la réserve requise. Donc, la réponse ne répond
10 pas à la question telle que formulée.

11 Et on vient, comme je l'ai dit tantôt,
12 l'aléa aujourd'hui, ou en novembre, est beaucoup
13 moins grand que l'aléa un an d'avance, et la
14 réserve requise devrait baisser plus on s'approche
15 de l'hiver. Par exemple, on sait que la prévision a
16 été changée, ce que monsieur Aucoin nous a dit,
17 donc il a eu l'occasion de changer sa prévision,
18 connaissant des choses qui se sont passées depuis
19 novembre dernier, novembre deux mille dix-sept
20 (2017), ce qui fait qu'aujourd'hui, bien,
21 évidemment, son aléa sur cette prévision-là devrait
22 être beaucoup plus petit, sa réserve retenue
23 devrait être plus petite. Donc la recommandation
24 numéro 9 est maintenue.

25 Dernier élément sur la prévision de la

1 demande. On a parlé des pertes évitées par la ligne
2 Chamouchouane - Bout-de-l'Île, la ligne sera mise
3 en service quelque part en avril ou mai. Alors le
4 Distributeur nous dit, dans la prévision de la
5 demande, suite à une demande de renseignements de
6 notre part, que les pertes évitées sont de moins
7 cent vingt gigawattheures (-120 GWh), ou que les
8 pertes évitées sont de cent vingt gigawattheures
9 (120 GWh), si on veut - moins que s'il n'y avait
10 pas la ligne, là - à partir d'avril deux mille dix-
11 neuf (2019). Pourquoi? Parce que la mise en service
12 était prévue pour avril.

13 On a posé la question sur une base
14 annuelle, on nous dit moins cent soixante-dix
15 gigawattheures (-170 GWh) sur une base annuelle, et
16 qu'il a tenu compte, de façon prudente, de l'effet
17 de la mise en service du projet sur la prévision de
18 la demande. On leur a posé des questions sur
19 pourquoi cette prudence-là, et pourquoi il n'a pas
20 retenu la prévision de quatre cent quarante-huit
21 (448), ou moins quatre cent quarante-huit (-448),
22 que HQT nous avait annoncée au moment du projet. Et
23 puis, bien, disons, on n'a pas eu vraiment
24 d'information autre qu'il voulait être prudent,
25 donc on a conclu que peut-être qu'il ne faisait pas

1 confiance à cette prévision-là, ou on ne sait pas
2 trop, mais nous non plus.

3 Alors nous ne retenions, non plus, cette
4 prévision-là, comme on le voit dans les dossiers,
5 dans le dossier R-4058. C'est plutôt le
6 transporteur, dans une donnée basée sur deux mille
7 seize (2016), nous a dit que c'était plus de
8 l'ordre de cent cinquante (150). Et nous, en deux
9 mille quatorze (2014), dans le dossier on avait
10 évalué de l'ordre de cent quatre-vingt-dix (190).
11 Donc on est d'accord avec cette prévision-là de ne
12 pas retenir le moins quatre cent quarante-huit
13 (-448), mais on est un peu étonné, comme, du manque
14 de cohérence entre les deux divisions d'Hydro-
15 Québec. Alors on pourra revenir là-dessus dans le
16 dossier 4052, possiblement, pour revoir les
17 calculs, et dans le 4058 aussi.

18 Donc on est d'accord avec cette prudence-
19 là, mais on ne comprend pas pourquoi le... Donc, on
20 devra peut-être revoir avec le transporteur.

21 Maintenant, les coûts d'approvisionnement.
22 Numéro 10, on recommande de modifier la méthode de
23 prévision des approvisionnements, incluant les
24 achats d'énergie de court terme, en calculant des
25 espérances basées sur les trois cent vingt-neuf

1 (329) simulations horaires d'un hiver, représentant
2 les variations horaires des besoins en fonction des
3 conditions climatiques observées sur la période
4 historique mil neuf cent soixante et onze, deux
5 mille dix-sept (1971-2017). O.K., pourquoi ça donne
6 trois cent vingt-neuf (329), là, mais c'est
7 quarante-sept (47) ans fois sept (7), qui donne
8 trois cent vingt-neuf (329), parce que chaque
9 journée est déphasée plus ou moins trois jours pour
10 retenir des événements qui sont arrivés, de
11 climatologie, qui seraient arrivés un week-end, par
12 exemple.

13 Alors ce que le Distributeur nous a dit,
14 c'est qu'il ne considère pas que ce serait une
15 bonne idée, là, en paraphrasant ce qu'il nous a
16 dit. Ce ne serait pas plus adéquat que, ce qui est
17 fait présentement, qu'un scénario déterministe,
18 alors déjà, cette phrase-là allait un peu à
19 l'encontre d'une vérité de La Palice qui existe
20 dans l'industrie puis dans le domaine, là. Donc,
21 évidemment, quand on peut simuler plus de cas, on
22 aura une meilleure réponse que si on a un seul cas.

23 Et les besoins, bon, ce qu'on nous dit
24 c'est que les besoins seraient les mêmes, mais là,
25 c'est là qu'on voit qu'il y a peut-être une

1 mauvaise compréhension de la question. C'est qu'on
2 ne dit pas de prendre les trois cent vingt-neuf
3 (329) besoins puis d'en faire une moyenne, puis
4 ensuite de lancer ça dans le modèle. On dit de
5 prendre les trois cent vingt-neuf (329) séries et
6 de les lancer dans le modèle, et ensuite de faire
7 une moyenne, une espérance, nombre d'heures
8 d'utilisation des moyens de gestion, du nombre
9 d'achats, et caetera.

10 Et on nous dit que ça aurait peu de valeur
11 ajoutée pour déterminer le scénario, en plus
12 d'alourdir considérablement le processus de
13 planification. Alors nous, ce qu'on dit c'est que
14 bon, premièrement, le Distributeur nous a dit qu'il
15 n'avait pas fait cet exercice-là, de déterminer les
16 achats qui résulteraient d'une analyse basée sur
17 l'espérance des achats des trois cent vingt-neuf
18 (329) simulations horaires, donc difficile de voir
19 comment il peut dire qu'il y a peu de valeur
20 ajoutée.

21 (15 h 03)

22 Et, par contre il nous a indiqué qu'il serait
23 possible de le faire. Et nous sommes d'avis que ça
24 n'alourdit pas considérablement le processus de
25 planification. Si on est capable de le faire sur un

1 cas, bien, l'ordinateur va pouvoir boucler sur
2 trois cent vingt-neuf (329) cas puis faire les
3 moyennes puis les espérances puis les distributions
4 qui s'imposent. C'est comme des principes de base
5 en simulation de Monte-Carlo.

6 Donc, juste vous illustrer pourquoi on
7 insiste là-dessus, pourquoi la moyenne climatique
8 n'est pas bonne pour déterminer, par exemple, des
9 achats de court terme. Prenons ici un petit tableau
10 où nous avons ici l'exemple dans la deuxième
11 colonne de chiffres que je montre avec la petite
12 flèche. Ça, c'est l'exemple qu'on a dans le
13 dossier. C'est-à-dire que, avec... Donc, ici, c'est
14 l'écart des besoins par rapport à la normale. Dans
15 le cas prévu déterministe, l'écart par rapport à la
16 normale est de zéro si on suppose que la prévision
17 est bien centrée. Et le dossier nous dit qu'on
18 prévoit avec ce cas-là, en deux mille dix-neuf
19 (2019), zéro virgule zéro cinq térawattheure
20 (0,05 TWh) d'achats d'énergie de court terme.
21 Alors, ça, c'est un cas.

22 Souvenez-vous, nous, on dit, faisons trois
23 cent vingt-neuf (329) cas. Mais pour les besoins de
24 l'illustration, j'ai fait trois cas. Un cas où il
25 ferait froid. Et j'ai pris pour ça un exemple deux

1 mille quinze (2015). Un exemple de deux mille
2 quinze (2015), il a fait froid de façon générale.
3 Ce qui fait que la demande, les besoins par rapport
4 à la normale ont été de plus trois virgule trois
5 térawattheures (3,3 Twh). O.K. On voit ça dans les
6 dossiers quand on nous dit la normalisation qui a
7 été faite.

8 Et on sait qu'il y a eu trois
9 térawattheures (3 TWh) d'achats d'énergie de court
10 terme. Monsieur Raphals nous parlait de deux
11 virgule neuf neuf cinq (2,995). Alors c'est la même
12 chose. O.K. On peut penser que s'il y avait une
13 année, qualifions-la de chaude, donc qui était
14 moins demandante que l'année moyenne, bien, là,
15 j'ai mis un cas hypothétique de moins trois virgule
16 trois (3,3) pour balancer, et on peut penser que ce
17 serait moins que le zéro virgule zéro cinq (0,05)
18 qu'il y a là.

19 Mettons qu'il y a beaucoup d'années qui
20 donneraient probablement aucun achat, sauf
21 peut-être des achats comme le Distributeur nous a
22 dit, pour des problèmes de réseau local, qu'il y a
23 un problème de réseau local. Il doit faire des
24 achats que, dans le fond, qui n'ont pas rapport
25 avec les besoins du réseau.

1 (15 h 03)

2 Alors, si on fait la moyenne ici de nos besoins,
3 alors ça nous donne une espérance de zéro, parce
4 qu'on a trois cas avec moins trois, plus trois puis
5 zéro. Et si on fait la moyenne de zéro virgule zéro
6 cinq (0,05) qui est une borne supérieure, zéro zéro
7 cinq, moins trois, plus trois puis zéro. Et si on
8 fait la moyenne de zéro virgule zéro cinq (0,05)
9 qui est une borne supérieure, zéro zéro cinq (0,05)
10 et trois (3), ça donne une espérance de un virgule
11 zéro huit (1,03).

12 Dans notre exemple, quand on simule le cas
13 moyen, on montre des achats de zéro virgule cinq
14 térawattheures (0,5 TWh). Quand on simule la
15 moyenne des cas, ce n'est pas le cas moyen, c'est
16 la moyenne des trois cas, ça nous donne un virgule
17 zéro trois (1,03). Ça, dans notre mémoire, on a
18 démontré qu'à chaque année, il y avait une sous-
19 estimation de ce chiffre-là en cas moyen.

20 Bon. Imaginez-vous qu'au lieu d'avoir trois
21 colonnes, bien, il y en a trois cent vingt-neuf
22 (329). O.K. Donc, il y en a cent soixante (160)
23 quelque à gauche puis il y en a cent soixante (160)
24 quelque à droite puis une dans le milieu. Puis on
25 fera... Pourquoi c'est comme ça? C'est parce que le

1 cas moyen n'est pas centré en termes d'achats. O.K.
2 Dans le cas moyen, on dit, on va acheter zéro
3 virgule zéro cinq (0,05). Dans un cas fort, on va
4 acheter trois térawattheures (3 Twh). Mais dans un
5 cas faible, on ne va pas à moins trois. O.K.

6 Donc, ce n'est pas une distribution normale
7 bien centrée. Et on ne peut pas acheter
8 négativement. Il y a un temps où on pouvait
9 revendre, mais ce n'est plus le cas. Ça, ça
10 explique pourquoi notre malaise avec un seul cas
11 déterministe.

12 Donc, la recommandation numéro 10 est
13 maintenue. Et pourquoi on fait ça? Bien, ça peut
14 être utile pour évaluer la rentabilité du tarif de
15 développement économique. Si vous regardez dans
16 la... Je pense que c'est la pièce B-0045. Vous
17 voyez qu'il y a un nombre d'heures fixes. Donc,
18 c'est un nombre d'heures déterministes. Si on avait
19 fait toutes les trois cent vingt-neuf (329)
20 simulations, on aurait eu un certain nombre
21 d'heures, on aurait eu une distribution qui fait
22 que, là, on peut évaluer la rentabilité du TDÉ, non
23 seulement avec un cas, mais avec un éventail de
24 cas.

25 Bon. Les coûts d'approvisionnement seraient

1 plus centrés, comme on l'a montré. La neutralité
2 tarifaire dans les dossiers R-4041 sur le GDP, à
3 4045 sur la cryptomonnaie et la tarification
4 dynamique. Alors, en faisant ici, par exemple, on
5 pourrait, nos trois cent vingt-neuf (329)
6 simulations, on pourrait déterminer encore là en
7 simulant comment le Distributeur prévoit utiliser
8 le CPC, par exemple; on pourrait savoir la
9 distribution des heures d'utilisation du CPC; on
10 pourrait savoir combien de fois ça arrive les fins
11 de semaine; on pourrait savoir combien de fois ça
12 arrive trois jours en ligne, et caetera. C'est
13 vraiment... En simulation, il y a plein de choses
14 qui peuvent être faites comme ça. Ce que je viens
15 de dire, tarification. Puis ça nous permet de
16 calculer la neutralité tarifaire de ces moyens-là.
17 Un peu comme on l'a fait d'ailleurs dans ces
18 dossiers-là, 4041, 4045.

19 Numéro 11, qui était une recommandation de
20 ne pas reconnaître un montant pour le recours à
21 l'entente globale cadre étant donné une erreur dans
22 un fichier opérationnel sous le contrôle du
23 Distributeur et de son fournisseur. On a eu des
24 informations qui font que la recommandation n'est
25 plus nécessaire. Et je vous laisse lire ces

1 détails-là qui nous ont amené à retirer cette
2 recommandation-là.

3 Numéro 12. Alors, celle-ci, elle est
4 intimement liée à celle de tantôt, qui était la
5 numéro 7. Donc, puisqu'on recommandait une baisse
6 de la prévision, bien, on recommandait une baisse
7 des coûts d'approvisionnement. Alors, celle-ci
8 aussi, par ce que j'ai dit tantôt, n'est plus
9 requise.

10 Bon. Je vous ai parlé tantôt du bilan de
11 puissance qui avait été déposé. L'engagement numéro
12 10. Alors, le bilan, rapidement, par rapport au
13 bilan précédent qui est le bilan de l'état
14 d'avancement qui a été publié le premier (1er)
15 novembre, on voit que les besoins sont de moins
16 deux cent soixante-quatre (264). Alors, déjà on a
17 refait... Par rapport au premier (1er) novembre, on
18 a refait la prévision de la demande. Le point
19 important là-dedans, c'était moins quatre cents
20 (400) pour le « lockout » qui se poursuivrait à
21 ABI. Et la différence qui est de cent trente-six
22 (136), bien, venait d'une augmentation d'autres
23 types de clientèles.

24 Bon. Comme les besoins changent, la réserve
25 baisse de trente-cinq (35) et non pas de, bon,

1 comme je vous ai dit tantôt, si on faisait l'aléa
2 ici, une analyse de réserve, elle serait encore
3 plus basse parce qu'on est plus près de la réalité.
4 L'interruptible a baissé de quatre-vingt-treize
5 (93). C'est-à-dire que, dans le plan ou dans l'état
6 d'avancement, on prévoyait mille mégawatts
7 (1000 MW). Les offres sont entrées et on a des
8 offres pour neuf cent sept (907).
9 (15 h 10)

10 Alors, le Distributeur a choisi de retenir
11 le neuf cent sept (907). Et la puissance
12 additionnelle requise qui était de cent cinquante
13 mégawatts (150 MW) dans l'état d'avancement passe à
14 moins quatre-vingts (80). Autrement dit, le
15 Distributeur, quand on lui a demandé « combien vous
16 avez acheté pour l'hiver », bien, il nous a dit
17 « on n'a rien acheté ». Et par la suite, quand on a
18 eu le bilan, on s'est rendu compte qu'il y avait
19 quand même un surplus ici qui est le quarante-deux
20 quatre-vingt-seize (96) moins le quarante-trois
21 soixante-seize (43,76), un surplus de quatre-vingts
22 mégawatts (80 MW) lorsqu'on fait notre bilan au
23 moment de prendre nos décisions sur qu'est-ce qu'on
24 achète ou comment on module notre électricité
25 interruptible. Alors, comme le Distributeur aurait

1 pu réduire l'électricité interruptible, tels que
2 les tarifs et conditions le permettent, le quatre-
3 vingts mégawatts (80 MW), il ne l'a pas fait, donc
4 il se ramasse avec un surplus de quatre-vingts
5 mégawatts (80 MW) pour l'hiver qui va commencer
6 dans quelques jours. Et la nouvelle recommandation
7 donc, qui est la numéro 20, c'est de ne pas
8 reconnaître ce quatre-vingts mégawatts (80 MW)
9 d'électricité interruptible multiplié par le taux de
10 réserve qui est de quinze pour cent (15 %) sur ce
11 moyen-là, à treize dollars (13 \$) du kilowattheure
12 (kWh) pour une recommandation de ne pas reconnaître
13 un virgule deux millions (1,2 M\$) de coûts
14 d'approvisionnement sur l'hiver deux mille dix-
15 huit, deux mille dix-neuf (2018-2019).

16 Tarification dynamique, ici, on va parler
17 de taux de réserve. Donc, on recommandait à la
18 Régie de demander au Distributeur de fournir, lors
19 du prochain dossier tarifaire, l'évaluation du taux
20 de réserve à retenir dans le bilan de puissance
21 pour chaque option de tarification dynamique en
22 tenant compte des modalités d'utilisation et de
23 délais d'appels. Or, les modalités d'utilisation
24 ici, Madame Durand, je vais essayer de venir un
25 petit peu à votre rescousse, là, pour les questions

1 que vous avez posées. C'est un peu les réponses
2 qu'on a obtenues ici là, je ne les lirai peut-être
3 pas toutes. Mais ce qu'il faut comprendre, c'est
4 que les modalités d'utilisation ont un impact sur
5 les taux de réserve. On l'a vu dans le passé avec
6 l'électricité interruptible qui nous donne un taux
7 de réserve de quinze pour cent (15 %). La GDP
8 Affaires qui nous donne un taux de réserve de dix-
9 sept pour cent (17 %). Donc, ce que ça fait, c'est
10 que tantôt, notre interruptible, là, de neuf cent
11 sept (907), bien il y avait un neuf cent sept (907)
12 là, mais il y avait quinze pour cent (15 %) fois
13 neuf cent sept (907) qui étaient dans la réserve
14 requise un peu plus haut, O.K. Parce que ce n'est
15 pas des moyens parfaits, c'est des moyens qui ont
16 de limites.

17 Et on parle des délais d'appels et de plus
18 en plus, ça va devenir important parce que le
19 Distributeur nous a déjà dit qu'il ne tenait pas
20 compte des délais d'appels dans l'évaluation des
21 moyens. Dans le cas de l'électricité interruptible,
22 sauf erreur, c'est quelques heures d'avance. Dans
23 le cas de la tarification dynamique, normalement
24 c'est dix-sept heures (17 h) la veille. Alors, le
25 moyen devrait avoir un taux de réserve plus grand

1 parce qu'il y a un délai d'appels plus grand.
2 Alors, ça, ça se fait dans les modèles. Le
3 Distributeur vous a dit qu'il ne le faisait pas,
4 alors on pourra y revenir à un moment donné, peut-
5 être dans les plans d'approvisionnement.

6 Alors, ce qu'on nous a dit, monsieur Aucoin
7 répond à notre question, il nous a dit : « Bien, on
8 fait la réduction au niveau de la demande. » Alors,
9 nous, on dit : « On ne peut pas faire ça parce que
10 ce n'est pas une demande, ce n'est pas une
11 biénergie qui s'arrête automatiquement, c'est un
12 moyen de gestion. Et puis c'est clair que si on
13 fait ça, bien le NPCC, le NERC, n'accepteront pas
14 cette façon de faire. Alors, on dit : « Ce n'est
15 pas un moyen comme la GDP Affaires dans le bilan
16 des moyens. » Ça, c'est un peu étonnant. Il n'y a
17 pas de notion de taux de réserve qu'ils ont mis
18 dans l'état d'avancement, « On va le faire au
19 travers des aléas de la demande. »

20 Et ensuite, bon, madame Giaume nous a
21 dit : « Peut-être qu'il y en avait un taux de
22 réserve. » Là, oui, il y en a un pour la GDP, mais
23 finalement, ça pourrait être capté dans le taux de
24 réserve. Alors, ce n'était pas clair là qu'est-ce
25 qui pouvait être fait et non.

1 Bon. O.K. Monsieur Aucoin nous a
2 dit : « Bien, de toute façon, ce n'est pas
3 nécessaire d'emmener la notion de réserve parce
4 que, de toute façon, on est très bas par rapport
5 aux coûts évités de long terme en puissance. »
6 Alors, ce que lui, il semblait dire, c'est que même
7 si on ajoutait ce taux de réserve-là, on a une
8 grande différence entre ce qu'on donne au client et
9 le coût évité de long terme. Mais admettons que la
10 Régie décide que le taux évité de long terme, ça,
11 ce n'est pas le bon signal ou admettons que la
12 Régie décide qu'elle reconnaît un signal de coûts
13 évités de puissance qui est progressif, comme ce
14 qu'on propose, bien là, on va avoir besoin du taux
15 de réserve. Alors, pourquoi dire : « Bien, on n'en
16 a pas besoin dans notre évaluation, on ne l'a pas
17 fait. » Je pense que c'est un peu, ça serait quand
18 même mieux de dire : « Bien, faisons-le avant de
19 dire que ça n'a pas d'impact. » Et puis, c'est sûr
20 que, comme je l'ai dit tantôt, pour les bilans de
21 puissance auprès du NPC et du NERC, on n'aura pas
22 le choix de le faire. Et bon, on nous dit : « Bien,
23 pour la fin de semaine, c'est très peu
24 significatif. » Bien, si vous dites que c'est peu
25 significatif, c'est soit que vous l'avez fait puis

1 montrez-le ou que vous ne l'avez pas fait, puis à
2 ce moment-là, comment on peut se prononcer là-
3 dessus. C'est un peu ce que je dis ici. Alors, je
4 dis, par exemple, si le TPC est plus contraignant
5 que le CPC, il n'y a pas de... on ne peut pas
6 l'appeler la fin de semaine, bien son taux de
7 réserve sera plus élevé. Est-ce que c'est
8 significatif ou pas? On le verra. Monsieur Raphals
9 vous a montré qu'il y avait quand même des moments
10 où il aurait pu avoir accès au TPC les fins de
11 semaine, dans les années passées.

12 (15 h 15)

13 Alors, ce qu'on dit c'est que HQD ne peut
14 pas se soustraire au calcul du taux de réserve sous
15 prétexte qu'on est pas par rapport aux coûts évités
16 et pourquoi ne pas l'analyser correctement
17 finalement sans présumer des résultats? Donc, notre
18 recommandation numéro 16 est maintenue.

19 Alors, avant d'aller dans les coûts évités,
20 je voulais faire un petit préambule et citer un
21 vieux sage qui nous a quittés il y a quelques
22 années qui dit : tout devrait être rendu aussi
23 simple que possible, mais pas plus simple.

24 Q. [195] O.K.

25 R. Alors, donc, c'est bien d'avoir quelque chose de

1 simple mais sans rien perdre en voulant être trop
2 simple. Et la Régie aussi, en deux mille dix-huit
3 (2018), c'est le paragraphe 206 de la D-2018-0025
4 que je vous lirais :

5 Force est de constater que le désir
6 d'avoir un outil d'aide à la décision
7 basée sur des métriques simples et
8 stables est devenu difficile à combler
9 et qu'il devient encore plus difficile
10 d'appliquer un signal de coûts
11 universels pour une multitude de
12 décisions sur des projets ou
13 programmes d'hier et ayant une durée
14 dans le temps différente pouvant
15 varier d'un horizon de moins d'un an à
16 plus de trente (30) ans.

17 Alors, la Régie nous dit et le dit aussi d'autres
18 façons depuis quelques années, peut-être que ça
19 serait le temps de modifier les calculs de coûts
20 évités et lors de la présentation technique, c'est
21 un peu la première question qu'on a posée à la
22 séance de travail : « Est-ce que vous avez changé
23 quelque chose » ? Et la réponse a été claire :
24 « Non, il n'y a rien de changé suite à ces
25 préoccupations de la Régie dans la façon donc de

1 calculer les coûts évités en général. »

2 Donc, recommandation numéro 2 :

3 Demander au Distributeur de décrire
4 une méthode de détermination et de
5 fournir un signal de coûts évités en
6 énergie qui soit variable pour la
7 période d'hiver, une valeur différente
8 doit être fournie pour chaque tranche
9 d'utilisation de cent (100) heures et
10 ces valeurs doivent être basées sur
11 les prévisions et les patrons
12 historiques observés.

13 Alors, évidemment, à toutes les cent (100) heures,
14 l'exercice pourrait être fait à toutes les cent
15 (100) heures, mais on va peut-être se rendre compte
16 qu'il y a des... qu'il y a une pente qui peut être
17 semblable pour des intervalles, on a peut-être pas
18 besoin de vingt-neuf (29) données. Et la Régie nous
19 a posé la question : « Qu'est-ce que vous voulez
20 dire par prévisions et les patrons historiques
21 observés? » Nous avons répondu à ça.

22 Et peut-être avant de continuer, monsieur
23 Raphals en a parlé ce matin, il disait : « Il y a
24 une des années qui est moins représentative »,
25 alors, nous, on dit : dans le fond, là, c'est que

1 les patrons historiques c'est comme ça nous montre
2 une variation structurelle et les prévisions du
3 futur nous montrent une variation conjoncturelle.

4 Alors, on sait que chaque hiver, il va y
5 avoir une variation des prix, O.K. Elle dépend de
6 quoi? Elle peut dépendre du prix du gaz naturel
7 comme en deux mille quatorze (2014), par exemple,
8 elle peut dépendre de la situation de chacun de nos
9 réseaux, je vais en parler tantôt, et donc, tout
10 ça, dans le passé, on a des valeurs qui doivent...
11 moi, je dis toujours : les valeurs historiques, là,
12 il faut en laisser tomber le moins possible parce
13 qu'on en a pas beaucoup.

14 Alors, ce qu'on peut faire dans ces cas-là
15 puis c'est de normaliser le passé, O.K. On sait
16 qu'en deux mille quatorze (2014), baisser le coût
17 de gaz naturel a été plus élevé que certaines
18 choses. Alors, ça se normalise, le Distributeur
19 normalise ses quantités de prévisions... d'énergie
20 consommée et normalise sa puissance à la pointe, il
21 normalise ses trois cent vingt-neuf (329) séries,
22 O.K., ce qui fait que ces trois cent vingt-neuf
23 (329) séries dont on a parlé tantôt c'est qu'il
24 prend une climatologie qui est structurelle, O.K.,
25 les trois cent vingt-neuf (329) climatologies, et

1 il simule ce que ça ferait si on avait les
2 prévisions de l'hiver qui s'en vient ou de l'hiver
3 dans deux ans, et caetera.

4 Alors, c'était notre réponse qui dit :
5 est-ce qu'on prend les patrons historiques et les
6 prévisions? C'est les deux, O.K. L'historique pour
7 les variations qu'on peut expliquer et la
8 prévision, bien, peut-être qu'on prévoit... si on
9 prévoit que le gaz naturel, par exemple, ou le
10 pétrole augmente l'année prochaine, bien, on peut
11 ajuster les patrons historiques.

12 Alors, le Distributeur nous a dit que de
13 faire ça, donc, de prendre des valeurs différentes
14 pour les heures d'hiver, c'était tout à fait
15 possible, mais n'en a jamais eu l'utilité, mais au
16 besoin, ça pourrait être fait. Et madame Giaume
17 nous a expliqué comment ça pouvait être fait et
18 dans le fond, ça ressemble pas mal à ce qu'on a
19 répondu à la Régie dans notre réponse à la demande
20 de renseignements, la pièce 13, si je ne m'abuse.

21 Et par contre, pourquoi ne pas le faire si
22 ça se fait? Et il dit : « Bien, on en voit pas
23 l'utilité », mais je peux vous dire que c'était
24 utile, c'eut été utile et là, on s'en est servi
25 dans les dossiers entre autres 4041 et 4045. Et

1 dans la tarification dynamique, bien, ça pourrait
2 être utile dit-il. Et aussi parce qu'on nous dit
3 qu'il est possible qu'il y ait des... qu'il y ait
4 des déplacements ou c'est possible qu'on consomme
5 moins d'énergie en cas de... monsieur Aucoin nous
6 avait dit en cas d'appel au public, donc forcément
7 en cas de CPC aussi.

8 (15 h 20)

9 Alors pourquoi ne pas le faire tout de
10 suite en s'entendant sur une méthode
11 d'établissement au lieu d'attendre un dossier puis
12 dire : on le fera si on a un dossier. Alors le but
13 qu'on a ici, c'est vraiment d'établir les coûts
14 évités. Alors notre recommandation numéro 2 serait
15 maintenue.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[196]** Peut-être juste... je m'excuse de vous
18 interrompre. Je vois qu'on est... on n'a pas
19 franchi encore la moitié de vos... de vos planches.
20 Ça fait déjà presque quarante minutes (40 min).
21 Peut-être y aller à l'essentiel...

22 R. Oui.

23 Q. **[197]** Parce que je pense qu'on va être ici encore à
24 quatre heures (4 h), là, à seize heures (16 h).

25 R. D'accord.

1 Q. [198] Ça fait que je m'excuse, mais...

2 R. D'accord.

3 Q. [199] Merci.

4 R. Alors pour, bon, la recommandation sur les prix en
5 puissance, on en a parlé, vous avez posé des
6 questions, on a répondu. Rapidement, on dit : bien
7 s'il y a des réfections en Ontario ou maître Turmel
8 a dit s'il y a des centrales fermées, bien on vous
9 dit : c'est pas un problème, là, c'est le bilan de
10 puissance qui est important. Allez voir les bilans
11 du NPC, du NERC qui sont sortis la semaine
12 dernière. Ce qui est important c'est pas s'il se
13 ferme des centrales, c'est le bilan de puissance
14 s'il est positif ou non.

15 Alors vous avez vu cette courbe-là dans la
16 preuve rapidement. Ici, ce qu'on a fait suite à la
17 réponse à la demande de la Régie, c'est qu'on vous
18 montre qu'est-ce qu'aurait été le coût évité en
19 puissance pour cet hiver, basé sur les prévisions
20 de deux mille quatorze (2014), deux mille quinze
21 (2015), deux mille seize (2016), etc. En rouge,
22 c'est ce qu'on aurait eu du Distributeur. En bleu,
23 c'est ce que notre méthode nous montre. Alors la
24 méthode, elle dit : en deux mille quatorze (2014),
25 on prévoyait un peu en bas de quarante (40), en

1 deux mille quinze (2015), on a augmenté un peu.
2 Alors c'est vraiment ici, on ne voit pas les bonds
3 qu'on voit dans ce que le Distributeur nous donne
4 année après année toujours, pour le prix de cette
5 année.

6 Alors ici, ce sont des recommandations qui
7 sont maintenues. Maintenant, on est sur les coûts
8 évités toujours en réseau intégré, mais en
9 transport et distribution. Ce qu'on dit finalement
10 pour conclure sur les coûts évités, c'est que
11 beaucoup reste à faire. Il y a des difficultés à
12 éviter, dans les coûts évités de transport et
13 distribution, que nous listons ici. Par exemple, il
14 faut identifier les bons investissements, il faut
15 tenir compte des contraintes des programmes de
16 gestion. Si on a un programme de gestion de cent
17 heures (100 h), bien peut-être que la cent unième
18 (101e) heure, on ne sauvera pas nécessairement les
19 coûts de transport et distribution. Et peut-être
20 identifier les limites d'application des coûts
21 évités.

22 On nous dit que des travaux sont en cours
23 pour une mise à jour complète et, nous, ce qu'on
24 dit c'est que, bon, une nouvelle recommandation :
25 demander à la Régie de baliser les travaux en cours

1 pour pas qu'on se ramasse encore l'année prochaine
2 avec une étude qui ne répond pas aux besoins. Alors
3 on dit : une étude qui devrait comprendre tous les
4 types de coûts évités, là, pas seulement transport
5 et distribution, là, donc aussi en puissance et en
6 énergie. Et nous vous avons fourni comme exemple
7 une méthode vraiment qui est décrite... où on
8 décrit totalement ce que Manitoba-Hydro a fait, qui
9 a été déposé à leur Régie au Manitoba, et qui
10 explique... au début, ils expliquent comment... les
11 principes, ils expliquent ce qu'ils ont fait et
12 ils expliquent... ils donnent tous les tableaux qui
13 montrent quels sont les investissements qui ont été
14 considérés, toute la recette est là, tous les
15 chiffres sont là. Alors je vous le montre comme un
16 exemple.

17 Et dans l'extrait qu'on vous a montré, bien
18 il y avait des choses en jaune, en jaune orange
19 qu'on vous a montrées, mais aussi le document de
20 soixante et une (61) pages, c'est ce qu'on verrait,
21 dans le fond, quand on dit : bien présentez-nous ce
22 que vous faites et montrez-nous tous les chiffres
23 qui... qui en dépendent et comment vous l'avez
24 fait.

25 Et de faire une... des exemples

1 d'application et une revue de la littérature et le
2 balisage et nous avons fait un certain échantillon
3 très rapidement des choses qui sont faites en
4 Ontario, au Nouveau-Brunswick. Il y a des articles
5 très intéressants, dont une analyse qui a été
6 commandée par Camput, qui peuvent nous... déjà nous
7 guider.

8 (15 h 25)

9 Bon, le MRI, on en a parlé beaucoup. Notre
10 recommandation qui est résumée ici sur comment lier
11 et comment déterminer les pondérations, les cibles
12 et les seuils et calculer le résultat, je pense que
13 vous l'avez bien vu parce que vous avez posé
14 plusieurs questions là-dessus. Alors, bon, le
15 Distributeur nous reproche de ne pas être objectifs
16 parce qu'on a des poids égaux notamment pour
17 chacun. Alors je vous dis : bien est-ce qu'Hydro-
18 Québec Distribution aurait été non objective dans
19 la détermination de ses objectifs corporatifs
20 depuis plus de vingt (20) ans, alors qu'il
21 proposait des pondérations différentes et pour
22 chacun de ces objectifs. Et bon, je ne reviendrai
23 pas longuement sur les deux indicateurs de délai de
24 moyen de réponses téléphoniques, mais on nous a dit
25 que ce n'était pas finalement le fruit du hasard

1 s'il y avait eu une amélioration.

2 Bon. Alors, le Distributeur nous dit aussi
3 « bien, peut-être que vous n'êtes pas juste, vous
4 n'êtes pas juste dans vos cibles. » Alors, de toute
5 évidence, on ne s'entend pas sur ce qu'est un
6 maintien et il sera possible pour la Régie
7 d'ajuster les seuils et les cibles si elle le juge
8 nécessaire, tout en conservant la méthode que nous
9 proposons et en utilisant finalement la méthode du
10 jugement qui a été bien utile dans l'établissement
11 par exemple du facteur X.

12 Et la question qu'on pose : « quelle
13 méthode est la plus simple entre celle qu'on
14 propose ou celle qu'a le Distributeur? » et on
15 pense qu'en posant la question, on y répond. Alors,
16 une autre qui est maintenue.

17 Les recommandations qui sont maintenues
18 dont je n'ai pas parlé sont ici. O.K. L'indicateur
19 d'achats de court terme qu'on propose depuis deux
20 mille quatorze (2014), un peu ce que monsieur
21 Raphals a dit aujourd'hui, là, regardons les coûts
22 d'achats de court terme inutiles. Et on a les
23 autres que vous pouvez consulter.

24 Et pour votre référence, là, pour être sûre
25 que... donc tout qu'est-ce que je viens de dire

1 aujourd'hui, bien il y a un petit tableau
2 récapitulatif qui montre les... nos vingt et une
3 (21) recommandations étant donné qu'on en a deux
4 nouvelles, alors le statut de nos recommandations
5 que vous retrouvez dans le mémoire, plus les deux
6 nouvelles que vous retrouvez ici.

7 Me STEVE CADRIN :

8 Q. **[200]** Ça complète en accéléré. Alors, si vous avez
9 des questions, le témoin est disponible. Parce que
10 je vois qu'on a passé beaucoup, avec votre
11 commentaire, quelques diapos rapidement, mais je ne
12 veux pas à alourdir la présentation. Alors, je vais
13 vous laisser, si vous avez des questions.

14 R. Bien, peut-être pour... Dans le fond, dans la
15 présentation, j'inscris normalement les éléments
16 importants avec les références, même si je ne les
17 ai pas nommés...

18 Q. **[201]** C'est ça.

19 R. ... ils sont pas mal tous là.

20 Q. **[202]** Effectivement. Alors, le témoin est
21 disponible pour les questions.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Parfait. Merci. Est-ce que vous allez avoir des
24 questions? Oui. O.K. Pas de problème.

25

1 Me SIMON TURMEL :

2 Finalement, aucune question pour le Distributeur.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 C'est bon. Merci Maître Turmel. La formation n'aura
5 pas de question non plus. Alors, on vous remercie
6 pour votre témoignage et on va bien lire toutes vos
7 diapositives. Donc, cela termine la preuve de
8 l'AHQ-ARQ?

9 Me STEVE CADRIN :

10 Oui.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Parfait. Alors, merci. Vous êtes libéré. Donc, ça
13 termine notre journée. On va vous revenir, il nous
14 restait un point en ce qui a trait à une demande de
15 renseignements, la demande de renseignements numéro
16 6, je crois. On va vous revenir à savoir si on juge
17 que la réponse est importante ou non, là, aux fins
18 de notre délibéré.

19 Alors, on vous souhaite une bonne soirée,
20 on se retrouve demain à compter de neuf heures
21 (9 h 00) avec l'argumentation du Distributeur.

22 Merci.

23

24 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

25

1 Nous, soussignés, JEAN LAROSE et CLAUDE
2 MORIN sténographes officiels, certifions sous notre
3 serment d'office que les pages ci-dessus sont et
4 contiennent la transcription exacte et fidèle de la
5 preuve en cette cause, le tout conformément à la
6 Loi;

7

8 Et nous avons signé :

9

10

11

12

JEAN LAROSE

13

Sténographe officiel

14

15

16

17

CLAUDE MORIN

18

Sténographe officiel